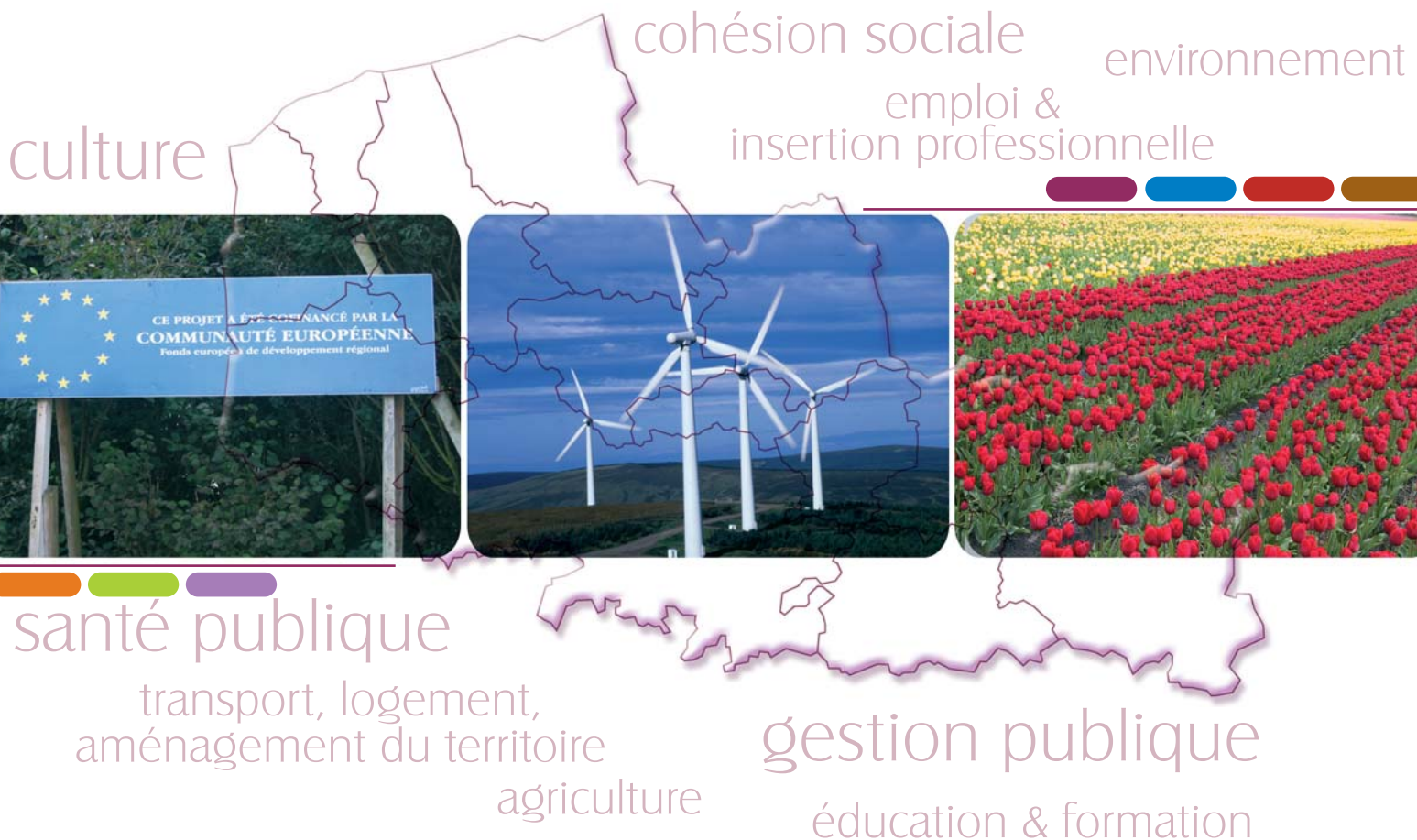


# L'Etat dans la région Nord - Pas-de-Calais



## Rapport d'activité des services de l'Etat

2008

---

# L'activité de l'État dans la région Nord - Pas-de-Calais en 2008

## Sommaire

●	Préface du Préfet	1
●	La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'État et de l'Europe	2
●	Education & formation	10
●	Gestion publique & développement économique	14
●	Transport, logement, aménagement du territoire & mer	17
●	Santé publique & cohésion sociale	22
●	Economie agricole & monde rural	27
●	Environnement & développement durable	31
●	Développement de l'emploi & insertion professionnelle	36
●	Culture	41
●	Sigles & acronymes	45
●	Coordonnées des services	49

Lille, le 12 juin 2009



En 2008, le vaste mouvement de modernisation de l'Etat s'est poursuivi avec en point d'orgue la tenue d'un séminaire modernisation le 2 octobre. Ce séminaire a rassemblé l'ensemble des préfets, sous-préfets et chefs de services du Nord et du Pas-de-Calais, soit une centaine de hauts responsables avec une réflexion conduite autour de deux sujets : la stratégie régionale de l'Etat en région Nord - Pas-de-Calais et la mise en place d'une organisation territoriale plus lisible et plus efficace.

En plus de ce séminaire, différents groupes de travail ont également été constitués pour la mise en place de cette réforme d'une ampleur inégalée. Ce travail a débouché, en fin d'année, sur la constitution des macro-organigrammes des premières nouvelles directions régionales de l'Etat (DREAL et DRAAF) et des directions départementales interministérielles.

Par ailleurs, 2008 restera comme l'année de lancement des programmes opérationnels européens 2007-2013. La mise en oeuvre de ces programmes et de leur pendant national qu'est le contrat de projet Etat-Région s'est effectuée dans le cadre d'une gouvernance qui associe dans des instances d'instruction et de décision l'Etat, le Conseil régional et les 2 conseils généraux.

Pour la dernière année organisé en huit chapitres reprenant les 8 pôles régionaux de l'Etat issus de la réforme de 2004, le présent rapport propose, après une présentation des activités conduites par le secrétariat général pour les affaires régionales la mise en exergue des principales actions des services de l'Etat.

Chacun d'entre vous pourra ainsi prendre connaissance des principales réalisations de l'Etat en région. Avec une année 2008 marquée par un contexte économique et social difficile, notre action s'est résolument caractérisée par une forte réactivité nécessitée par la crise. Suivant un double objectif de solidarité et de compétitivité de notre économie, les services de l'Etat en région ont donc poursuivi leur travail pour le bien-être et l'avenir de nos concitoyens.

Jean-Michel BÉRARD  
Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais

# La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe



Le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) est la structure interministérielle qui anime et met en oeuvre en région les politiques nationales et européennes concernant le développement économique et social et l'aménagement du territoire. Son action s'inscrit dans un cadre partenarial avec la mise en oeuvre du contrat de projet Etat-Région et des programmes de politique régionale européenne. L'année 2008 a été marquée par la mise en place d'un vaste mouvement de modernisation de l'Etat local et la montée en puissance au SGAR de services dédiés au suivi de cette réforme. Ces services ont coordonné la mise en oeuvre d'une démarche de mutualisation des actions des services, le développement d'une plateforme des ressources humaines et l'information interministérielle des agents au processus de réforme. En parallèle, ont été poursuivis, l'accompagnement des mutations économiques régionales, l'approfondissement de la coopération internationale, le développement de la société de l'information et la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

## — Action stratégique et mise en oeuvre des politiques contractuelles de l'Etat

### ► Le rôle du CAR en 2008

Le comité de l'administration régionale (CAR), qui réunit les préfets de département et les 8 chefs des pôles sous la présidence du préfet de région, décide de la programmation des investissements de l'Etat, examine les projets de budget opérationnel de programme régional (BOP) et établit les avis du préfet de région qui accompagneront les projets de BOP lors de leur transmission aux responsables de programme.

Par ailleurs, le CAR fixe les orientations de modernisation de l'Etat dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Dans ce cadre il a eu à connaître, courant 2008, les questions liées à la réforme de l'administration départementale et régionale de l'Etat. C'est aussi en CAR que sont validés les documents stratégiques de l'Etat, ainsi, le CAR a particulièrement suivi, en 2008, l'élaboration du projet de stratégie de l'Etat pour le Nord - Pas-de-Calais.

Enfin, le CAR, fin 2008, a mis en place un dispositif d'accompagnement de l'Etat pour le soutien au tissu économique afin d'atténuer les effets de la crise financière et économique.

### ► Poursuite du contrat de projets 2007-2013

L'exécution financière du contrat de projets laisse apparaître, fin 2008, un taux d'engagement, sur la période 2007-2008, d'un peu plus de 20 %. Taux relativement satisfaisant compte-tenu de la signature tardive du CPER, intervenue en avril 2007. Ce taux se différencie selon les priorités du CPER de la manière suivante :

Priorité	Inscrit au CPER (en M€)	Crédits engagés (en M€)	Taux
1) Politique de l'entreprise Intervention R & D	170,15	35,38	20,8
1 bis) Agriculture - Pêche	31,31	6,02	19,2
2) Environnement - Prévision des risques	112,67	33,24	29,5
3) Accessibilité - Transports	207	32,20	15,6
4) Attractivité territoriale	180,59	37,81	21
5) Formation tout au long de la vie	45,9	10,86	23,7
<b>TOTAL</b>	<b>747,62</b>	<b>155,51</b>	<b>20,8</b>

Il est à souligner que depuis 2008, le suivi sur PRESAGE de la gestion des opérations contractualisées est systématisé.

L'ensemble des personnels des services de l'Etat ordonnateurs et instructeurs des dossiers en CPER a été formé à l'utilisation de ce progiciel par l'animateur PRESAGE et le référent PRESAGE pour le contrat de projet du SGAR.

### Le suivi des BOP

Le suivi comprend deux aspects, d'une part la préparation des avis du préfet de région sur les projets de budget et leur transmission aux responsables de programme accompagnée de ces avis, d'autre part le suivi de l'exécution financière et de la performance des BOP.

Le préfet de région suit ainsi une quarantaine de budgets dont 18 d'entre eux sont considérés comme étant « à enjeux » du fait de leur caractère stratégique au regard des priorités régionales.

En ce qui concerne les avis du préfet de région sur les projets de budget, il est à noter que 26 avis étaient favorables, 12, favorables avec observation en réserve, généralement due à l'insuffisance de crédits et 1, défavorable.



*La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe*

Des bilans de leur exécution financière et de la performance ont été établis à trois reprises, au 31 mai, 30 août et 31 décembre. La performance des budgets a été suivie particulièrement sur les BOP à enjeux, à partir de 49 objectifs sélectionnés et de 66 indicateurs associés dont certains ont été départementalisés.

### Gestion des deux BOP dont le Préfet de région est responsable

Le SGAR a géré en qualité de « RBOP », le budget n° 112 « Aménagement du territoire » dont le budget s'élevait en 2008 à 22,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 41,4 millions d'euros en crédits de paiement, ainsi que le budget n° 147 « Equité sociale et territoriale et soutien », pour un budget de 1,5 millions d'euros en AP et 5,1 millions d'euros en CP.

### ► Les programmes de politique régionale européenne

#### La mise en oeuvre des programmes européens 2007/2013

Après l'approbation par l'Union européenne, en fin d'année 2007, des différents programmes nationaux et régionaux soutenus par le FEDER (fonds européen de développement régional), le FSE (fonds social européen), le FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) et le FEP (fonds européen pour la pêche), l'année 2008 a été dominée par la mise en place des outils de gestion et de pilotage de ces programmes et la programmation effective des premières opérations.

Afin d'informer au mieux les bénéficiaires potentiels, une manifestation de lancement s'est tenue le 27 mars 2008 à Lille – Grand Palais. Plus de 500 personnes issues des collectivités territoriales mais aussi de milieux professionnels très diversifiés ont participé aux différents ateliers et ont pu contacter directement les services de l'Etat, du Conseil régional et des Conseils généraux en charge



Lancement des programmes européens le 27 mars 2008 à Lille Grand-Palais  
© Audrey Hauzman - SGAR

de l'animation de ces programmes et de l'instruction des dossiers. La nouvelle génération des programmes est par ailleurs marquée par une augmentation significative des possibilités de délégation de gestion de crédits à des organismes intermédiaires. Nous avons souhaité, au niveau régional, utiliser pleinement ces possibilités en faveur des principales collectivités territoriales (Conseils régional et généraux) mais aussi des acteurs en charge notamment de la politique d'insertion sociale (PLIE). Près de 40% du programme FEDER et 60% du programme FSE seront ainsi gérés au

plus près des bénéficiaires. La mise en place de ces délégations a toutefois nécessité un important travail conjoint des services de l'Etat et des organismes bénéficiaires afin de garantir une gestion rigoureuse, efficace et homogène des crédits européens mis à notre disposition.

Parallèlement ont été mises en place les instances de gouvernance de ces programmes. Elles associent étroitement l'Etat, le Conseil régional et les conseils Généraux à l'instruction des dossiers et au pilotage des programmes tant européens que nationaux (contrat de projet) ainsi qu'un très large partenariat dans le cadre des instances décisionnelles (comités de programmation et de suivi).

#### 1500 dossiers subventionnés en 2008 au titre des programmes 2007/2013.

Afin de faciliter l'émergence et l'instruction des premiers projets, 5 comités de programmation ont été organisés. Ils ont permis de sélectionner :

- 250 projets au titre du programme FEDER, essentiellement en faveur du développement économique (recherche, innovation, politique de l'entreprise) et du développement durable (efficacité énergétique notamment). Plus de 51 millions d'euros de participation européenne ont été octroyés à ces projets qui généreront un investissement total de 263 millions d'euros ;
- Plus de 1250 projets au titre du programme FSE dans le domaine de la formation et de l'insertion pour un coût total de 236 millions d'euros et une participation européenne de plus de 100 millions d'euros ;
- 24 opérations au titre du programme FEADER pour un peu plus de 6 millions d'euros de crédits européens. Le comité de suivi a par ailleurs validé la sélection de 5 groupes d'action locale bénéficiaires d'une subvention globale.

#### La préparation à la clôture des programmes 2000/2006

L'année 2008 devait également être la dernière année de programmation et de mise en oeuvre de projets au titre des programmes de la génération précédente (DOCUP Objectif 1 et 2). La programmation est certes restée limitée aux seules possibilités offertes par la réaffectation des crédits rendus disponibles suite aux sous-réalisations d'opérations soldées. Elle a néanmoins permis de financer une cinquantaine de projets et de mobiliser plus de 19 millions d'euros supplémentaires au bénéfice de l'économie régionale (5 millions d'euros en zone Objectif 1 et 14 millions d'euros en zone Objectif 2).

Au total, au 31/12/2008, les fonds européens effectivement versés aux bénéficiaires représentaient 858 millions d'euros de subventions pour un investissement réalisé à concurrence de 3,6 milliards d'euros.

La prolongation de ces programmes, décidée en toute fin d'année par la Commission, permettra d'ici le 30 juin 2009 l'achèvement complet de toutes les opérations.

#### Le contrôle des projets cofinancés par l'Union européenne

La cellule du SGAR chargée de réaliser les contrôles par sondage des opérations cofinancées par le FEDER a poursuivi l'action engagée depuis début 2002 sur les programmes 2000 / 2006.



Ces contrôles ont pour objet de vérifier la qualité de la mise en oeuvre des programmes européens tant auprès des services de l'Etat concernés que des porteurs de projets, depuis le dépôt de la demande de subvention jusqu'au versement du solde de celle-ci.

En 2008, 27 contrôles ont été opérés dont 9 conjointement avec les inspecteurs principaux des trésoreries générales du Nord ou du Pas-de-Calais, selon la localisation géographique des opérations contrôlées.

Le bilan cumulé des contrôles réalisés pour la période 2000 / 2006 fait apparaître au 31 décembre 2008, un taux de dépenses contrôlées par rapport aux dépenses déclarées à la même date de 10,23 % pour la zone objectif 1 et de 7,59 % pour la zone objectif 2, le taux minimum à atteindre au 31 décembre 2008 étant fixé à 5 %.

La conformité des dépenses déclarées à l'appui de la demande de subvention aux règles communautaires et nationales d'éligibilité constitue une part prépondérante des contrôles en question. Les contrôles opérés en 2008 n'ont pas révélé de problème de conformité aboutissant à l'émission d'un titre de reversement total ou partiel de subvention FEDER.

En revanche, la réduction du montant de la subvention FEDER a été proposée par l'équipe de contrôle. Le maître d'ouvrage de l'opération a été reçu, à sa demande, dans le cadre de la procédure contradictoire de contrôle. La cellule a néanmoins demandé que le solde de la subvention FEDER soit revu à la baisse. Cette proposition est en cours d'instance devant le tribunal administratif de Lille.

La période de clôture des programmes 2000 / 2006 approchant la cellule a assuré un suivi très strict des suites réservées aux titres de reversement de subvention émis en lien étroit avec la trésorerie générale de région et le service concerné du SGAR.

Pour la même raison, la cellule a dû traiter un nombre bien plus important que les années précédentes de déclarations de dépenses irrégulières à l'office européen de lutte anti-fraude, déclarations établies par les autorités de gestion. Les opérations concernées relevant des programmes objectifs 1 et 2 et, ceci est nouveau des programmes INTERREG.

La cellule est également intervenue en appui de la cellule Europe du SGAR suite à une demande de la Commission européenne pour que lui soit indiqué les montants retirés et recouverts des déclarations de dépenses 2007. Ainsi, tous les projets FEDER, FEOGA, FSE concernés par un retrait de dépenses ont fait l'objet d'un examen détaillé.

Les réponses aux dernières questions posées et recommandations formulées par la Commission Interministérielle des Contrôles dans le cadre de l'audit réalisé en 2007 ont été apportées. La



Publicité des projets cofinancés par les fonds européens  
© AT

commission les a considérées comme satisfaisantes. Par courrier du 8 août 2008 le Préfet a été informé de la clôture de l'audit.

## ► La coopération administrative internationale

La coopération internationale au sein de la préfecture de région Nord-Pas-de-Calais se décline au travers de différents volets de coopérations : européenne, institutionnelle et décentralisée.

### Les programmes de coopération territoriale européenne

Après la négociation et l'acceptation par la Commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2007-2013, l'année 2008 a été marquée par la réunion des premiers comités de programmations des programmes de coopération territoriale européenne.

Ainsi pour le programme interrégional lors du premier comité de programmation sous présidence française, 41 projets ont été approuvés pour un montant de 70 millions d'euros soit 22% du montant disponible pour la période.

Quant au programme transfrontalier France-Wallonie-Flandre le premier comité de programmation a permis que soit programmés un peu plus de 70 millions d'euros, soit plus de la moitié du montant disponible sur la période.

Et enfin deux comités de programmation ont conduit à une programmation de 98 millions d'euros soit 30% du montant disponible pour le programme transnational IVB Europe du Nord Ouest pendant l'année 2008.

L'importance de la programmation dès le premier comité de programmation traduit le dynamisme de ces programmes de coopération territoriale européenne. Néanmoins il convient de trouver un équilibre entre le dynamisme de la programmation et la continuité de cette dernière sur l'ensemble de la période 2007-2013.

### La coopération décentralisée

Pour l'année 2008, l'appel à projet annuel du ministère des affaires étrangères a permis de co-financer 5 projets de coopération avec des collectivités de Madagascar, du Burkina Faso, de la Chine, de la Hongrie, de la Pologne, de la Turquie et de la Macédoine sur des thématiques diverses comme le traitement et la valorisation des déchets, traitement de l'eau et assainissement, le développement urbain et l'aménagement d'un parc national. Le montant global de l'aide apportée aux collectivités dans leur projet de coopération s'élève pour 2008 à 200 000 euros.

### La coopération institutionnelle

La préfecture de région mène aussi avec la DIACT des actions de coopération institutionnelle afin d'échanger avec d'autres Etats sur nos pratiques administratives. En avril 2008 une délégation mauritanienne composée d'élus et de fonctionnaires a été reçue sur le thème du contrôle de légalité et des procédures contractuelles (CPEP...).



## La coordination des politiques interministérielles

### Anticiper les mutations économiques et stratégiques

La mission développement et mutations économiques du SGAR coordonne et participe à la mise en oeuvre des politiques de l'Etat en matière de développement économique et d'accompagnement des mutations économiques.

#### L'aide aux entreprises et au développement du territoire

La mission assure avec la Région la coordination de la programmation et du suivi relatif au domaine recherche, innovation et politique de l'entreprise. Les chargés de mission du SGAR participent aux instances de pilotage de la plate-forme régionale de l'innovation et de la valorisation de la recherche, structure de coordination mise en place dans le cadre du schéma régional de développement économique (SRDE).

La mission anime les réunions du comité mixte Etat-Région (CMER), qui rend, sur la base des rapports d'instruction des services de l'Etat et du Conseil régional, un avis sur chaque dossier engageant des crédits publics en faveur de l'aide directe aux entreprises et structures intermédiaires et des actions collectives de développement économique.

Elle coordonne la participation des services de l'Etat au programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE) et au programme régional de développement de l'artisanat (PRDA).

La mission coordonne également avec les préfetures de département et les services déconcentrés compétents le suivi des mesures économiques prises par le gouvernement lors des CIACT en faveur de certains territoires (par exemple la reconversion des friches industrielles du versant Nord-Est de la métropole lilloise).

Elle accompagne la chambre régionale de commerce et d'industrie (CRCI) et le réseau des CCI dans la mise en oeuvre du schéma directeur consulaire du Nord - Pas-de-Calais, voté par la CRCI fin 2007. Une modification du schéma directeur, prévoyant la fusion des chambres du commerce du littoral, a été votée en novembre 2008. Ainsi, en moins de 3 ans, la région sera passée de 13 CCI à 4 CCI représentant 4 grands territoires économiques : Grand Lille, Artois, Littoral, et Hainaut-Cambrésis. La région pourra ainsi aborder dans de bonnes conditions la réforme de l'organisation territoriale des CCI actuellement en cours de préparation.

La mission a assuré en 2008 la coordination régionale des opérations liées aux restructurations de défense, en lien avec la DIACT et le secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire, avec les préfetures et sous-préfetures : état des lieux, premiers diagnostics, points d'étape. Trois sites sont concernés dans la région, dont deux relèvent d'un contrat de redynamisation de site de défense (Arras et Cambrai) et le troisième d'un plan local de redynamisation (Valenciennes).

### Anticipation et accompagnement des mutations économiques

La mission anime les travaux du groupe inter-services d'appui aux mutations économiques (GRISAME). Ce groupe de travail informel permet aux services de l'Etat impliqués dans le développement économique de se retrouver tous les deux mois pour échanger leurs informations et analyses sur la conjoncture régionale, l'évolution des secteurs d'activités et des territoires de la région, afin d'y initier des études ou d'y décider des actions coordonnées. Le chargé de mission est correspondant de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT), et administrateur régional du système d'information interministériel sur les mutations économiques (SIME). La mission transmet au niveau national, en vue des réunions interministérielles hebdomadaires sur les mutations économiques, les informations concernant les entreprises et bassins d'emploi du Nord - Pas-de-Calais. Environ 130 fiches d'entreprises ont été réalisées dans SIME au cours de l'année 2008.

La mission coordonne l'instruction des dossiers de primes à l'aménagement du territoire (PAT) destinées à soutenir les entreprises qui créent ou maintiennent de l'emploi, et prépare les avis du préfet de région. Comme l'année précédente, la région Nord - Pas-de-Calais a été celle qui a obtenu le plus de PAT en 2008, favorisant ainsi la création de 1600 emplois.

Le chargé de mission est correspondant régional intelligence économique auprès du préfet de région. A ce titre, la mission coordonne la mise en oeuvre du schéma régional d'intelligence économique, destiné à fédérer l'ensemble des acteurs régionaux qui interviennent dans ce domaine. La réunion du comité de pilotage régional de l'intelligence économique (CoPRIE) du 24 avril 2008 a permis d'effectuer une revue des actions en cours. L'élaboration d'un plan triennal d'intelligence économique pour les années 2009-2011 a commencé fin 2008.

A partir d'octobre 2008, une partie importante de l'activité de la mission a été consacrée à cette situation de crise. La mission a contribué à la mise en place du dispositif régional destiné à faciliter l'accès des PME au crédit. Elle a participé aux réunions des commissions départementales de financement de l'économie, organisé des réunions avec les représentants des secteurs les plus touchés (automobile, vente à distance, textile, transports routiers), préparé les rencontres de ministres et du médiateur du crédit avec les entreprises et les organisations socio-professionnelles.

La mission a contribué activement à la mise en place de deux instances partenariales originales, en collaboration avec le Conseil régional.. Une cellule de crise régionale, composée d'un représentant du SGAR, de la DRIRE, de la Trésorerie Générale, d'OSEO, de la Banque de France et de la direction action économique du Conseil régional s'est réunie chaque semaine pour traiter, aussi souvent que possible en anticipation, les difficultés financières des entreprises (PME et ETI) ne relevant pas exclusivement de la médiation du crédit. Des solutions ont pu être trouvées en combinant des interventions de type financement bancaire (avec garantie), avance remboursable et apport de fonds propres. Par ailleurs, une réunion partenariale d'accompagnement du tissu économique associant l'Etat et la Région s'est tenue mensuellement, qui a permis d'aborder, au delà des questions purement financières, les difficultés structurelles de certains secteurs et les aspects sociaux de la crise.

La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe



### Pôles de compétitivité

La mission assure la coordination du suivi de l'accompagnement des pôles de compétitivité par les pouvoirs publics. Des correspondants GTI (groupe de travail interministériel) et local ont été nommés. Les 6 pôles de compétitivité régionaux ont été soumis au processus d'évaluation nationale au premier semestre 2008. Au terme de cette évaluation, quatre pôles de compétitivité (I-Trans, NSL, PICOM et UpTex) ont vu leur label renouvelé pour la période 2009-2011 ; les deux autres (MAUD et AQUIMER) doivent dans un premier temps faire l'objet d'une reconfiguration en profondeur. Les quatre premiers pôles ont dès le second semestre 2008 commencé à préparer un « contrat de performance » pour la période 2009-2011, qui comporte une feuille de route stratégique, des objectifs technologiques, de marché et de développement et un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi (ces contrats de performance seront signés avec l'Etat et les collectivités territoriales en 2009). Les pôles MAUD et AQUIMER ont établi au deuxième semestre 2008 un plan d'actions phasé mettant l'accent sur les principales marges de progrès identifiées ; ils feront l'objet d'une nouvelle évaluation en 2009.

Le plan de financement pour le bâtiment et les équipements du CETI (Centre Européen des Textiles Innovants), associé au pôle UpTex, a été bouclé en 2008; la construction commencera en 2009. Deux pôles régionaux (I-Trans et NSL) ont répondu à l'appel à projets national pour le financement de plates-formes d'innovation. Le pôle Nutrition-Santé-Longévité a bénéficié du programme national de sécurité économique, dont le diagnostic a été rendu en juin 2008. La mission prépare un programme régional similaire pour les 5 autres pôles régionaux, qui sera conduit en 2009.

### Stratégie régionale d'innovation

A la demande de la Commission européenne (dans le cadre de la mise en oeuvre du programme opérationnel FEDER) et de la DIACT, une stratégie régionale d'innovation est en cours d'élaboration, en partenariat avec la Région.

Le travail a vraiment commencé en 2008. Pour établir les premiers éléments de diagnostic, deux groupes de travail ont été mis en place, l'un sur les indicateurs macro-économiques, l'autre sur les freins, attentes et besoins des entreprises. Ces groupes ont permis de dégager 5 chantiers à approfondir (portant sur l'entrepreneuriat, l'innovation dans les services, la capacité à attirer sur le territoire régional des activités de R&D, le financement de l'innovation, le premier développement de l'innovation dans les PME). En parallèle, trois grands secteurs à fort potentiel et quelques niches porteuses ont été identifiés. Ces éléments seront consolidés en 2009 grâce à l'apport d'études complémentaires.

### ► Le développement de la société de l'information

La cellule technologies de l'information et de la communication (TIC) du SGAR est le service instructeur unique pour l'axe III, sous-axe II du programme opérationnel : « société de l'information ». Sa mission est d'aller au devant des acteurs régionaux pour les sensibiliser aux enjeux et de les informer des possibilités de financement via les crédits du FEDER ou du FNADT. Cette démarche proactive s'est traduite par la mise en place d'« appels à projets » qui viennent à la fois préciser la nature des projets éligibles à nos dis-

positifs et les modalités concrètes de financement autour de quatre thèmes.

### Résorption des zones d'ombre du haut débit

La problématique des zones d'ombre du haut débit s'est traduite en 2008 par le lancement d'un nombre significatif d'études préalables, prises de compétence intercommunales et constats d'insuffisance d'initiative privée. Ainsi, les communes de Blessy (62) et Troisvilles (59) ainsi que la communauté de communes Osartis et la communauté urbaine d'Arras ont pu finaliser leur projet en 2008. D'autres travaux préparatoires de plus de 20 autres territoires seront proposés au comité de programmation en 2009. La priorité « continuité numérique territoriale » a également permis de financer des projets de connexion des zones d'activités économiques au très haut débit pour la communauté d'agglomération de Valenciennes ainsi que pour la communauté de communes Coeur d'Ostrevent.

### Amélioration de la relation élu citoyen administration

L'appel à projets ARECA a suscité l'intérêt des villes de Lille, Vieux Condé, Valenciennes, et Anor ainsi que du pays du Calais et de la communauté de communes du Boulonnais. Cette thématique générant des projets souvent complexes et longs à mettre en oeuvre, la durée de validité de cet appel à projets a été ainsi prolongé jusque mi-2009.

### Système d'archivage et de partage d'images, téléimagerie et logiciels d'aide au diagnostic

La télésanté est l'autre grande priorité régionale pour les crédits FEDER TIC. En effet l'intégration des TIC a une influence démontrée sur la qualité de l'organisation, la fluidité de l'information et la mutualisation des ressources (techniques mais surtout médicales). Le but visé étant l'amélioration globale de la qualité de soin. Mais l'intégration des TIC vient également pallier à l'insuffisance des financements privés dans le secteur de la santé, donnant naissance en 2008 aux premiers projets conduits par des binômes d'hôpitaux (Calais - Saint-Omer et Somain-Douai), voire par une structure hybride créée ad hoc comme le G.I.E. Ahnac-Hopital de Valenciennes.



Les TIC trouvent de nombreux domaines d'application en secteur hospitalier, avec à la clé une meilleure qualité de soin et une plus grande efficacité de l'organisation  
© SGAR





## TIC et développement durable

Le comité de suivi de décembre 2008 a permis de lancer un 4ème appel à projet, au carrefour des TIC et du développement durable. Plusieurs autres projets devraient aboutir en 2009.

Le service TIC du SGAR communique aussi souvent que possible dans les territoires et, à l'occasion de manifestations (Net 2008 à Lille, les Netdays au Touquet, le Congrès des Maires du Nord...), ou de réunions chez des prescripteurs potentiels (Centre National de la Fonction Publique Territoriale-CNFPT, Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et du Pas de Calais, Institut Régional d'Administration, séminaire de formation du Côté-Ouest à Calais...).

En outre afin de permettre une cohérence territoriale des actions/financements de l'Etat avec ceux des collectivités territoriales, le comité d'orientation de la société de l'information (COSI), a continué de réunir les techniciens des différentes institutions. Une circulaire nationale est en cours de signature pour demander à chaque Préfet de Région de systématiser ce type d'initiative, au sein de nouvelles « instances régionales de concertation numérique ».

Ainsi, le déploiement de ces actions collectives devrait permettre d'utiliser au mieux les crédits du FEDER et du FNADT dédiés aux TIC (une des enveloppes les plus importantes de toutes les régions françaises avec 69 et 11 millions d'euros) et renforcer l'esprit d'innovation, la compétitivité et l'attractivité du Nord - Pas-de-Calais.

## ► Développer la cohésion sociale

### Les actions menées en faveur de la culture dans les quartiers en difficulté

L'Etat est très attaché à l'opération « Nos quartiers d'été » qui réussit chaque année à animer la vie des quartiers pendant les vacances. Les opérations « prévention été » « ville vie vacances », « un été au ciné » et bien d'autres encore ont voulu permettre à ceux qui ne partaient pas en vacances de faire vivre leur quartier, d'en dépasser les frontières autrement, de les mettre en fête. Aujourd'hui l'Etat continue à soutenir fortement cette opération en la finançant à parité avec le Conseil régional (1 million d'euros). Il contribue également à la mobilisation des associations, des amateurs et des professionnels qu'il soutient dans les contrats urbains de cohésion sociale bien sûr, mais aussi dans toutes les politiques sectorielles, qu'elles soient sportives, culturelles, artistiques ou pédagogiques.

Ce dispositif s'ouvre en permanence sur de nouveaux enjeux et de nouvelles actions d'exemplarité nationale : « passeurs d'images », « école ouverte », « intégration républicaine par la culture », « action culturelle en milieu pénitentiaire », etc.

Nos quartiers d'été, font une place à tous les acteurs de la vie citoyenne : les habitants, les associations et les correspondants territoriaux et régionaux.

Un ensemble de rassemblements collectifs « forums, actions de lancements, fêtes de clôture », complète cette mobilisation collec-

tive. C'est à toute cette construction que l'Etat et ses partenaires sont particulièrement attachés.

Des avancées significatives sont à noter dans les domaines suivants :

- Une plus forte intégration dans des projets de territoire : cette année, les projets de quartiers se sont souvent ouverts sur d'autres quartiers ou d'autres communes. Sur le territoire d'Aulnoye-Aymeries, onze centres sociaux ont su conjuguer leurs interventions. Des collaborations entre villes ont émergé : échanges d'habitants entre Arras et Roubaix autour de fêtes et d'animations-découvertes. Des actions phares ont circulé de ville en ville et d'année en année (ex : le festival « urbaines connexions » à Carvin en 2004, à Bruay-la-buissière en 2005, à Douai en 2006, à Boulogne en 2007 et Calais en 2008).
- Un attachement à l'histoire et à la mémoire des quartiers : après l'édition du coffret « Mémoires 1990-2006 » retraçant l'implication des habitants dans nos quartiers d'été, la question de la mémoire du quartier, de son histoire et de son identité émerge à travers de nouveaux projets. Les journées qui se sont déroulées à Avion, autour de l'histoire de la mine, en lien avec le musée de Lewarde, témoignent de ce besoin d'histoire pour mieux vivre au présent.
- Une prédominance des thématiques culturelles : les cultures urbaines se développent mais elles sont désormais associées à l'idée de métissage et à la nécessité d'un accompagnement professionnel. Le cirque également prend une place déterminante.
- Parce qu'elle est historiquement liée aux quartiers d'été, avec « Un été au ciné » et toute cette circulation de films en plein air, allant à la rencontre des publics des quartiers. Un « été au ciné » a grandi, il est devenu aujourd'hui « passeur d'images ».

### Lutte contre les violences faites aux femmes

La délégation régionale a renforcé cette année son action régionale en matière de lutte contre les violences faites aux femmes en relayant la campagne ministérielle. Elle a, en outre, fait signer le 1er avril un protocole d'accord entre les services de l'Etat, les autorités judiciaires, les professionnels de santé, les organismes sociaux et les associations qui se sont engagés à mener des actions concrètes dans leurs domaines respectifs de compétences. D'autres actions ont été soutenues permettant l'éviction du domicile du conjoint violent, par son hébergement, son suivi judiciaire et son accompagnement thérapeutique ou encore l'hébergement des femmes victimes de violences et leurs enfants, leur écoute et leur accompagnement par le financement de structures spécifiques.

Formation initiale et diversification de l'emploi féminin

La DRDFE a contribué à des actions de diversification des choix professionnels et de lutte contre les stéréotypes au sein de collèges et de lycées de la région (la 18ème édition du prix de la vocation scientifique et technique des filles).

Accès aux droits

La DRDFE coordonne également l'ensemble du réseau des 9 centres d'information des droits des femmes de la région. Ces relais « sur le terrain » ont pour mission d'informer gratuitement les femmes sur leurs droits, de les écouter, de les orienter en fonction de la particularité de chaque situation.

La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe

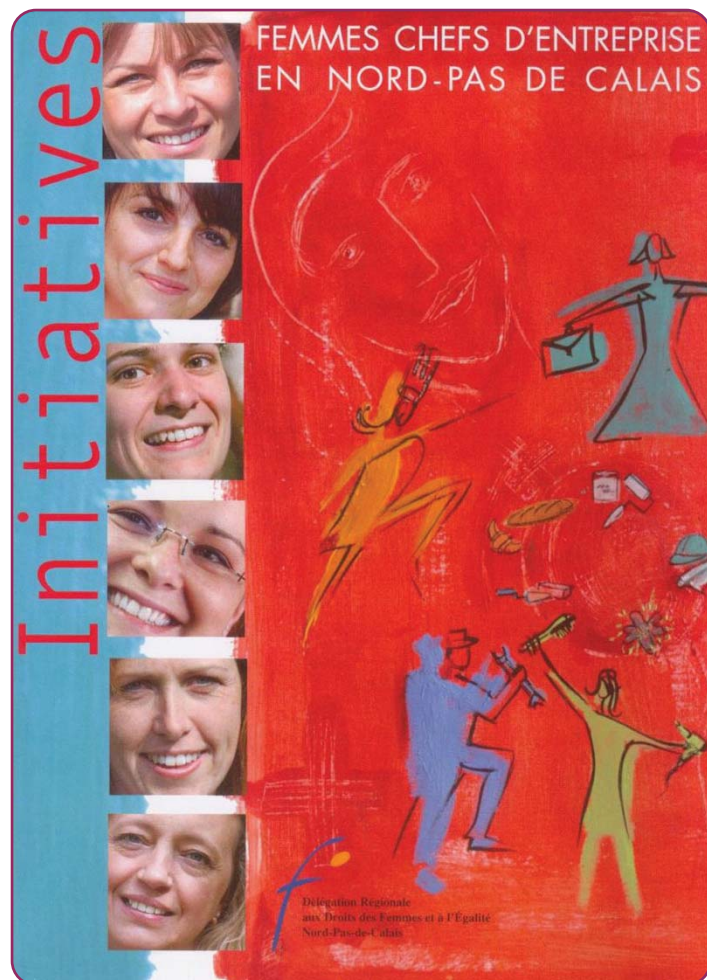


Insertion économique

La DRDFE Nord - Pas-de-Calais finance, chaque année, quelques actions de formation qualifiante, ayant trait à la diversification de l'emploi féminin, et exemplaires en terme de placement à l'emploi (les embauches sont en effet négociées avec les entreprises avant la mise en place des formations). Ainsi, en 2008, les actions de formation financées par la DRDFE vont permettre ou ont permis 45 embauches.

Promotion de l'entreprenariat féminin

La DRDFE Nord - Pas-de-Calais est, depuis de nombreuses années région pilote, en matière de création d'entreprises par les femmes. Ainsi, en 2008, 48 FGIF (fonds de garantie à l'initiative des femmes) ont été accordés. Ces entreprises restant, pour la plupart, dans le domaine du petit commerce et du service à la personne. Ces entreprises, sont suivies, pour la plupart, par un cabinet conseil, financé par la DRDFE, pour une durée de 3 ans. En 2008, 130 créatrices d'entreprises ont bénéficié de ce suivi. Nombre d'entre elles, sont en demande d'accompagnement plus technique, plus soutenu qui ferait l'objet de cessions collectives.



Affiche de promotion de l'entreprenariat féminin © DRDFE

Fort de ce constat, fin 2008, un nouveau projet appelé « campus d'entreprise au féminin » qui a pour vocation d'initier les créatrices/repreneuses d'entreprise à l'étude de marché, aux montages des prévisionnels, à l'étude des statuts fiscaux, sociaux et juridi-

ques a été mis en place. Afin de renforcer la promotion de l'initiative au féminin et de mieux communiquer sur le FGIF et sur le partenariat mis en place par la DRDFE avec le réseau des 19 plates-formes France Initiative, un livret régional a été édité (9000 exemplaires). Celui-ci permettant aux femmes créatrices de trouver toutes les informations utiles à la création et au financement de leur projet et de découvrir le réseau d'expertise, de financement et d'accompagnement. Devant son succès, une réédition est prévue courant 2009. Parallèlement des réunions ont été organisées sur les territoires de ces plates-formes avec leur réseau local de banquiers. Cette opération se poursuivra courant 2009.

En 2008, la DRDFE a également soutenu et financé l'association Initiatives Plurielles et son dispositif d'accompagnement personnalisé afin de faciliter l'intégration des femmes issues de l'immigration : il s'agit d'un dispositif interculturel d'accompagnement de projets dont l'objectif est de détecter et de favoriser l'émergence de porteuses de projets, à partir d'une démarche qui transforme en atouts les diversités culturelles. Ce dispositif est complété, depuis 2007, par un programme expérimental de monitorat.

## Modernisation et mutualisation des actions de l'Etat

### La mutualisation de l'action des services de l'Etat

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, le pôle « organisation-mutualisation-qualité des services de l'Etat » a été créé. Il prend en charge depuis septembre 2008, sept champs d'intervention interministérielle, au niveau régional, autour de plusieurs thèmes.

La réorganisation des services de l'Etat est pilotée par la préfecture de région afin de faciliter la mise en place des nouvelles directions régionales recomposées (par exemple, la DREAL, la DIRECCTE, la DRJSCS...). Dans ce cadre, la validation d'un schéma stratégique de l'immobilier de l'Etat est indispensable pour une meilleure gestion du patrimoine immobilier de l'Etat et d'une responsabilisation des services.

La nécessité d'une gestion des ressources humaines renouvelée a également justifié la mise en place d'une plate-forme régionale ressources humaines et le développement des offres de formation interministérielle contribuant à un accompagnement des agents dans cette période de réformes intenses.

Par ailleurs, la mutualisation des moyens de l'Etat permet d'accroître la rationalisation des fonctions support ou transversales des services de l'Etat, tout en mettant l'accent sur la qualité, de mettre en commun leur savoir-faire et, à terme, de conclure des marchés plus performants dans le cadre du service des achats de l'Etat. Cette recherche d'efficacité a également mis l'accent sur le développement de l'administration électronique qui permet à l'administration, en mobilisant les nouvelles technologies, d'améliorer le service public en facilitant l'accès à l'information (télé procédures), en décloisonnant les services et en modernisant les procédures (gestion électronique de documents).



## La préfecture de région, acteur du développement économique et social, avec le soutien des crédits de l'Etat et de l'Europe

Enfin, soulignons le rôle de la section régionale interministérielle d'action sociale est chargée d'offrir des prestations culturelles ou sociales aux agents actifs et retraités de l'Etat. Elle intervient en complément de l'action sociale proposée par les ministères (journées-découverte, placement d'enfants en crèches, séjours au profit des familles).

A noter que le préfet de région, soucieux d'informer l'ensemble des agents des services de l'Etat a mis en place un dispositif de communication utilisant trois vecteurs, le site internet de la préfecture, les intranets au sein de leurs services et la rédaction d'une lettre d'information dont ils sont directement destinataires. Cette lettre bimestrielle intitulée « Le Nord - Pas-de-Calais au coeur de la réforme » touche environ 50.000 agents de l'Etat. Elle fait le point sur l'ensemble des réformes régionales et départementales.

mentation visant à la mise en place d'un tel dispositif. Pour ce faire, le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique a affecté le préfigurateur de la plate-forme.



Eric FRITSCH, préfigurateur plate-forme RH au SGAR Nord - Pas-de-Calais

Les enjeux de la plate-forme sont au nombre de trois. Tout d'abord, sortir d'une logique de mobilité uniquement « verticale » intra-ministérielle et offrir une possibilité de mobilité de proximité. La plate-forme doit en priorité construire les dispositifs d'accompagnement du changement les mieux adaptés (en terme de formation, d'écoute, de conseil en mobilité-carrière, d'amélioration de l'attractivité ...) et les mettre à disposition des services et des agents

Cet outil doit également contribuer à anticiper sur le long terme les nouvelles compétences dont la fonction publique de demain aura besoin, et à préparer les organisations adaptées aux nouvelles missions. Ainsi il convient de détecter dans tous les services les potentiels existants.

Enfin, la plate-forme se veut donc un levier pour le développement d'une politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines interministérielle au niveau local.

Le travail mené avec les services déconcentrés au sein du groupe de travail régional consacré à la mutualisation en matière de ressources humaines a permis de dégager 3 domaines répondant à des préoccupations communes et aussi de dresser un inventaire des actions à mettre en oeuvre :

- l'accompagnement du changement ;
- la formation professionnelle interministérielle ;
- l'attractivité de la fonction publique et la fidélisation des personnels.

Une première vague de mesures est proposée par la plate-forme :

- première phase d'offres de formation à destination des managers en novembre et décembre 2008 portant sur l'accompagnement du changement ;
- conception d'un cahier des charges pour une bourse régionale de l'emploi ;
- création d'un réseau régional (associant les directions interrégionales) des responsables des ressources humaines à l'initiative du SGAR : la première réunion a eu lieu le 4 novembre.

Page d'accueil de l'intranet RGPP développé dans le département du Nord

### ► La plate-forme régionale Ressources Humaines en Nord - Pas-de-Calais

Cet outil, conçu par le ministère de la fonction publique, a été prévu dans son principe par le conseil de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008. Parmi les 6 axes du changement pour un nouvel Etat local, figure « Valoriser le travail et le parcours des agents ».

Ce dispositif, précise que la création de ces plates-formes, pilotées par les SGAR, permettra d'offrir aux agents des potentialités, aujourd'hui inexistantes ou mal connues, en matière de formation, de conseil de carrière, de connaissance des offres de postes, d'action sociale.

Une enquête ordonnée par la DGAFP et menée pendant l'été 2008 auprès de 5 régions - Limousin, Haute Normandie, PACA, Nord - Pas-de-Calais, Picardie pour établir le cahier des charges de ces plates-formes - à conduit notre région à entamer une expéri-





En 2008, l'Académie a commémoré le bicentenaire de la création des Académies. A cette occasion, face au défi que constituait l'avenir de plus de 970 000 élèves et étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement de la région, l'Académie a rappelé ses missions accueillir, instruire, éduquer, qualifier et ses objectifs essentiels, leur donner toutes les chances de réussite, améliorer leur orientation, préparer et faciliter leur insertion professionnelle. La prévention du décrochage scolaire et la lutte contre les sorties prématurées et sans qualification figurent au premier rang des priorités de la politique éducative de la région Nord - Pas-de-Calais. La route vers la réussite scolaire s'appuie non seulement sur l'acquisition des connaissances et des compétences de base et la promotion de l'égalité des chances par la recherche de l'excellence mais également sur l'ouverture sur le monde professionnel en découvrant des milieux professionnels et en construisant une relation durable avec le monde de l'entreprise. Elle s'appuie également sur l'ouverture à l'international qu'a permis d'enrichir en 2008 la Présidence française de l'Union européenne.

## — L'évolution des effectifs et des structures

Le contexte reste marqué par la baisse de la démographie scolaire qui se poursuit malgré une légère reprise de la natalité dans les années 1999-2000.

Entre la rentrée scolaire 2006 - 2007 et la rentrée scolaire 2007 - 2008, les effectifs dans le 1er degré ont peu varié, ce qui est lié à la démographie régionale, en particulier celle des naissances depuis la fin des années 1990. Les élèves sont au nombre de 441 988 (public et privé confondus). Dans l'enseignement public, leur nombre est passé de 388 751 à 388 365 soit une diminution de 386 élèves. Cette situation n'a pas affecté l'encadrement pédagogique (rapport du nombre d'enseignants pour cent élèves) qui était de 5,27 à la rentrée scolaire 2007-2008 sachant que pour le groupe des Académies de caractéristiques similaires (dominante urbaine et forts enjeux sociaux), la moyenne est de 5,19. Par ailleurs, ce taux d'encadrement s'est amélioré depuis une dizaine d'années.

Dans le second degré public et privé sous contrat (y compris le post-bac), l'Académie de Lille a encore enregistré une baisse signi-

ficative des élèves scolarisés en collège et en lycée soit 9973 élèves pour atteindre 396 252 élèves. Les effectifs de l'enseignement public ont chuté de 298 010 élèves à 290 212 élèves soit une baisse de 7798 élèves dont 3161 en lycée d'enseignement général et technologique. L'enseignement privé sous contrat enregistre également une baisse de plus de 2000 élèves.

Toutefois, l'encadrement pédagogique mesuré par le nombre moyen d'élèves dans une structure pédagogique est le meilleur de toutes les Académies (hors DOM-TOM) en collège et en lycée d'enseignement général et technologique ; il est supérieur à la moyenne en lycée professionnel. En effet, les caractéristiques socio-économiques de la région Nord - Pas de Calais sont prises en compte dans le budget que le Ministère de l'Education nationale alloue à l'Académie de Lille.

En ce qui concerne les résultats aux examens, par rapport à ceux de l'année 2007, ils ont progressé au baccalauréat technologique (+ 1,22 %) et pour les BEP, CAP et mentions complémentaires de niveau V confondus (+ 3%), les résultats aux autres examens restant stables. Ainsi le taux de réussite au baccalauréat général s'établit à 85,63%, à 78,33 % pour le baccalauréat technologique, à 74,45 % pour le baccalauréat professionnel. Le brevet affiche un taux de réussite de 79,24 %, et pour les BEP, CAP et mentions complémentaires de niveau V, le taux est de 75,21%.

## — La mise en oeuvre des chantiers nationaux prioritaires en 2008 dans l'Académie

### ► L'aide personnalisée aux élèves

Pour l'école primaire, l'objectif premier a été la lutte contre l'échec scolaire. A la rentrée 2008, les deux heures d'aide personnalisée, libérées grâce à la suppression des cours le samedi sont consacrées aux élèves en difficulté. Dans l'Académie, l'aide personnalisée aux élèves en difficulté a concerné 63 150 élèves. Les stages de remise à niveau CM1-CM2 réalisés au cours de l'été 2008 ont concerné 6802 élèves du public et 3250 élèves du privé.

### ► Le dispositif d'accompagnement éducatif

La rentrée scolaire 2007 avait vu la mise en place de l'accompagnement éducatif après les cours dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire, en particulier des réseaux « ambition réussite ». A partir de la rentrée scolaire 2008, ce dispositif a été mis en place dans toutes les écoles de l'éducation prioritaire et généralisé à tous les collèges. Quatre jours par semaine, après la classe durant deux heures, les élèves volontaires disposent d'un temps consacré aux devoirs, à des activités culturelles ou artistiques, ou à une pratique sportive. Dans l'Académie de Lille, ce sont ainsi 38 395 collégiens et 21 929 écoliers qui ont bénéficié à la rentrée scolaire 2008 de l'accompagnement éducatif pour 241 336 heures en collège et 115 876 heures en école élémentaire. Les intervenants sont majoritairement des enseignants, pour 85 % dans le premier



degré et 70% dans le second degré, tous volontaires. Des assistants d'éducation et des intervenants d'associations agréées interviennent également. L'aide au travail scolaire représente 2/3 de l'offre de l'accompagnement éducatif dans les écoles et les collèges publics de l'éducation prioritaire, les activités culturelles 24 % et le sport environ 10 %.

### ► La réforme de la carte scolaire

L'assouplissement de la carte scolaire décidée en juin 2007 a permis d'accorder un plus grand nombre de dérogations aux familles. Afin de leur donner la liberté de choix de l'établissement fréquenté par leurs enfants, en 2008, de nouvelles mesures d'assouplissement ont été prises. Une fois satisfaites les inscriptions dans les établissements, toutes les demandes de dérogation à la carte scolaire sont examinées dès lors qu'il y a des places disponibles dans l'établissement souhaité. Cette mesure concerne environ 10 à 12 % des élèves entrant en classe de 6ème.

### ► Le Baccalauréat professionnel en 3 ans

L'enseignement professionnel, qui scolarise 30 % des lycéens, constitue une voie de réussite à part entière du système éducatif au même titre que la voie générale et la voie technologique. La filière professionnelle comprend un baccalauréat dont la durée de préparation était de 4 ans après la sortie du collège, et non de trois ans comme c'est le cas de la voie générale ou technologique. Le constat a été fait que ce cursus d'une durée de 4 ans limite le nombre d'élèves de la filière professionnelle susceptible d'atteindre le niveau du baccalauréat. Ainsi sur 100 élèves entrant en BEP, seuls 25 arrivent jusqu'au baccalauréat professionnel. Le baccalauréat professionnel en trois ans constitue donc un des éléments importants de la valorisation de l'enseignement professionnel voulue par le Ministre de l'Education nationale. L'objectif est d'élever le niveau général de qualification en amenant plus d'élèves au baccalauréat et en proposant un accès à l'enseignement supérieur ( Sections de Techniciens Supérieurs).



Le Baccalauréat professionnel en 3 ans © Rectorat

Cette évolution de l'offre de formation s'appuie sur la création de passerelles supplémentaires. Les titulaires de CAP auront la possibilité de rejoindre le baccalauréat professionnel en cours de cursus. De même les élèves de seconde professionnelle ( 1ère année du Baccalauréat professionnel en 3 ans) qui ne souhaiteraient pas aller jusqu'au Baccalauréat professionnel pourront rejoindre la seconde année du CAP. Les niveaux CAP ou BEP pourront être cer-

tifiés au cours du cursus en 3 ans.

Dans l'Académie, sur la base du volontariat, l'expérimentation a été lancée dans les lycées possédant déjà le cursus BEP, Bac Pro, et dans certains domaines professionnels (vente action marchande, tertiaire, hôtellerie-restauration... ). Dans l'enseignement public, 97,5 divisions de 2nde Pro ont été ouvertes, en substitution aux 2nde BEP ( 30% des BEP) et dans l'enseignement privé, 49 divisions. La généralisation du Baccalauréat professionnel en 3 ans à partir de la rentrée scolaire 2009 - 2010 sera l'occasion d'enrichir l'offre de formation de niveau IV.

### ► La mise en place du service minimum d'accueil des élèves dans les écoles de l'Académie de Lille

Le ministre de l'Education nationale a souhaité mettre en place ce dispositif dès 2008 afin d'offrir aux parents une possibilité d'accueil de leurs enfants les jours de grève. Reposant sur un dialogue entre les Maires et les Inspecteurs d'Académie, ce dispositif s'est organisé progressivement. Il prévoit une compensation financière de l'Etat pour les collectivités locales en fonction du nombre d'élèves accueillis par école.

### ► La modernisation de l'administration de l'Education nationale

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), l'Académie de Lille a pris différentes mesures pour optimiser l'organisation de ses services avec la préoccupation d'offrir un service de qualité aux usagers. Il a ainsi été procédé à plusieurs réorganisations des services académiques en recherchant de plus grandes complémentarités entre le rectorat et les deux inspections académiques dans les domaines notamment du contrôle de légalité des actes des EPLE, de la gestion des bourses du second degré, de la politique immobilière ainsi que dans les champs de la logistique et des affaires juridiques. Par ailleurs, un travail a été engagé sur la thématique des réseaux d'établissements scolaires afin de mieux répondre aux besoins éducatifs de la population et de tenir compte des évolutions démographiques affectant fortement certains collèges et lycées.

### ► Les priorités académiques et leur réalisation

La lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification du système scolaire figure parmi les toutes premières priorités de l'Académie.

### ► Assurer la réussite des élèves

La priorité du plan d'action académique a été de faire porter les efforts dans l'enseignement du premier degré sur le cycle III (CE2, CM1 et CM2). En effet, les résultats aux évaluations des compé-





tences des élèves à l'entrée en sixième sont inférieurs à la moyenne nationale. L'Académie détient le plus important retard à l'entrée en sixième avec 23 % des élèves ayant douze ans et plus à leur arrivée au collège.

Les chefs d'établissements du second degré ont été encouragés à développer leurs projets d'établissements sur les performances et la réussite des élèves d'une part, et d'autre part sur l'orientation. L'Académie dispose en effet du taux d'orientation vers le baccalauréat général le plus bas de France et à contrario du taux d'orientation vers l'enseignement professionnel le plus élevé. L'objectif est d'amener davantage d'élèves vers la voie générale et technologique. Des évolutions positives ont été constatées à la rentrée 2008. Par ailleurs, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) se consacrent à mieux préparer ces jeunes à intégrer des formations qualifiantes et diplômantes.

### ► Le Plan « Espoir banlieues »

Mobilisant l'ensemble des services de l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur associatif, ce cadre cohérent d'actions concrètes, décidé par le comité interministériel des villes du 20 juin 2008, a visé à renforcer l'égalité des chances dans l'Académie.

### ► L'Internat d'excellence

L'objectif de ce dispositif est d'accueillir des élèves appliqués et motivés, souffrant dans leur environnement de situations difficiles compromettant leur chance de réussite, dans des internats labellisés « Internat d'excellence ».

139 places labellisées « Internat d'excellence » ont été réservées dans 12 lycées de l'Académie à la rentrée scolaire 2008. Les internes d'excellence issus de l'éducation prioritaire ou des Zones Urbaines Sensibles reçoivent une aide de 1000 euros dans le cadre du fonds social des établissements afin de diminuer la charge financière des familles.

### ► Les sites d'excellence

Il s'agit de redonner sa place à l'excellence scolaire dans les quartiers, rendre attractifs les lycées concernés et favoriser la mixité sociale. A titre d'exemple, l'ouverture à l'international a été mise en avant au lycée Jean Moulin à Roubaix en ouvrant des sections européennes en Baccalauréat professionnel ainsi qu'au Lycée Emile Zola à Wattrelos en créant une section européenne cinéma-audiovisuel.

#### Quatre lycées situés dans des quartiers difficiles ont été érigés en « sites d'excellence »

- Le lycée Van der Meeersch à Roubaix
- Le lycée Jean Moulin à Roubaix
- Le lycée Emile Zola à Wattrelos
- Le lycée Professionnel François Hennebique à Liévin

Par ailleurs, ces quatre établissements scolaires ont engagé l'expérimentation d'un espace numérique de travail, dispositif informatique innovant qui doit notamment permettre un accompagnement pédagogique des élèves plus individualisé et permettra de

renforcer la communication avec les parents d'élèves.

### ► Le dispositif de réussite scolaire en lycée

Un dispositif expérimental de réussite scolaire en lycée a été mis en place dans deux cents lycées en France dont vingt lycées de l'Académie. En complément des enseignements, il s'agit d'apporter un appui individualisé aux élèves en fonction de leurs besoins afin de favoriser la réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus et préparer la poursuite d'études supérieures. Dès le mois d'août 2008, des stages de remise à niveau ont été proposés aux élèves volontaires, nouveaux bacheliers poursuivant des études supérieures et lycéens qui intègrent une classe de terminale. Des sessions de stage ont été également organisées durant les vacances de Toussaint et d'hiver. L'encadrement des stages, organisés en petits groupes, a été assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation et des étudiants en deuxième année de master. Au total 748 élèves ont participé à ces stages.

A la rentrée scolaire 2008, un accompagnement des lycéens tout au long de l'année scolaire, sur la base du volontariat a été mis en place sous la forme d'aide au travail scolaire, d'entraînement aux épreuves d'examen, d'aide à l'élaboration et à l'approfondissement du projet d'orientation, de préparation à la poursuite d'études supérieures. 2579 élèves s'y sont inscrits.

### ► La lutte contre les sorties du système scolaire sans qualification : l'action de la mission générale d'insertion (MGI)

A cette fin, le repérage des élèves en voie de décrochage, les entretiens personnalisés débouchant sur des solutions adaptées pour les jeunes constituent des outils essentiels et pour que leur efficacité soit optimale, la mission générale d'insertion, les établissements scolaires du second degré, les services d'orientation et les partenaires du service public de l'emploi ont poursuivi en 2008 une collaboration étroite.

En 2007 - 2008, 4650 jeunes (dont 3419 jeunes non diplômés) ont ainsi été repérés et ont bénéficié d'un entretien individuel à la MGI. A l'issue des entretiens individuels, 24% des jeunes ont été rescolarisés en formation initiale, 8% ont accédé à l'emploi, 4% ont bénéficié d'un contrat en alternance et 32% ont été accueillis dans une action de la MGI.

Ce sont donc 1492 jeunes qui ont bénéficié d'une action MGI en 2007 - 2008. Pour ceux-ci, 77 actions de remobilisation et 22 actions qualifiantes ont effectivement été mises en oeuvre dans l'Académie de Lille.

### ► Les relations Ecole- Entreprises en 2008

A l'occasion de la 18ème édition de « Bravo l'Industrie », un accord-cadre de coopération a été signé entre l'Académie de Lille et l'union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Nord - Pas-de-Calais concernant l'information, l'orientation et la formation professionnelle des jeunes, ainsi que la formation continue des salariés et des personnels de l'Education nationale.



Semaine école-entreprise le lundi 17 novembre au cinéma Gaumont de Valenciennes © Rectorat

Une série de conventions signées avec différents secteurs économiques au cours de l'année 2008 témoigne d'une collaboration accrue entre l'école et l'entreprise :

- accord-cadre avec l'UIMM et la chambre régionale d'industrie et de commerce, ce dernier étant lui-même décliné en conventions avec les chambres de commerce et d'Industrie de l'arrondissement de Lens et du Grand Lille ;
- accords de partenariat avec le syndicat national des entreprises du froid, d'équipements de cuisines professionnelles et du conditionnement de l'air (SNEFCCA) Nord - Pas-de-Calais ;
- conventions de partenariat avec la Raffinerie des Flandres (Total France) et avec Toyota motor manufacturing France.

### ► La présidence française de l'Union européenne

Avec plus de 400 sections européennes et une politique d'apprentissage des langues dynamique, l'Académie de Lille confirme sa vocation de carrefour européen. Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, de nombreuses activités ont été organisées dans l'Académie de Lille en direction des élèves et à l'attention des personnels. Des réunions d'information des personnels administratifs des services académiques ont été organisées sur le rôle, le fonctionnement et les activités de l'Union européenne (priorités, enjeux éducatifs, législation) ainsi que sur les différents systèmes éducatifs européens. Des manifestations associant des intervenants universitaires européens ont été organisées par l'Académie de Lille à l'Université Droit et Santé - Lille II :

- un séminaire d'études sur le thème « Le cadre européen commun de références en langues, vecteur d'évolution pédagogique et d'insertion professionnelle en Europe » ;
- un colloque intitulé « Construire son parcours de formation du lycée à l'enseignement supérieur : pratiques européennes ».



Vendredi 10 octobre à l'université de Lille II, colloque intitulé « Le Cadre Européen Commun de Référence en Langues, vecteur d'évolution pédagogique et d'insertion professionnelle en Europe » © Rectorat

# Gestion publique et développement économique



Le pôle gestion publique et développement économique (GPDE) a été mis en place en 2005 et placé sous l'autorité du Trésorier-Payeur général de la région Nord - Pas-de-Calais, chargé de coordonner et d'animer son action. Il contribue à la mise en cohérence de l'action de l'Etat dans la région et à la modernisation de la gestion publique. Le pôle permet en outre de relayer localement la politique économique et financière de l'Etat. Il regroupe l'ensemble des services déconcentrés du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Le programme d'action adopté par le pôle au début de l'année 2008 décline les projets et réalisations de ses membres, articulés selon les orientations stratégiques suivantes : favoriser la modernisation de la gestion publique, contribuer à l'émergence d'un environnement propice au développement économique durable, faciliter l'accès à l'information économique.

## ► Favoriser la modernisation de la gestion publique

### ► Les dépenses de l'Etat dans la région

Les services de la trésorerie générale réalisent chaque année une étude sur le poids financier de l'Etat dans la région. L'objectif de cette étude reconduite depuis 2004, est de fournir au préfet de région, des informations nécessaires, sous l'angle budgétaire et financier, pour suivre et évaluer les actions prioritaires définies au plan régional. Cette étude permet de surcroît, de restituer le poids budgétaire et financier d'entités publiques telles que les collectivités territoriales, les établissements publics... et ainsi, de mieux cerner l'ensemble de la dépense publique dans la région. Depuis 2007, cette étude a adopté une présentation conforme aux nouvelles normes budgétaires fixées par la LOLF.

### ► Assurer un fonctionnement loyal et sécurisé des marchés

#### Faciliter les démarches douanières

Au-delà de sa mission fiscale traditionnelle, la direction régionale des douanes et des droits indirects contribue à garantir les échanges commerciaux internationaux et à lutter contre les trafics illicites. La région Nord - Pas-de-Calais accueille la direction interrégionale de Lille et deux directions régionales des douanes et droits indirects : la direction régionale de Lille et la direction régionale de

Dunkerque. Par ailleurs la région compte 12 bureaux de douanes et 22 unités de surveillance. La douane totalise 1 284 emplois dans la région, 524 sont liés à la branche commerciale et administration générale et 760 à la branche surveillance.

#### - La mission fiscale

Au titre de ses missions fiscales, la douane perçoit divers droits et taxes à hauteur d'environ 4 millions d'euros. Les droits de douanes perçus en 2008 s'élèvent à 255 millions d'euros, la TVA à 1, 69 millions d'euros, la TIPP à 1, 42 millions d'euros et les droits de consommation sur les tabacs à 54 millions d'euros.

#### - La sécurisation des échanges

Au titre de la lutte contre les fraudes et trafics illicites la douane a procédé à d'importantes saisies qui se sont révélées nettement supérieures à celles opérées en 2007.

Douanes	2007	2008	Variation 2008-2007
Produits stupéfiants	4 070 kg 23 375 008 €	11 282 kg 35 116 638 €	+ 176.7% + 50.2%
Articles de contrefaçons	262 633 20 890 209 €	368 315 28 761 434 €	+ 40.2% + 37.7%
Tabacs à fumer et cigarettes	81 309 kg 11 061 081 €	96983kg 19 847 797 €	19.3% 79.4%

Depuis le 1er janvier 2008, la douane a étoffé son offre de services aux entreprises et leur propose un partenariat encore plus actif grâce à la mise en place du statut communautaire d'opérateur économique agréé (OEA). Comparable à un «label de qualité» délivré par les douanes, ce statut procure à l'entreprise bénéficiaire, un accès facilité à de nombreuses simplifications douanières, avec pour seule contrepartie, sa fiabilité, en terme notamment de sécurité dans toute sa chaîne de production, de solvabilité financière et d'absence d'antécédents en matière de non respect de la réglementation. Ce dispositif doit permettre de renforcer le niveau de protection offert par les contrôles douaniers pour les marchandises entrant ou sortant du territoire de l'Union européenne. Ce statut donne droit à une série d'avantages basés sur un traitement personnalisé :

- accès plus rapide et aisé à des facilités telles que le statut d'expéditeur agréé, ou bien le dédouanement centralisé ;
- des taux réduits de contrôles ;
- des transmissions d'informations réduites au titre des obligations en matière de sécurité ou de sûreté, dans le cas du certificat OEA «sécurité/sûreté».



Mardi 5 février 2008, les douaniers ont découvert 110 sacs rectangulaires enveloppés de toile de jute contenant des paquets de résine de cannabis pour un poids total de 3 675 kg. La valeur de la marchandise est estimée à 7 350 000 euros. A cette date, il s'agissait de la plus importante saisie de résine de cannabis réalisée par la douane au niveau national depuis plus d'un an. © Douanes





## ► Favoriser l'émergence d'un environnement propice au développement économique

Les actions conduites sous ce titre portent sur la déclinaison au plan local de la politique nationale en direction des entreprises et se traduisent par la promotion de la recherche et de l'innovation, l'accompagnement des 6 pôles de compétitivité de la région, l'anticipation des mutations économiques et la promotion auprès des entreprises des pratiques de l'intelligence économique.

### ► Promouvoir la recherche et l'innovation dans un cadre partenarial

#### Accompagner les pôles de compétitivité de la région

Dans le cadre du soutien apporté aux pôles de compétitivité, les services de l'Etat leur proposent un accompagnement dans leurs démarches d'intelligence économique avec pour objectif : d'encourager les structures de gouvernance des pôles à définir une stratégie d'identification de leur environnement concurrentiel international ; de les accompagner dans la mise en place de démarches de sécurité économique visant à assurer la protection de leur patrimoine technologique et à garantir l'intégrité de leurs échanges collaboratifs. A ce titre, une rencontre «intelligence économique et pôles de compétitivité» s'est tenue les 16 et 17 mai 2008 à Douai.

#### Accompagner les entreprises à l'international

La direction régionale du commerce extérieur (DRCE) joue un rôle important dans l'identification des entreprises à fort potentiel à l'international. En 2008, elle a visité 80 entreprises disposant d'un «fort potentiel à l'international» ou «prometteuses à l'international». Elle joue par ailleurs un rôle de conseil aux entreprises. Ainsi, elle a organisé 32 réunions d'information sur les procédures de soutien au commerce extérieur et 9 réunions «comprendre et réussir à l'international» tenues en collaboration avec le réseau consulaire. La DRCE gère également les aides déconcentrées au développement international des entreprises. A ce titre, elle a autorisé pour 2008 le décaissement de plus de 200 000 euros pour des actions individuelles ou collectives. La DRCE exerce également une fonction de promotion de certains dispositifs ou prestations. Elle assure la promotion du volontariat international en entreprises (VIE) et le nombre de volontaires a atteint 214 en 2008, ce qui fait du Nord - Pas-de-Calais la troisième région française utilisatrice du dispositif. A ce titre, le premier Grand Prix VIE Nord - Pas-de-Calais a été organisé le 26 juin 2008 avec la participation de la secrétaire d'Etat au commerce extérieur. La DRCE assure également la promotion des prestations d'Ubifrance au profit des entreprises. Ces prestations ont bénéficié à 443 entreprises de la région, soit une augmentation de 6,7% par rapport à 2007. L'instruction des dossiers d'assurance prospection COFACE fait également partie de ses attributions et elle a émis 81 avis en 2008. La DRCE a vocation à rejoindre en janvier 2010 la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

## Les actions en faveur de la création, du développement et de la transmission des entreprises

Le délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA) a poursuivi en 2008, la mise en oeuvre du programme régional de création et de transmission d'entreprises (PRCTE), conduit en partenariat avec le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais, les conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais et la Caisse des dépôts et consignations. Cette action plus connue sous le nom «Je crée en Nord Pas-de-Calais» répond aux attentes des porteurs de projets avec 13 116 créations pures enregistrées dans la région contre 9 975 en début de programme en 2001.



Stand de la DRCA sur le stand commun aux services du MINEFE- MBCPPF lors du Salon Créer en 2008 © DRCA

L'action du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) instrument privilégié par l'Etat, en liaison avec les collectivités locales et les chambres consulaires pour assurer la sauvegarde des services commerciaux et artisanaux de proximité a permis de soutenir 88 actions de revitalisation du tissu commercial et artisanal des territoires.

Le DRCA et son équipe ont relayé les dispositifs nationaux mis en place en faveur des entreprises et plus particulièrement les mesures de la loi de modernisation de l'économie, parmi lesquelles le statut de l'auto entrepreneur.

Le salon Créer, conforté par le succès rencontré lors de sa première édition a été reconduit les 8, 9 et 10 septembre 2008, accueillant 19 500 visiteurs soit 15% de fréquentation supplémentaire par rapport à 2007.

L'année 2008 a permis de clore le fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales (FACREA) mis en oeuvre dans le cadre du contrat de plan Etat Région 2000-2006. Un bilan non encore définitif à ce jour, indique que le dispositif aura permis 126 reprises d'entreprises et 278 créations générant en tout 1 077 emplois.

Enfin, le DRCA a mené avec les chambres des métiers et de l'artisanat une politique de stimulation pour l'utilisation des TIC dans les petites entreprises.

#### Anticiper les mutations économiques

Le Nord Pas de Calais, plus que d'autres régions de France a été confronté aux défis posés par les mutations de l'économie. Cela explique les dispositifs particuliers dont la région s'est dotée pour anticiper l'évolution de l'économie régionale. Parmi ces dispositifs, le GRISAME (groupe inter services d'appui aux mutations économiques). Ce groupe constitué de représentants des services de l'Etat est largement ouvert aux organismes et institutions publiques impliqués dans le développement économique de la région.



La Banque de France, OSEO, la CRIC participent aux réunions du GRISAME qui se réunit régulièrement tous les deux mois.

Le GRISAME a pour objectif de mener une observation globale des mutations en cours ou susceptibles de se produire dans la région et d'assurer la coordination et le suivi des actions engagées.

En 2008 le GRISAME a plus particulièrement porté son attention sur l'accompagnement des pôles de compétitivité et sur le devenir de la filière automobile.

## ► Promouvoir et diffuser les principes de l'intelligence économique

Le schéma régional de l'intelligence économique (SRIE) sert de cadre stratégique au dispositif d'intelligence économique déployé dans notre région. Facteur de compétitivité des entreprises, l'intelligence économique permet aux acteurs économiques d'assurer la maîtrise et la protection de l'information essentielle à l'exercice de leurs activités. Dans sa dimension défensive, la démarche d'intelligence économique permet aux entreprises d'assurer la protection de l'information stratégique et, dans sa dimension offensive, elle favorise la collecte, le traitement et l'exploitation de l'information stratégique.

Le dispositif régional issu du SRIE a conduit à créer deux instances de travail partenariales : le GAPSE (groupe action projet sécurité économique) et le GAPIET (groupe action projet intelligence économique territoriale).

Le GAPSE est constitué des services chargés de la sécurité et du renseignement. Il assure l'identification et le suivi des entreprises stratégiques et sensibles et met en oeuvre un ensemble d'actions dédiées. Celles-ci incluent des visites d'entreprises, un programme de formation et l'accompagnement des PME sur le thème de la sécurité des systèmes d'information, l'organisation de manifestations et de colloques portant sur la sécurité économique. La Région de Gendarmerie a organisé dans le cadre du Schéma régional de l'Intelligence économique, le 20 mars 2008, en présence de la Ministre de l'intérieur, de l'outremer et des collectivités territoriales, en partenariat avec plusieurs services, dont ceux de la trésorerie générale, un forum international sur la cybercriminalité, réunissant 17 pays, plus de 800 auditeurs, dont plus d'un quart de chefs d'entreprises et de cadres.

Le GAPIET regroupe au plan régional, les administrations, institutions ou organismes publics et privés, impliqués dans la pratique et la diffusion de l'intelligence économique. Le GAPIET s'est réuni à trois reprises en 2008. Il agit sur le volet offensif de l'intelligence économique (IE) : soutien aux actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'IE, organisation d'actions collectives, de colloques, de conférences-débats, participation à des salons...

Une action collective sur la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des entreprises à la sécurité des systèmes d'informations intitulée «la sécurité de l'information dans les PME» (Trésorerie générale, CRIC, DRIRE, Conseil régional...) s'est achevée en 2008. Compte-tenu de son intérêt et du succès qu'elle a rencontré, elle pourra être reconduite.

Le GAPIET s'est engagé dans une double démarche auprès des six pôles de compétitivité afin d'une part, d'inciter leurs structures de gouvernance à définir pour chacun d'entre eux une stratégie d'intelligence économique offensive et, d'autre part, de les accompagner dans leurs démarches de sécurité économique. Les

représentants des pôles sont associés aux réunions du GAPIET.

Au titre de la défense de ses intérêts économiques essentiels, l'État assure la protection et la défense des entreprises, notamment de celles qui contribuent au patrimoine technologique industriel national.

Dans le cadre de ses attributions spécifiques, le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE) assure une veille sur l'évolution du tissu économique régional afin d'identifier d'une part, les établissements susceptibles de relever des secteurs stratégiques (définition du périmètre stratégique de l'économie régionale / contribution aux travaux du GAPSE) et, d'autre part, ceux pouvant relever de la protection du patrimoine scientifique et technique.

A ce titre, 13 visites d'entreprises stratégiques ou sensibles ont été réalisées au cours de l'année 2008 et le chargé de mission régional à l'intelligence économique a participé dans le cadre de la commission zonale de défense et de sécurité des secteurs d'activité d'importance vitale, à la visite de 5 sites sensibles.

## ► Faciliter l'accès à l'information et aux services délivrés par les services membres du Pôle GDPE

L'objectif des actions reprises sous ce titre est de permettre aux différents publics de mieux connaître les services offerts par les administrations économiques et financières, de promouvoir les téléprocédures, l'e-administration et la dématérialisation des supports à destination des entreprises, des collectivités publiques et des particuliers.

Le portail «Bercy au service des entreprises et de l'emploi» (BSEE) ([www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)) permet ainsi de développer les synergies entre directions et services. Ce site offre aux entreprises un éventail de services qui comprend outre un portail rénové, un accès à la fois simple et diversifié au réseau local des spécialistes des entreprises du ministère. Les équipes locales apportent une réponse directe et personnalisée. Une charte de qualité de service rendu encadre cette offre. Le portail «Bercy au service des entreprises et de l'emploi» a contribué à l'information des entreprises sur les dispositifs de crise économique et financière mis en place à cette occasion.

Les portails «jecrée.com» «je reprends.com» et «demainjecrée.com», en lien avec le PRCTE sont en plein essor avec une fréquentation en hausse estimée de 25% à 30%, chaque année depuis 2003. Ces sites donnent accès à une offre d'accompagnement pour les opérateurs désignés par le PRCTE.

Concernant les mesures en faveur des entreprises, la DRCA a engagé des actions de communication portant notamment sur la loi de modernisation de l'économie et la promotion du statut d'auto-entrepreneur.



# Transport, logement, aménagement du territoire **et mer**



Le pôle « transport, logement, aménagement du territoire et mer », regroupe outre les services de l'équipement, des affaires maritimes, de la navigation (les voies navigables de France), de l'aviation civile, la société nationale des chemins de fer (SNCF), le réseau ferré de France (RFF), la direction interrégionale de Météo France, la délégation régionale de l'ANAH, l'inspection du travail des transports et l'Établissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais. Le 27 février 2009, huit directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, issues de la fusion des DIREN, des DRE et des DRIRE sont créées, dont celle du Nord - Pas-de-Calais. Ce nouveau service régional unifié du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire pilote, sous l'autorité du préfet de région, les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

## Les modes de transport en région

### Etudes et enquête sur l'aire métropolitaine lilloise

Après la réalisation en 2007 d'une opération d'enquête cordon sur l'aire métropolitaine lilloise sous maîtrise d'ouvrage de la DRE, l'exploitation des données a commencé en 2008, avec la production d'un rapport de synthèse des principaux résultats sur l'arrondissement de Lille.

#### Enquête du trafic sur le cordon de l'aire métropolitaine lilloise. Quelques chiffres :

- plus de 92 000 automobilistes et 15 500 chauffeurs de poids lourds ont été enquêtés ;
- les enquêtes ont été réalisées sur 70 autoroutes, routes et échangeurs différents ;
- 300 enquêteurs ont participé au projet, recrutés par la société TEST ;
- 25 journées d'enquête.

Les résultats de l'enquête permettent notamment d'améliorer la connaissance des déplacements routiers sur l'aire métropolitaine et de leur évolution, les relations entre les territoires et le fonctionnement du réseau autoroutier et routier. Ces résultats permettront d'arrêter avec les collectivités locales, Région, Lille métropole,

Départements une politique de transport et de déplacements adaptés à la demande avec pour objectif la maîtrise des déplacements, la valorisation d'une politique de transport public.

Ces résultats intégrés à un modèle de prévision de trafic permettent d'assurer de nombreuses études de déplacement et de scénarii d'aménagement d'infrastructures en lien avec les projets d'aménagement du territoire (zone d'activités sur Lille Sud, Valenciennes, Liévin, projet A25, études taxe poids lourds, études plan de déplacements urbains sur Lille métropole et déterminants du choix modal...).

L'année 2008 a été marquée par la réalisation de plusieurs études qui ont permis d'arrêter la stratégie d'aménagement du réseau routier national pour la période 2009-2013 et d'engager avec les collectivités le débat sur l'aménagement du territoire et les déplacements :

- Juin 2008 : dossier sur l'aire métropolitaine lilloise.
- Octobre 2008 : Enquête cordon aire métropolitaine.

Ces études ont permis également d'alimenter les réflexions pour la définition du Schéma National des Infrastructures de Transports (SNIT), études engagées par le Ministère sur trois opérations de la Région : A24, Contournement Sud Est de Lille et RN 2.



La cordon routier lillois © DREAL

### Infrastructures ferroviaires

#### Convention TER

L'évènement important a été la signature le 4 mars de la nouvelle convention TER qui lie la SNCF et le Conseil régional pour une durée de 7 ans, au cours desquels de multiples défis vont devoir être relevés : l'accroissement de l'offre, le cadencement généralisé des horaires à l'horizon 2012, et des nouveaux services innovants à proposer dans les gares et dans les trains.

Ce partenariat noué depuis la régionalisation engagée en 1997 accompagne le succès du TER que nous vivons actuellement, illustré par la progression des recettes de + 9% et la fréquentation en hausse de + 5% avec 50 000 voyageurs transportés quotidiennement en 2008. La nouvelle gamme tarifaire TER plus simple, plus lisible et plus accessible, en place depuis le 1er septembre, a sans doute contribué à ces chiffres. Décembre aura aussi été l'occasion de fêter 30 ans de transport ferroviaire de proximité en partenariat



avec le Conseil régional, par le biais d'une exposition itinérante dans les grandes gares régionales.

L'offre de transport régional s'est enrichie par la création de 5 nouvelles relations TER directes entre Lille et Lens permettant de réduire à 30 minutes le temps de parcours entre ces deux grandes agglomérations. Une nouvelle offre cadencée entre Béthune et Lille a été mise en place en multipliant notamment par deux le nombre de trains.

### Liaison à grande vitesse

L'offre de transport Voyages-France-Europe au départ de Lille s'est quant à elle étoffée vers Lyon et Marseille, une nouvelle fréquence avec Bruxelles ayant également été créée. Les bons résultats de régularité et le chiffre d'affaires permettent de conforter Lille comme la 1ère destination TGV de Province.

### Ouverture du fret à la concurrence

L'arrivée sur le réseau ferré du Nord - Pas-de-Calais de nouvelles entreprises s'est poursuivie et aujourd'hui la plupart des lignes classiques voient circuler au moins une entreprise ferroviaire nouvelle. La part de marché de ces nouveaux opérateurs a aujourd'hui dépassé 10% du trafic fret total, le dynamisme de ces entreprises étant particulièrement notable dans la région où cette part de marché est pratiquement le double de ce qu'elle est sur l'ensemble de la France.

### Dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, les principales opérations sont :

Contournement ferroviaire de Lille :

Les études préliminaires visant à rechercher des itinéraires alternatifs pour le fret, en vue de dégager des sillons pour le TER, sont encore en cours. Une présentation officielle d'une première phase a été faite à l'ensemble des acteurs régionaux qui a montré notamment qu'en terme de sillons, le trafic majoritaire concernait Lille intra muros (33%) : Armentières, Haubourdin, Lestrem, St Sauveur et pour 27% le trafic en provenance de Belgique, en transit via Lille. Plusieurs solutions d'adaptation du réseau sont présentées : un contournement par le sud via Amiens ; un contournement via Aulnoyes (pour les trafics belges) ; une augmentation de la capacité du noeud lillois. L'étude d'avant-projet devrait être lancée en 2009.

Augmentation de la capacité des infrastructures de la gare Lille Flandres :

Cette opération permettant d'augmenter la capacité d'accueil des TER, et donc la fréquence, arrive au stade de l'engagement des phases travaux. Une première étude avait pour objet de définir une stratégie d'optimisation de la gare Lille Flandres dans la perspective de l'amélioration des dessertes TER et TGV, et de cibler les aménagements nécessaires. L'analyse a été faite en situation contrainte (période de pointe) et à horizon 2012, reprenant les trafics actuels mais en introduisant un cadencement quasi-général sur les dessertes TER et TGV. L'orientation de l'étude privilégie un fonctionnement de la gare par groupe de destinations, avec affec-

tations des voies (avant-gare et à quai) à chacun des axes TER. Au titre du contrat de plan 2000-2006, la ligne Don - Béthune a été ouverte en double voie le 1er septembre 2008. L'opération s'est poursuivie avec l'électrification des voies et un renforcement de la desserte a été offert en décembre. Ce chantier de doublement de 22 km de voies ferrées permettra un trafic plus fluide et plus régulier.

### ► Infrastructures fluviales



2008 a été marquée par la poursuite du projet canal Seine-Nord © DREAL

Le projet de canal Seine-Nord a franchi une étape très importante par la décision de déclaration d'utilité publique prononcée par décret ministériel le 11 septembre 2008. Préalablement à ce grand chantier, et dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, un programme de travaux centré sur la poursuite de la mise à grand gabarit du réseau fluvial du Nord (relèvement de ponts, recalibrage de la Deûle, recalibrage de l'Escaut, ...) a été mis en oeuvre en 2008.

### ► Infrastructures maritimes

#### Grand port maritime de Dunkerque



Un ferry au grand port maritime de Dunkerque © DREAL

L'année 2008 aura été marquée par la décision du Gouvernement de lancer une profonde réforme des ports autonomes français (loi du 4 juillet 2008), qui vise à moderniser leur mode de gouvernance, recentrer leurs missions sur la réalisation des infrastructures (l'exploitation des outillages revenant au seul secteur privé) et



accélérer la réalisation des investissements leur permettant d'accroître leur compétitivité. Le grand port maritime de Dunkerque (GPMD) a été créé par décret du 9 octobre 2008.

L'année 2008 a vu la concrétisation d'un important programme de développement du terminal à conteneurs du port Ouest, avec la mise en place par l'opérateur NFI de deux portiques super post-Panamax. Ces portiques, capables de travailler sur une portée de 23 conteneurs, viennent compléter les 3 structures du même type déjà en service le long du quai de Flandre. Parallèlement à cet investissement privé, le GPMD a livré 16 hectares de terre-pleins supplémentaires, ce qui porte à 50 hectares la surface de stockage du terminal. Deux armements majeurs (Maersk Line et CMA CGM) ont décidé de diriger sur Dunkerque des services hebdomadaires sur la Chine.

Le port et EDF ont décidé en 2008 de poursuivre le projet de création d'un terminal méthanier sur le site du Clipon au port Ouest. En terme de trafic, l'année 2008 s'est traduite par un nouveau record avec 57,7 millions de tonnes.



### ► Contrat de projets et programme opérationnel européen 2007-2013

Pour 2008, les crédits engagés au titre du contrat de projets Etat-Région représentent 16,9 millions d'euros, soit 8,15 % d'engagement sur la période. Pour le programme opérationnel, environ 1 million d'euros ont été attribués (quai fluvial port de Lille, engins de manutention transport combiné...).

### ► Réseau routier de l'Etat

Au titre du contrat de plan 2000-2006, l'aménagement du réseau routier national s'est poursuivi par la réalisation des opérations suivantes :

- aménagement de l'itinéraire Lille-Lens concrétisé en mai 2008 par sa mise en service définitive suite à l'achèvement des travaux de mise à 2\*2 voies de la section de la RN 47 entre la RN 41 à ILLIES et le giratoire de SALOME ;
- poursuite de l'aménagement de la mise aux normes autoroutières de la RN 455 par le démarrage des deux derniers chantiers pour la construction des échangeurs de Somain et d'Abscon. L'achèvement de ces 2 chantiers au 1er trimestre 2009 a permis le

passage au statut autoroutier de l'itinéraire entre Courcelles les Lens et Douchy les Mines sous la dénomination A21 qui passera de 27 à 57 km entre l'A26 et l'A2 ;

- l'engagement des travaux de la section courante de la déviation de Thélus Vimy sur la RN17 marqué en 2008 par la réalisation des terrassements et de l'avancée significative des 2 tranchées couvertes en forêt de Vimy ;
- la poursuite des travaux d'aménagement de l'échangeur A2 / A23 à Valenciennes qui se concrétisera en 2009 par la mise en service de la bretelle Lille Paris ;
- la poursuite des travaux d'aménagement de la RN2 entre Hautmont et Beaufort : achèvement de 2 ponts, démarrage des travaux de construction de 2 rétablissements de communications et du dernier pont de la section.

Au titre du programme de développement de modernisation des itinéraires, la reconstruction de l'autoroute A25 sur 44 km a été retenue par anticipation. Une première section de 7 km a été aménagée en 2008. La dotation 2008 de 53,2 millions d'euros a permis l'engagement du marché qui permettra la réalisation de plusieurs sections fonctionnelles pour 24 km en 2009. Au titre de l'investissement sur le réseau routier de l'Etat 75,2 millions d'euros de crédits ont été mobilisés pour engager les contrats nécessaires et les dépenses ont été de 54,8 millions d'euros.

### Entretien du réseau

En 2008 la DIR Nord a assuré l'entretien des 1100 km de son réseau de routes nationales et autoroutes pour un montant total 65 millions d'euros. Les actions conduites ont porté sur une première tranche de la rénovation de l'autoroute A25, la réalisation d'équipements dynamiques sur les autoroutes urbaines de Lille, et de multiples chantiers d'entretien de chaussée sur son réseau.

Elle a poursuivi son programme immobilier avec deux centres d'entretien neufs et deux autres rénovés. Dans le même temps elle a apporté son appui, comme maître d'oeuvre, aux trois DRE maîtres d'ouvrage des opérations de modernisation de ce réseau, notamment pour la région Nord - Pas-de-Calais sur la mise aux normes autoroutières de la RN455, la déviation de Thélus Vimy sur la RN 17, la RN2 et un programme de requalification environnementale sur le réseau autoroutier.

### Sécurité et circulation routière

Le nombre de tués sur les routes de la région en 2008 s'est élevé à 181 personnes contre 189 en 2007, alors que le nombre de blessés hospitalisés à plus de 24h est passé de 2050 à 1879 victimes. La baisse de la gravité des accidents est donc continue mais progresse moins vite que les années précédentes. La poursuite des efforts engagés est à maintenir sans relâche pour respecter les objectifs 2012.

### ► Transport aérien

#### Système de management de la sécurité, SGS, sur les aéroports de plus de 350 000 passagers

Dans le cadre de l'obtention, en mars 2008, de son certificat de sécurité aéroportuaire imposé par la réglementation de l'organisation civile internationale (OACI), l'exploitant de l'aéroport de Lille-Lesquin, CCI Grand Lille, devenue le premier janvier 2009 la SOGA-



REL, société de gestion de l'aéroport de la région de Lille, a mis en place un système de management de la sécurité, SGS. Ce système pilote la sécurité relative aux moyens et services aéroportuaires gérés par l'exploitant, nécessaire à la circulation des aéronefs. Il met en oeuvre la politique de sécurité, assure la gestion des risques et la promotion de la sécurité.

### Management environnemental sur l'aéroport de Lille-Lesquin

L'aéroport de Lille - CCI GL, Exploitant de l'aéroport de Lille, s'est doté de façon volontariste, d'un système de mesure du bruit d'origine aéronautique et du suivi des trajectoires des aéronefs. Ce système se compose de neuf stations de mesure de bruit, d'une base de données de vols, des données radar recueillies auprès du service de la navigation aérienne Nord, SNA/Nord, qui effectue le contrôle de la circulation aérienne sur le site aéroportuaire.

Ce système est destiné à l'information des riverains et des usagers. Il permet de répondre, le plus objectivement possible, aux témoignages concernant les survols d'avions : point de passage, altitude, niveaux de bruit. Parallèlement, la révision du plan d'exposition au bruit s'est poursuivie. Ce document définit les contraintes d'urbanisme aux abords de l'aéroport. Il permet de concilier l'activité aéronautique et le développement maîtrisé des communes riveraines.

## Logement et rénovation urbaine

### Le plan de cohésion sociale en région : objectifs atteints

L'année 2008 conforte les résultats obtenus l'année précédente. En 2008, les objectifs de production de logements sociaux établis par la DRE étaient fixés à :

- 4.120 prêts locatifs à usage social (PLUS) ;
- 1.030 prêts locatifs aidé d'intégration (PLAI) ;
- 980 prêts locatifs social (PLS).

Les résultats obtenus sont de 4.904 PLUS, 834 PLAI et 1.138 PLS, soit un dépassement des objectifs de 19 % pour les PLUS, alors que les PLAI financés atteignent 81 % des objectifs. Aujourd'hui, en région ce sont 10 EPCI qui gèrent par délégation de l'Etat les moyens financiers dédiés au logement. Après une période de 3 ans les EPCI du département du Nord à l'exception de Dunkerque, vont renégocier leur convention de délégation de l'aide à la pierre pour une période de 6 ans. Les EPCI du Pas-de-Calais, à l'exception de la CU d'Arras, ont privilégié une année supplémentaire par voie d'avenant à la délégation d'origine.

### Amélioration de l'habitat privé

Le bilan 2008 fait ressortir une amélioration générale de la tenue des objectifs. Il faut notamment noter une forte augmentation en matière de lutte contre l'indignité pour les propriétaires bailleurs (+23 %) et sur le loyer conventionné très social (+20 %). Il convient également de souligner le traitement renforcé de l'habitat très dégradé avec 625 logements qui ont pu bénéficier de la création de plusieurs éléments de confort et de travaux permettant la prise en compte de risque en matière de santé ou de sécurité.

Concernant le pilotage opérationnel du programme d'études Habitat/Logement, les bons résultats de 2007 ont été reconduits en 2008. De même, les outils de diffusion mis en place en 2006-2007, notamment le support « la Lettre des études », mais également les demi-journées de restitutions, ont été largement pérennisés en 2008 et ont permis un focus particulier sur la thématique Bassin Minier.

Concernant l'action de l'Anah sur l'habitat privé, l'année 2008 a été marquée par une amélioration de la tenue des objectifs du plan de cohésion (hors parc minier) avec un dépassement de l'objectif pour le loyer conventionné très social (LCTS) de 29 % et une augmentation globale de la production en loyer maîtrisé (LM) de 15 % soit respectivement : 515 logements à loyer conventionné très social, 300 à loyer conventionné et 200 à loyer intermédiaire.

A ces résultats viennent s'ajouter les 2031 logements du parc minier réhabilités en 2008.

Par ailleurs une enveloppe spécifique de lutte contre l'indignité de plus de 6 millions d'euros a également permis à la région d'améliorer ses résultats, notamment pour les propriétaires bailleurs, de plus de 26 % avec 368 sorties d'indignité. Un effort particulier a également été fait sur l'inconfort. L'enveloppe globale de la région, consommée à 99 %, s'est ainsi établie à 43,7 millions d'euros (y compris les reports de crédits non consommés en 2007).

Les tornades survenues début août sur les sites d'Hautmont et de Maubeuge ont entraîné la mise en place de deux programmes d'intérêt général pour lesquels une enveloppe spécifique de 2 millions d'euros a été réservée et les premiers dossiers ont pu être instruits en fin d'année.

### Le fonds d'aménagement urbain

Le comité régional de gestion gère les fonds prélevés auprès des communes n'ayant pas rempli leurs obligations au regard de l'art. 55 de la loi SRU. Ceux-ci sont redistribués auprès des communes ou EPCI éligibles pour aider au montage de projets de logements locatifs sociaux ou de structures d'hébergement.

En 2008 aucune réunion n'a pu être organisée, faute de désignation de ses représentants par l'Association des Maires de France.

### Le renouvellement urbain et l'économie de la construction

Le programme national de rénovation urbaine, qui a une ampleur exceptionnelle dans la région Nord - Pas-de-Calais par le nombre de sites concernés et par les masses financières engagées, a nettement progressé. A la fin de l'année, 36 conventions sont signées et dans un certain nombre de quartiers les changements sont désormais visibles.

Le partenariat concrétisé dans l'accord régional qui lie d'ANRU, la Région et l'Etat permet de mettre en oeuvre les engagements pris et un avenant prévoit de mieux prendre en compte des économies d'énergie, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la qualité urbaine. Le programme national de rénovation urbaine génère 3.8 milliards d'euros de travaux. L'engagement financier est de 1,006 milliards d'euros pour l'ANRU et de 290 millions d'euros de la Région pour 36 conventions signées.



## ► Attractivité, cohérence et qualité des territoires

### ► Améliorer l'attractivité des territoires

Les services de l'Etat ont, avec les services de la Région, finalisé le cadre d'intervention des financements du contrat de projets 2007-2013 et des financements européens du programme opérationnel FEDER 2007-2013. Le volet « attractivité territoriale » visera notamment à poursuivre une politique de requalification et réemploi urbain des friches industrielles, qui a déjà depuis 15 ans significativement remodelé le paysage régional. Les financements pour 2007-2013 entendent ainsi soutenir l'émergence de projets majeurs et exemplaires sur des sites urbains en reconversion et contribuant à rendre le territoire régional visible et attractif.

Toujours dans le cadre du volet « attractivité territoriale », l'année 2008 fut la première année d'exécution du programme GIRZOM pour la remise à niveau des voiries et réseaux des anciennes cités minières selon les modalités de pilotage définies en 2007. La convention additionnelle et d'application au CPER de la politique de rénovation des anciennes cités minières a aussi été signée. La programmation du dispositif fut cohérente avec l'engagement de l'Etat de solder d'ici 2010 les engagements pris lors du précédent Contrat de Plan 2000 – 2006..

### ► Des outils partenariaux : les agences d'urbanisme, la mission bassin minier et l'EPF

#### Agences d'urbanisme

L'Etat par l'intermédiaire de la DRE a contribué au financement des 6 agences d'urbanisme et de la mission bassin minier à hauteur de 1 million d'euros. La conclusion avec chacune des agences et la mission bassin minier d'un programme d'actions partenarial annuel permet de sensibiliser les territoires aux enjeux que défend l'Etat (spatialisation de la loi littoral, démarche à des échelles supérieures permettant d'appréhender l'aménagement des territoires à une échelle plus cohérente ).

Les agences de Béthune, de St-Omer ont largement contribué à l'élaboration et à la qualité des SCOT de l'Artois et de la région de St-Omer approuvés en 2008. En 2008, les agences ont en concertation avec les services de l'Etat initié un travail pour anticiper les axes fixés par le Grenelle de l'environnement tel que l'élaboration de plan climat territorial, la maîtrise de l'étalement urbain.

### ► La maîtrise de l'artificialisation des sols et de la maîtrise l'étalement urbain

La DRE a conduit des travaux d'observation sur les consommations d'espaces. L'objectif est de donner aux collectivités et aux services de l'Etat des éléments de référence chiffrés et cartographiés afin de caractériser l'étalement urbain. Ainsi peuvent être décrits l'évolution des territoires, les tendances observées quant au formes urbaines en construction et le « mitage » progressif du territoire.

Les documents de planification ont, entre autres objectifs prioritaires, celui de maîtriser la consommation d'espaces. Aussi les analyses ont-elles été ciblées sur les territoires de schéma de cohérence territoriale. Ces études permettent aussi d'identifier les périmètres où se jouent les conflits d'usage du sol : espaces naturels sensibles, zones soumises aux risques naturels ou technologiques, zones d'implantation d'activités économiques, d'infrastructure ou encore territoires attractifs pour le résidentiel. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Grenelle, les recherches méthodologiques quant au suivi du développement urbain sont essentielles pour l'ensemble des acteurs du territoire.



# Santé publique *et* cohésion sociale



Le bilan de l'année 2008 pour le pôle Santé publique et cohésion sociale présente une triple particularité. Tout d'abord, il s'inscrit dans les étapes successives de réforme de l'Etat au niveau régional et s'appuie pour l'avant dernière année de fonctionnement sur le cadre générique, prévu en 2004, de pôle de santé publique et de cohésion sociale. Ensuite, il anticipe la nouvelle organisation à venir en janvier 2010 autour de trois des composantes de la future agence régionale de santé : l'ARH, la DRASS et le GRSP, et de deux des trois composantes de la future direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (l'ACSE ayant pour partie vocation à la rejoindre). Enfin, il tente de donner une lecture de l'action en 2008 des champs de responsabilité futurs : le champ de santé publique, les fonctions d'inspection, de contrôle et d'évaluation, la mutualisation des compétences, l'action sociale, et le sport de haut niveau.

## Le champ de la santé publique

### La prévention

#### Rôle du GRSP : la politique régionale de santé publique dans un cadre partenarial

Le plan régional de santé publique (PRSP)

Le PRSP a été arrêté le 1er juin 2007. Il est mis en oeuvre par le groupement régional de santé publique (GRSP) en association avec les acteurs de la « Charte pour la promotion et l'amélioration de la santé des habitants du Nord - Pas-de-Calais ». Un plan d'actions du PRSP a été élaboré de manière partenariale pour chacun de ses 14 volets thématiques. L'élaboration de l'appel à projets 2008 porte sur l'ensemble des thématiques et est aussi caractérisée par la mise en oeuvre de « commandes spécifiques » sur des thèmes ciblés.

Le GRSP et les partenaires

Le conseil d'administration (présidé par le préfet de région) et le comité des programmes (présidé par le directeur du GRSP) se sont réunis chacun quatre fois en 2008. Trois groupes de travail ont particulièrement ouvert autour du comité des programmes, autour de trois thématiques : la gestion et le suivi des projets, ainsi que l'instruction des dossiers déposés et les éléments de cadrage ; les grands opérateurs régionaux ; la communication.

Le GRSP seul n'aurait pu accomplir sa mission sans assurer une coordination forte avec les partenaires en santé publique dans la région. Ainsi l'instance «coordination régionale de santé publique» constituée entre les membres du GRSP et les représentants de la «Charte de partenariat» a généré 43 réunions.

Les actions de santé publique

La mise en place effective du PRSP et la montée en charge de la qualité des actions répondant aux «cahiers des charges», «notes de cadrage» du GRSP a amené une progression importante de dossiers déposés (1339 en 2008 contre 1246 en 2007). Ce constat a conduit à la nécessité de cibler les actions de santé publique pour l'année 2009 sur un nombre plus restreint d'objectifs.

L'instruction de 1328 dossiers pour aboutir au financement de 896 projets a donné lieu à des échanges complexes entre les financeurs, chronophages et tendus... Les projets financés à hauteur de 8 617 308 euros se traduisent par une augmentation de la part consacrée par le GRSP aux actions au plus près de la population de 300 000 euros.

Tout au long de l'année 2008, l'édition mensuelle d'un «bloc notes GRSP» a été adressée par voie électronique à l'ensemble des partenaires du PRSP (institutions et porteurs de projets).

La conférence régionale de santé (CRS)

Pivot de la démocratie sanitaire, la CRS a été particulièrement active en 2008 et a rendu un rapport important sur le droit des usagers en établissements hospitaliers. Ainsi la CRS s'est réunie 3 fois en session plénière. La formation spécialisée «droit des usagers» s'est réunie 11 fois.

#### La santé environnementale

S'agissant du service santé-environnement, les éléments marquants s'inscrivent dans une démarche de communication vers les populations. Ainsi une campagne d'information pour prévenir les accidents liés au monoxyde de carbone pendant les périodes météorologiques à risque a été réalisée ainsi que des journées santé-environnementales ouvertes au public. Ces journées étaient destinées à expliquer ce qu'est la santé environnementale en restituant quelques projets financés dans le cadre du GRSP pour susciter l'envie de s'investir dans cette démarche.

Sur le mode organisationnel, la réalisation d'un marché public sur les analyses d'eau a permis d'externaliser auprès de laboratoires la mission de prélèvement d'échantillons d'eau, historiquement confiée aux DDASS, pour y substituer une mission plus moderne de contrôle inspection sur les installations de production d'eau potable. En outre, cette évolution permet de poser les premiers jalons d'une démarche qualité sur les actions de contrôle de l'eau.

#### La santé par le sport

Le rattachement de la thématique jeunesse et sport au ministère de la santé, et donc de la direction régionale et départementale





de la jeunesse, des sports et de la vie associative au pôle régional Santé et Cohésion Sociale, ont conduit l'ensemble des actions de jeunesse et sports en Nord - Pas-de-Calais à s'infléchir de manière innovante en direction des besoins d'éducation à la santé et en direction du lien social que développe la vie associative.

La «santé des jeunes» a fait l'objet d'études, d'initiatives et de cofinancements en 2008 au plan régional, dans le cadre du PRSP mais aussi au plan territorial afin que les associations de jeunesse et d'éducation populaire et les opérateurs éducatifs intègrent les préoccupations de prévention et d'éducation à la santé (exemple : l'accueil des handicapés dans les accueils collectifs de mineurs ou la lutte contre la progression de l'obésité).

Le développement d'une activité physique et sportive tout au long de la vie est un impératif absolu de santé pour tous. A ce titre, la lutte contre la sédentarité des publics les plus vulnérables est l'un des objectifs que jeunesse et sport assigne désormais aux aides qu'il apporte aux associations. Un comité régional «Sport - Santé» organise le partenariat public - privé en ce domaine.



La lutte contre l'obésité, objectif majeur de santé publique © Rectorat

### ► L'offre de soins hospitalière : l'activité de l'agence régionale de l'hospitalisation du Nord - Pas-de-Calais

En 2008, l'agence régionale de l'hospitalisation du Nord - Pas-de-Calais (ARH) a poursuivi son action d'adaptation et de développement de l'offre de soins régionale dans un contexte difficile marqué notamment par une démographie médicale déficitaire dans la plupart des spécialités.

Sur le plan de l'offre de soins, l'ARH a actualisé le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) et arrêté avec les régions voisines un schéma interrégional d'organisation sanitaire. Elle a, par ailleurs, achevé la campagne de contractualisation avec les établissements de santé de la région.

Le SROS publié en 2006 a été complété et actualisé en septembre 2008. Ceci concerne les volets relatifs au cancer, à l'insuffisance rénale chronique, à la psychiatrie, aux activités de réanimation, aux soins intensifs, à la surveillance continue et enfin à l'imagerie médicale. Pour ce dernier point, les objectifs sont ambitieux : ils visent à renforcer le parc de Tomographes à Emission de Positron (+ 3 appareils) dans le cadre de la lutte contre le cancer et, aussi, à rattraper le retard régional en matière de scanners (+ 14 appa-

reils) et d'IRM (+ 17 appareils). A cet égard, il faut noter qu'en 2008 a été lancé un projet d'organisation régionale de télé-imagerie, projet complétant l'effort sur l'imagerie médicale pour assurer la permanence des soins dans tous les territoires y compris ceux qui ne disposent pas de radiologues en nombre suffisant.

Certaines activités nécessitant des compétences médicales de haut niveau et des moyens lourds (neurochirurgie, techniques interventionnelles en neuroradiologie, chirurgie cardiaque, traitement des grands brûlés, transplantations d'organes et des greffes de cellules souches hématopoïétiques) sont planifiées dans le cadre du schéma interrégional d'organisation sanitaire concernant le Nord - Pas-de-Calais, la Picardie, la Haute Normandie et la Basse-Normandie. Ce schéma a été arrêté conjointement le 7 février 2008 par les directeurs des ARH concernées.

Début 2008, s'est achevée la campagne de contractualisation entre l'ARH et chacun des 150 établissements de santé de la région. Les contrats passés en application du SROS pour une période de 5 ans comprennent 476 orientations stratégiques. Ils prévoient une amplification importante des coopérations inter établissements (en particulier par création de groupements de coopération sanitaire) et le développement quantitatif et qualitatif des traitements et prises en charge offerts à la population notamment dans les domaines de la psychiatrie, cancérologie, soins de suites et de réadaptation, soins aux personnes âgées, chirurgie, soins palliatifs. La signature des contrats a été aussi l'occasion de labelliser des filières gériatriques d'établissements de santé et de reconnaître et financer des nouvelles structures et extension de structures concernant les soins intensifs, la surveillance continue adulte et pédiatrique, les unités, lits et équipes mobiles de soins palliatifs, les installations de sevrage complexe en addictologie.

En 2008, l'action de l'ARH a été particulièrement significative dans le domaine de la coopération transfrontalière inter-hospitalière notamment pour l'aide médicale urgente, la psychiatrie, et les soins de suites et de réadaptation. De surcroît, a été constituée une nouvelle zone couvrant les territoires de Roubaix, Mouscron, Tourcoing, Wattrelos, Armentières, Ypres, Halluin, Menin, Dunkerque. Dans cette zone, les patients belges et français peuvent recourir à l'offre de soins hospitalière de part et d'autre de la frontière sans accord préalable de leurs organismes de protection sociale.

S'agissant du financement des activités, les moyens alloués aux établissements de santé publics et privés participant au service public se sont élevés à environ 3,3 milliards d'euros dont 1 263 millions d'euros au titre des enveloppes destinées aux soins de suite et de réadaptation, à la psychiatrie et de celles attribuées principalement pour les missions d'intérêt général et l'aide à la contractualisation. Ces enveloppes ont progressé de + 6,02 % contre + 5,94 % au niveau national.

Les recettes de l'Assurance Maladie attribuées aux établissements de santé privés à but lucratif en 2008 sont estimées à 770 millions d'euros. Les établissements publics de la région Nord - Pas-de-Calais ont affiché en 2007 un solde négatif qui représente un peu moins de 2 % du chiffre d'affaires. Dans ce contexte, les principaux établissements déficitaires ont signé avec l'ARH des plans de retour à l'équilibre et les premières indications font valoir une



réduction de moitié du solde déficitaire de la région pour 2008. Les efforts seront poursuivis dans le cadre de la campagne budgétaire 2009.

L'investissement hospitalier reste stimulé par les plans nationaux d'aide à l'investissement. Le Plan Hôpital 2007 est pratiquement achevé avec la mise en service de l'hôpital de Douai en décembre 2008 et de l'hôpital de Valenciennes en janvier 2009. Les premières mises en service à l'hôpital de Cambrai auront lieu mi-2009 avec une restructuration qui se poursuivra comme prévu jusqu'en 2012.



La contractualisation entre l'ARH et les 150 établissements de santé de la région s'est achevée en 2008 © SGAR

Le Plan Hôpital 2012 (500 millions d'euros pour l'immobilier et 90 millions d'euros pour les systèmes d'information) a été lancé dès 2008. Les premiers chantiers (Boulogne et Calais) vont démarrer au cours du premier semestre 2009 et participeront pleinement à la relance dans le secteur de la construction. Le projet phare d'externalisation du système d'information du CH Valenciennes et du Groupe AHNAC a été autorisé au financement en 2008. Il est également subventionné au titre du FEDER.

## ► La démographie des professions de santé

L'activité de la DRASS dans le domaine des professions de santé s'articule autour de 2 axes : d'une part la participation aux travaux permettant d'améliorer l'offre en professionnels de santé, d'autre part les missions régaliennes : la gestion des examens et concours pour les professions paramédicales et de sages-femmes, la gestion de l'internat et plus généralement le suivi des écoles et l'application des nombreux textes relatifs aux professions de santé.

### L'offre en professionnels de santé

La DRASS a poursuivi ses études concernant les besoins en professionnels de santé, études qui ont été présentées au comité régional de l'ONDPS qui s'est réuni 3 fois en 2008 : démographie en gériatrie, suivi des internes et propositions d'accompagnement qualitatif de l'augmentation du numerus clausus (recherche de nouveaux terrains de stage), mise en oeuvre des mesures de régulation des professionnels de santé préconisées dans le SROS, nouvelle définition des zones géographiques sous-dotées en médecins généralistes, élaboration du rapport régional 2008 sur la démographie des professions de santé, établi à partir du rapport national de l'ONDPS, participation aux groupes de réflexion sur les délégations de tâches en ophtalmologie et dans le domaine des addictions.

## L'organisation des examens et concours

Les diverses évolutions législatives et réglementaires ont nécessité une adaptation régulière de la mission relative à la gestion des examens et concours. Les premiers jurys de VAE pour les auxiliaires de puériculture se sont tenus en mai et novembre 2008. Le conseil régional de l'Ordre des infirmiers du Nord - Pas-de-Calais a été installé.



## ► Le médico-social : les personnes dépendantes

La politique menée dans ce domaine s'articule essentiellement autour du volet annuel de programme interdépartemental de l'accompagnement du handicap et de la perte d'autonomie (PRIAC).

L'effort déjà consenti dans ce cadre par la CNSA en faveur du Nord - Pas-de-Calais a été poursuivi en 2008. Ce sont ainsi 2 060 places nouvelles qui ont été financées pour un montant global de plus de 26 millions d'euros ; 1 488 de ces places ont concerné les personnes âgées dépendantes et 572 les personnes handicapées. Ces créations de places induisent des perspectives de plus d'un millier d'emplois dont les recrutements seront facilités par la mise en place à titre expérimental d'un plan métier au service des personnes dépendantes signé entre l'Etat et le Conseil régional et qui mobilisera plus de 5 millions d'euros.

Par ailleurs les établissements médico-sociaux de la Région ont pu bénéficier d'aides à l'investissement qui ont permis de créer des places nouvelles ou d'améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des personnes hébergées. Ces financements ont concerné 1 700 places. Ces aides se sont élevées à près de 25 millions d'euros à savoir : plus de 20 millions d'euros dans le cadre du plan d'aide à l'investissement financé par la CNSA, et plus de 5 millions d'euros au titre du CPER.

## ► Les fonctions d'inspection, de contrôle et d'évaluation

Les grands points à retenir pour l'année 2008 sont les suivants : D'abord, l'élaboration, le suivi et la mise en oeuvre du programme régional et interdépartemental d'inspection, de contrôle et d'évaluation. Ensuite, 197 contrôles, inspections ou évaluations ont été réalisées dans la région sur les champs de la santé, du social, du



médico-social et de la protection sociale. Dans le champ de la protection sociale on peut souligner l'intensification de la lutte contre les fraudes dans les organismes de sécurité sociale.

Par ailleurs, la restructuration du réseau des caisses en marche (au 1er juin 2008, fusion des URSSAF de Calais, Arras et Douai avec installation du nouveau conseil d'administration) ainsi que la restructuration des mutuelles (8 dissolutions et 5 fusions). Enfin, soulignons l'élaboration et la signature d'un protocole entre l'administration pénitentiaire et les CPAM de la région sur l'accès aux soins des détenus dans le cadre du PRAPS.

## La mutualisation des compétences

### La mutualisation des fonctions supports et le regroupement des compétences

Les actions de mutualisation se sont poursuivies en 2008 par la constitution de services ressources humaines et comptabilité mutualisés entre la DRASS et les DDASS du Nord et du Pas-de-Calais. La logistique est également mutualisée entre la DRASS et la DDASS sur le site de Lille. Un service comptabilité unique pour les trois directions a également été constitué. Par ailleurs, un service mutualisé intendance – logistique a été constitué pour la DRASS et la DDASS du Nord. Ces opérations ont permis des gains en effectif. Enfin, en liaison avec les opérations de mutualisation et dans la perspective de la mise en place de l'agence régionale de santé, le CTRI a décidé le regroupement sur le site du 62 Bd de Belfort du Pôle Santé de la DDASS du Nord avec les services de la DRASS.

### L'apport de l'observation partagée

En 2008, le service études et statistiques, au sein du secrétariat général de la DRASS, a conduit des études et enquêtes, a apporté un appui technique à l'ensemble des services. L'Atlas régional de la santé a fait l'objet d'une large diffusion et d'un point presse en avril 2008. Enfin, plusieurs études auxquelles collaborent activement les services de la DRASS font l'objet de lettres thématiques régulières.

S'agissant du dispositif coordonné d'observation sociale régionale, l'accent a été mis en 2008 sur la sensibilisation et la formation des agents des institutions membres du dispositif à l'utilisation des données et documents du site [www.observationsociales5962.org](http://www.observationsociales5962.org), 76 personnes ont bénéficié de cette formation.

### Le soutien au réseau association

Avec la mise en place du réseau des centres locaux d'appui à la vie associative, l'Etat labellise et co-finance la mutualisation nécessaire des compétences et des moyens disponibles au plan local. Cette initiative permet aux dirigeants associatifs d'être soutenus par les pouvoirs publics en raison de leur engagement bénévole et aussi pour que leurs responsabilités sociales et économiques soient assumées dans la transparence et dans toute leur ampleur. La gestion concertée d'un fond d'appui à la vie associative a permis ainsi de mettre 1 050 680 euros à la disposition du réseau associatif.

## L'action sociale

### Les personnes vulnérables

En ce qui concerne le dispositif d'hébergement et de logement adapté, l'année 2008 a été marquée par la mise en oeuvre du plan PINTE. Ainsi, la région a pu bénéficier de 24,5 millions d'euros supplémentaires qui ont permis de renforcer l'hébergement d'urgence, la veille sociale, les CHR, l'accompagnement social. Conformément aux dispositions contenues dans ce plan, des diagnostics locaux ont été élaborés sur la base des résultats d'une enquête faite le 9 juin sur l'ensemble des structures d'hébergement et portant également sur le recueil de la parole des usagers et des professionnels ainsi que sur les besoins en humanisation des locaux.

Par ailleurs, afin de permettre d'adapter l'offre d'hébergement et d'anticiper les besoins nouveaux, l'observatoire du 115, mis en place auprès des départements sentinelles par la FNARS dont le Nord, a été élargi au Pas-de-Calais ainsi qu'à l'ensemble du dispositif d'hébergement d'urgence.

### La jeunesse et l'insertion par le sport

Le centre national pour le développement du sport (CNDS) a eu pour objectif de valoriser le rôle des clubs sportifs dans l'accueil éducatif de tous les collégiens (niveau record de subventions de 7 346 764 euros). L'orientation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) vers une offre associative durable dans le domaine socio-éducatif a permis de diversifier l'offre culturelle en direction des enfants et des adolescents. L'accès au livre et à la lecture est, par exemple, lors des actions de formation d'animateurs ou d'éducateurs, un concours décisif de l'Etat à la prévention de l'illettrisme.

A l'égard des jeunes 16-25 ans le passage des dispositifs collectifs vers l'accompagnement individualisé a été accentué. 208 jeunes sont entrés dans le dispositif PAS (parcours animation sport). 90 % d'entre eux, pour la plupart issus des zones urbaines sensibles (ZUS), sont inscrits dans un parcours qualifiant débouchant sur un diplôme professionnel de Niveau V ou IV. Ces dispositions complètent l'engagement des personnels jeunesse et sport dans la lutte pour l'emploi.

## Le sport de haut niveau

Ce souci d'accompagnement personnalisé s'est manifesté en particulier à l'égard des sportifs de haut niveau. L'année des Jeux Olympiques de Pékin était une échéance majeure et un tournant de carrière pour les sportifs du Nord – Pas-de-Calais – 7 d'entre eux en sont revenus médaillés, 6 furent finalistes, 17 avaient été sélectionnés.



L'insertion sociales et professionnelle des sportifs de haut niveau © CE



Aussi les efforts de jeunesse et sport ont porté, en concertation avec le mouvement sportif et le CREPS sur l'insertion sociale et professionnelle des sportifs de haut niveau. Plus que jamais l'épanouissement des talents sportifs nécessite la réussite concomitante d'un projet personnel de formation et d'insertion sociale. La conduite de ce double projet est possible grâce à la mise en cohérence des aides publiques (bourses, financement des pôles, contrats d'insertion avec les entreprises, suivi médical et psychosocial, cursus scolaires et universitaires aménagés, optimisation des conditions de récupération et d'entraînement). Le projet régional «Côte d'Opale – Nord – Pas-de-Calais 2012» manifeste le parti que peut tirer la région de l'organisation des Jeux Olympiques à Londres en 2012. La part spécifique de l'Etat dans ce contexte est de préserver les chances des sportifs en Nord – Pas-de-Calais à figurer dans la délégation française et même d'en revenir médaillés.



# Economie agricole et monde rural



Partenaires du pôle économie agricole et monde rural, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et la Direction interrégionale des affaires maritimes (DIRAM) Nord – Pas-de-Calais – Picardie ont accompagné en 2008 le développement de l'économie agricole et la pêche. Dans un contexte particulièrement difficile pour la filière pêche, la DIRAM a été pleinement mobilisée par la mise en oeuvre du « plan pour une pêche durable et responsable », dit plan Barnier. Concernant le secteur agricole, la DRAF a poursuivi la mise en oeuvre du plan de développement rural hexagonal, notamment la démarche LEADER. Le partenariat avec le rectorat permet de renforcer l'intégration du développement durable dans l'enseignement agricole. La DRAF organise au mieux ses données pour les mettre au service des évolutions de la politique agricole et du contexte régional.

## ● L'économie agricole et les territoires ruraux

Le territoire rural du Nord – Pas-de-Calais représente près de 70% de la superficie régionale. Des démarches spécifiques de développement rural sont mises en oeuvre grâce à des politiques convergentes entre l'Etat, le Conseil régional et les deux conseils généraux.

Dans ce cadre dit du « deuxième pilier » et dans celui du contrat de projet Etat-Région, l'Etat a engagé en 2008 environ 3,5 millions d'euros auxquels viennent s'ajouter les cofinancements européens et des collectivités territoriales. Ces fonds permettent en particulier de soutenir l'installation des jeunes en agriculture, ainsi que la modernisation des bâtiments d'élevage et les filières spécifiques régionales : pommes de terre, endives, légumes, l'élevage bovin...

## ▶ La démarche LEADER pour soutenir les territoires ruraux

Dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH 2007-2013), un appel à projets « Leader » a été lancé fin 2007 auprès des territoires ruraux du Nord – Pas-de-Calais : le cahier des charges comportait le choix d'un thème unique, la réalisation du diagnostic correspondant, l'élaboration de propositions d'actions réalistes et une large participation des acteurs locaux (un groupe d'action locale, ou GAL est constitué pour chaque projet Leader).

Les cinq projets Leader présentés ont été sélectionnés le 4 juillet lors d'un comité de suivi régional rassemblant élus, administrations, représentants professionnels du Nord – Pas-de-Calais et représentants des services de la commission européenne. A la signature de la convention d'octroi du FEADER (fonds européen d'aménagement et de développement rural), les territoires concernés pourront disposer chacun, de 2009 à 2013, d'une enveloppe de 1.170.000 euros du fonds européen. Ce fonds intervient à hauteur de 55 % de l'aide publique accordée en co-financement ; un financement additionnel des pouvoirs publics d'un minimum de 250.000 euros sera inscrit dans chaque projet pour porter le programme quinquennal à plus de 2.370.000 euros.

Depuis leur agrément, les cinq porteurs de projet travaillent sur la mise en conformité de leur projet avec le PDRH, qui fixe les règles d'intervention du FEADER pour l'hexagone.



Source : internet, Avesnois-Eppe sauvage - Claude Waeghemacker - 1993

Le pays de la Lys Romane a choisi le thème de l'environnement, en associant les acteurs économiques locaux (agriculture, énergie, activités environnementales). Le programme se décline en 5 axes : préservation et valorisation des paysages et sites naturels (trame verte), de la qualité de l'eau (trame bleue), développement des énergies renouvelables, réduction et traitement des déchets, sensibilisation à l'environnement et promotion des métiers par l'environnement.

Le pays du Boulonnais a établi son projet sur le développement et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Le fil conducteur de son programme d'actions porte sur les itinéraires non motorisés et sur les démarches de « labellisation » (produits alimentaires, HQE, handicap...) et associe la valorisation des savoirs faire, la promotion touristique et la création culturelle.

Les pays des 7 Vallées et du Ternois ont retenu le thème du développement des richesses locales, avec comme fil conducteur le caractère collectif des opérations et leur impact économique local. Les actions concernent la valorisation du patrimoine naturel et culturel (produits du terroir et patrimoine bâti), le développement des compétences locales en matière d'énergies renouvelables et de réseaux informatiques, ainsi que la promotion touristique.



Le parc naturel de l'Avesnois présente le thème de l'émergence des initiatives auprès du public local. Les actions comportent le soutien à la création, à la transmission ou au développement d'activités, la valorisation culturelle des savoir-faire et du patrimoine bâti.

Le pays du Cambrésis a axé son thème fédérateur sur la qualité de vie en Cambrésis. Les actions répondent aux besoins des populations en matière de services et de transports, des communes en matière de gestion des déchets et de l'érosion, et de mise en valeur de l'environnement (paysage et biodiversité) ainsi que de l'identité culturelle.

Le cadrage de ces projets ayant été fortement remanié en 2008, les conventions devraient être signées avant juin 2009.

## La pêche

La pêche Boulonnaise, riche d'un total de 137 navires et de 820 marins est répartie en deux catégories : **la pêche industrielle** représentée par l'armement EURONOR composée d'une flottille de 8 chalutiers de pêche hauturière d'une longueur comprise entre 44 et 55,50 m employant environ 180 marins et **la pêche artisanale** composée de chalutiers (360 marins répartis sur 62 navires) et de fileyeurs (290 marins répartis sur 67 navires). Ces effectifs, ainsi que le nombre de navires, bien qu'ayant tendance à diminuer demeurent relativement stables. Le nombre des marins **embarqués au commerce** est de 1037 au 31 décembre 2008, dont 919 au cabotage international. La plupart naviguent sur les transbordeurs de l'armement SEAFRANCE.

L'année 2008 a été marquée par une forte dégradation de la situation économique du secteur des pêches maritimes affectant les producteurs et les structures terrestres (coopératives, mareyeurs) et par la mise en oeuvre du plan Barnier portant sur un montant de 310 millions d'euros sur 3 ans.



Source : FROM NOR

### ► Fermeture de quotas

Les flottilles de la région ont été affectées par la fermeture précoce de plusieurs quotas, essentiels pour leur pérennité, dont ceux de cabillaud dans leurs principales zones de pêche dès le 30 mars 2008, pour les adhérents de la CME (chalutiers étaplois et

fileyeurs dunkerquois) et du FROM Nord (fileyeurs boulonnais), en zone CIEM VIII (zone qui couvre une partie de la Manche jusqu'à Dunkerque), le 8 août en zone CIEM IVC (au-delà de Dunkerque) pour les seuls adhérents du FROM Nord et le 7 octobre en IV c pour les adhérents CME.

### ► Mise en oeuvre du « plan Barnier »

#### Des aides d'urgence dites « aides gazole »

Concernant exclusivement les chalutiers, elles ont été accordées dans un premier temps à 60 entreprises du Nord-Pas-de-Calais. Près de **1,9 millions d'euros** ont ensuite été versés aux entreprises de pêche du Pas-de-Calais au titre du doublement de l'acompte versé aux navires précédents ainsi que par extension du bénéfice des aides d'urgence à tous les autres types de navires (fileyeurs notamment) sur la base de la consommation de gazole (objectif de réduction de 27 centimes par litre).

#### Aides sociales exceptionnelles

Près de 700 000 euros ont été versés, par le CNASEA, aux pêcheurs de la région sous forme de versement d'une aide sociale exceptionnelle aux marins, de manière à garantir une rémunération avec un prix du gazole à 40 centimes par litre.

#### Plan de sauvetage et de restructuration

La procédure de restructuration des entreprises de pêche artisanale a été lancée en 2008 en 2 phases : examen de la situation financière puis analyse et étude des projets de restructuration proposés.

Cette 1ère phase s'est déroulée dans le courant de l'été 2008 avec des préconisations de sortie de flotte pour 5 unités. Par contre l'analyse des dossiers a montré qu'une partie significative de la flottille de pêche chalutière présentait des indicateurs attestant d'un retour à la viabilité économique, même si le deuxième semestre de l'année 2008 s'annonce comme particulièrement délicat (fermeture de quotas, absence de certaines espèces, hausse continue du gazole..).

#### Arrêt temporaire de la pêche au cabillaud

A la suite de la fermeture du quota de cabillaud pour les adhérents des 2 organisations de producteurs boulonnaises sur leurs principales zones de pêche, une mesure d'arrêt temporaire a été mise en place par arrêté du ministre de l'agriculture du 9 juin 2008 pour indemniser les pertes de chiffres d'affaires constatées. Une centaine de dossiers d'entreprises de la région ont été déposés.

### ► Mise en oeuvre du FEP

A la suite de l'approbation du programme opérationnel français du FEP ( Fonds Européen pour la Pêche ), deux COREPAM, comités de programmation de ce fonds, se sont réunis pour examiner les premiers dossiers, les 9 octobre et 4 décembre 2008.

### ► Formation maritime

La région Nord - Pas-de-Calais compte un établissement de formation professionnelle maritime, le Lycée Professionnel Maritime (LPM) de Boulogne - Le Portel, unique établissement spécialisé



de la frontière Belge à la Seine Maritime. Les formations qui y sont dispensées contribuent au maintien de la population maritime locale :

La formation initiale, en 3 cursus a accueilli **148 élèves** au cours de l'année scolaire 2007/2008 :

- Certificat d'aptitude professionnelle de matelot (1ère et 2ème année) ;
- Brevet d'études professionnelles maritimes qui comporte 3 options : « commerce », « pêche » et « machines marines » ;
- Baccalauréat professionnel option « pêche » et « électromécanique ».

La formation continue a été dispensée à **224 stagiaires** répartis dans de multiples formations : Certificat d'initiation nautique, Capitaine 200 / Certificat de Capacité (formation modulaire incluant également le PCMM), Chef de quart 500, Formation médicale 2ème niveau...

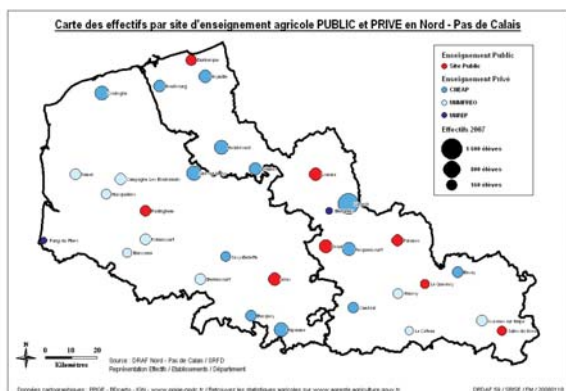
## ● L'intégration des valeurs du développement durable dans l'enseignement agricole

L'enseignement agricole, intégré au schéma régional des formations, tout au long de la vie, se décline au travers du programme régional de l'enseignement agricole (le PREA) qui comprend un plan d'actions organisé autour de 3 axes :

- mieux répondre aux attentes des apprenants, des professionnels et du territoire ;
- renforcer l'identité et l'image de l'enseignement agricole en région et sur les territoires par une communication active et positive ;
- le SRFD, au service des établissements d'enseignement agricoles.

Le développement durable, l'animation rurale, l'expérimentation agricole, agroalimentaire et environnementale, l'insertion scolaire, sociale et professionnelle en sont les fondamentaux.

Les 32 centres de formation scolaire initiale ont accueilli 8026 élèves en 2008. 1719 apprentis étaient répartis dans les 22 sites d'apprentissage et 17 centres de formation professionnelle ont assuré 650 000 h stagiaires et une cinquantaine de dossiers de validation d'acquis de l'expérience (VAE).



## ► un projet pour prévenir le décrochage scolaire des jeunes

L'Académie de Lille est particulièrement touchée par le décrochage scolaire et les sorties des jeunes sans qualification. Aussi, profitant du savoir faire du lycée horticole de Raismes en matière de soutien aux publics en difficulté, les services de la DRAAF et ceux du rectorat ont travaillé fin 2008, sur un projet innovant relatif à la prévention du décrochage scolaire des jeunes en classe de troisième.

Le projet sera mis en oeuvre dans un premier temps pour une douzaine d'élèves dans les trois collèges situés à proximité immédiate du lycée horticole de Raismes et consiste à motiver des élèves par une approche professionnelle et à les accompagner vers une filière répondant à leurs attentes après la classe de 3°. Après un repérage des élèves et des entretiens particuliers avec un tuteur pour déterminer des parcours de découverte professionnelle des propositions leur seront faites dans les domaines du paysage, de la mécanique, de bâtiment ou de l'hôtellerie par des séquences d'accueil dans des lycées professionnels intégrant les valeurs du développement durable. Des séquences de découverte seront également proposées dans les entreprises partenaires.

## ● Des données spécifiques au secteur agricole mises au service du travail interministériel

La DRAAF Nord - Pas-de-Calais dispose d'un service statistique spécifique, composante du système de la statistique publique nationale. Au delà de la production de données statistiques et économiques, le service développe l'analyse et la valorisation des données, en particulier à l'échelle régionale. Il comprend le service des nouvelles du marché qui met à disposition, en temps réel, une information sur les cours et les tendances des produits et des marchés.

## ► Des enquêtes permettant de suivre l'évolution du monde agricole

Au delà de la réalisation du programme annuel national statistique : enquêtes mensuelles (lait, consommations intermédiaires), enquêtes annuelles (exploitations forestières, terres labourables, utilisation du territoire, cheptels, prairies, valeur vénale des terres agricoles), la DRAAF a mené en 2008 une importante enquête sur les cheptels et les bâtiments d'élevage. Des travaux spécifiques ont été menés pour préparer le recensement agricole de 2010, et en particulier, l'équipement des enquêteurs d'une tablette informatique de saisie des questionnaires. L'analyse de l'enquête 2007 sur les pratiques culturales a permis d'éclairer les travaux en région sur l'application de la réglementation relative à la protection de la ressource en eau. L'analyse de l'enquête structures 2007 a mis en exergue aussi une diminution du nombre d'exploitations régionales de 3,8% par an depuis 2000. Elles atteignent ainsi une SAU moyenne de 76 ha pour 60 ha en 2000, avec une forte productivité du travail (2,8 UTA pour 100 ha).



## ► Un outil cartographique pour une mise à jour des périmètres de protection des captages

En collaboration avec la DDASS du Nord un important travail de cartographie précise, actualisée et homogénéisée des périmètres de protection des captages du département a été mené. Il a abouti à l'édition d'une fiche cartographique par site de production (ensemble de captages dépendants de périmètres de protection communs), liée à l'ensemble des arrêtés de DUP concernés.

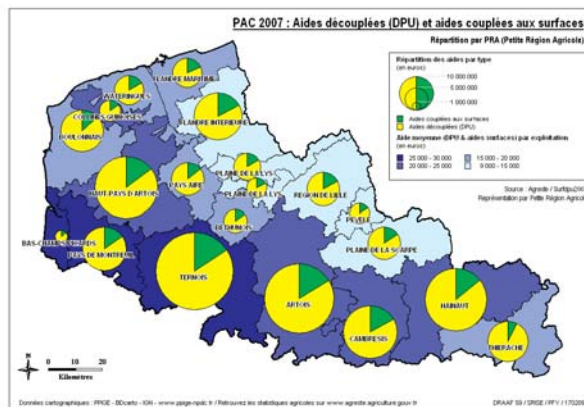
## ► assurer au mieux le suivi des évolutions de la politique agricole

Un suivi de la mise en oeuvre de la politique agricole au niveau régional est aussi assuré, avec en particulier un suivi de la répartition des droits à paiement unique (DPU) en région. Les DPU ont été établis en 2006, suite aux accords du Luxembourg du 26 juin 2003, de façon à découpler de la production une grande partie des aides. Ce suivi est particulièrement important dans un contexte de concertation et d'évolution de la politique agricole commune. Suite à une importante concertation menée à partir de septembre 2007 au niveau national et européen pour établir un bilan de santé de la PAC, un compromis a été conclu le 20 novembre 2008 à Bruxelles pour établir le cadre donné aux Etats membres pour réorienter les soutiens à l'agriculture. Le découplage sera total d'ici 2013 pour les aides végétales et encore partiel pour les aides animales. De nouvelles productions auront droit à des paiements uniques et des aides nouvelles seront versées aux secteurs en difficulté ou à des systèmes de production spécifiques, tels que l'agriculture biologique. Une nouvelle modulation atteignant 5% en 2013 sera mise en place pour financer le deuxième pilier de la politique agricole commune.

Dans ce cadre, 298 millions d'euros sont versés aux exploitations agricoles du Nord - Pas-de-Calais au titre des aides directes du premier pilier, qui recouvre les aides directement liées à la production agricole et les aides découplées.

Les droits à paiement unique représentent plus de 80 % de ce montant, dont 40 % dans le Nord et 60 % dans le Pas-de-Calais. Les aides découplées sont complétées par les aides couplées aux surfaces (44 millions d'euros) et les aides aux productions animales (20 millions d'euros).

Une modulation de 5 % sur le montant total des aides participe au financement du second pilier de la PAC, représentant 13 millions d'euros.



Le montant moyen de l'aide totale par exploitation s'élève à 24 628 euros dans le Pas-de-Calais contre 18495 euros dans le Nord. La moyenne régionale s'établit à un peu moins de 21 662 euros. Les différences entre les deux départements se retrouvent dans les petites régions agricoles (PRA), en fonction de l'orientation technico-économique des exploitations agricoles mais aussi surtout en fonction de leur taille : dans la région de Lille, il résulte de la conjugaison d'exploitations de faible dimension et de l'importance des cultures non admissibles (dont endives et pommes de terre entre autres), un montant moyen de l'aide totale de l'ordre de 14520 euros ; à l'opposé, dans le Ternois, région agricole où les exploitations sont de plus grande taille et où se côtoient polyculture et polyélevage, l'aide moyenne totale s'établit à 29 867 euros.





# Environnement et développement durable



Le pôle environnement et développement durable (EDD) agit dans le cadre d'un document d'orientation stratégique, approuvé par le Préfet de région le 13 juin 2007 et fixant un programme d'actions pluriannuel. Il comprend la DRIRE, la DIREN, la DRE, les DDAF et les DDE des deux départements, les préfectures des deux départements, les missions interservices sur l'eau (MISE) ainsi que les établissements publics agissant pour la protection de l'environnement dont l'ADEME ou l'agence de l'eau. Le 27 février 2009, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, issues de la fusion des DIREN, des DRE et des DRIRE sont créées. Ce nouveau service régional unifié du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire pilote, sous l'autorité du préfet de région, les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'environnement ainsi que celles du logement et de la ville.

## ➤ Prévenir et traiter des risques

### ▶ Prévenir les risques technologiques

L'année 2008 a été caractérisée par la montée en charge de la mise en oeuvre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Sur les 32 PPRT à réaliser dans la région, 12 étaient prescrits par arrêté préfectoral à la fin de l'année, soit un total de 8 pour la seule année 2008, ce qui classe la région en tête de l'avancement de ces plans sur l'ensemble de la France. Par ailleurs, l'instruction des 20 études de dangers et des 7 compléments à ces études réalisés dans le cadre de la mise en place des PPRT s'est poursuivie en privilégiant naturellement l'examen des possibilités de réduction des risques à la source. Comme chaque année, tous les sites Seveso seuil haut (44 en activité) ont fait l'objet d'une inspection renforcée.

### Les 3èmes assises nationales des risques technologiques

Elles se sont déroulées le 16 octobre 2008 à Douai. Elles ont accueilli 1000 participants, dont 31% d'agents de l'Etat, 21% d'industriels, 10% de représentants des collectivités et 7% d'associations. La manifestation a eu un taux de représentation national assez satisfaisant, plus de la moitié des participants n'étant pas originaires du Nord - Pas-de-Calais. Ouvertes par la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Nathalie

Kosciusko-Morizet, ces assises ont permis à travers de deux plénières et sept ateliers de s'ouvrir à tous les types de risques technologiques, y compris le transport de matières dangereuses et les canalisations, et d'échanger avec le représentant de la Commission européenne en charge de la directive SEVESO sur les plans de prévention des risques technologiques.



Prévenir les risques technologiques © DREAL

### ▶ Prévenir les risques naturels

#### Un service de prévision de crues renforcé

Opérationnel depuis 2006, le dispositif de vigilance crues s'est ouvert à quatre cours d'eau supplémentaires du Nord - Pas-de-Calais. A la Liane, l'Aa, la Sambre, l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure, la Solre et la Somme, sont venues s'ajouter la Hem, la Lys, la Lawe et la Clarence.

#### Une mobilisation croissante face au risque de submersion marine

L'évolution du trait de côte, le changement climatique et la situation en polder de certains territoires nécessitent une vigilance particulière. Le programme d'étude, que pilote la DIREN en lien avec les autres services de l'Etat en région sur ce thème, a bien avancé : tous les relevés topographiques (précision 10 cm) ont été réalisés, ce qui permet d'engager la troisième phase de l'étude, à savoir la modélisation de l'impact de l'élévation du niveau de la mer sur l'inondation des zones basses. Un plan d'action concernant les Wateringues a été engagé : il s'agit de fixer les grandes lignes de l'avenir de ce territoire en fonction de la volonté des habitants et du risque constaté.

#### Les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)

51 communes supplémentaires sont dotées d'un plan de prévention des risques d'inondation (27 dans le Nord et 24 dans le Pas-de-Calais). Une concertation adaptée aux territoires, menée par les DDE épaulées par la DIREN, permet de les orienter vers un urbanisme durable et de diffuser la culture du risque.

#### Météo-France : pré-alerte et vigilance

Un système de pré-alerte des situations météorologiques présentant un fort risque de pic d'intoxication par le monoxyde de carbone a été étudié avec les services de la santé. Il a fonctionné à titre expérimental à l'automne 2008, avec un bilan positif.

En 2008, dix vigilances orange ont été déclenchées, un extranet de crise pour les services de sécurité a été mis en place.



Dans la nuit du 3 au 4 août 2008, une tornade et de très fortes pluies ont affecté le Val de Sambre. De violents orages accompagnés de fortes précipitations ont à nouveau touché la région Nord - Pas-de-Calais le 11 septembre. Les deux situations ont fait l'objet d'expertises et de rapports de catastrophes naturelles.

### ► Prévenir les risques par le contrôle

#### 1 112 inspections réalisées : nette augmentation

L'inspection des installations classées a réalisé 1 112 inspections en 2008, confirmant la tendance constatée sur plusieurs années à une augmentation importante du nombre de visites de sites industriels, et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux de sites sous sa surveillance. Le nombre d'arrêtés d'autorisation signés en 2008, 117, est globalement stable par rapport aux années précédentes.

### ► Inonde, tu preserves, nous aménageons...

Certaines inondations posent problème lorsqu'elles engendrent des dégâts importants aux biens et aux personnes. Une étude globale peut révéler l'intérêt de diriger la crue d'un cours d'eau, moyennant des aménagements adaptés, vers une zone choisie par l'homme où les dégâts seront plus faibles. Depuis 2008, un guide technique réalisé par la DIREN conseille les aménageurs qui souhaiteraient implanter en dernier recours de telles zones d'expansion de crues en zones humides, en zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique (ZNIEFF) ou en site Natura 2000. Dans ce domaine là, aménagement et gestion écologique peuvent donc aussi faire bon ménage !

## ► La gestion des milieux et la biodiversité

### ► 2008 : l'année de Natura 2000 en mer



Des sites maritimes régionaux ont été proposés au réseau Natura 2000 © DRAFL

Natura 2000 est le réseau formé par la mise en oeuvre des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages.

En 2008, la mobilisation principale a porté sur la proposition des sites NATURA 2000 en mer.

Pour le département du Nord, deux sites ont été identifiés et devraient être transmis à la commission européenne.

Ces propositions ont été précédées de cinq réunions d'information régionales, à Boulogne et à Dunkerque, avec les professionnels et utilisateurs de la mer (collectivités, grand port maritime de Dunkerque, pêcheurs, conchyliculteurs, plaisanciers, associations sportives...), et des consultations écrites officielles. Une fois les sites désignés, une démarche semblable à NATURA 2000 terrestre sera mise en place avec la création d'un comité de pilotage qui regroupera les élus et les utilisateurs du milieu marin.

### Les deux nouvelles réserves nationales françaises sont dans la région !

Les étangs du Romelaere, et la Grotte et pelouses d'Acquin-Westbécourt et des coteaux de Wavrans-sur-l'Aa s'intègrent dans le réseaux des sites natura 2000 terrestres, et des trois réserves littorales existantes, créant ainsi les « cours de nature » berceaux biodiversitaires de la trame verte. Ces réserves favorisent des actions de restauration de milieux assurant le retour, le développement ou le maintien d'espèces menacées comme les chauves-souris, les libellules, certaines espèces d'oiseaux (Râle des genets, Butor étoilé, Chouette chevêche) ou d'orchidées (Liparis de Loesel).

### ► Trois parcs naturels régionaux engagés dans la révision de charte

La région Nord - Pas-de-Calais comporte trois parcs naturels régionaux (PNR) qui représentent 24 % du territoire régional. Ces parcs sont des territoires qui s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la protection et la rationalisation de leur patrimoine paysager, naturel et culturel. Ce projet une fois débattu localement est adopté et entériné par un décret ministériel pour une durée de 12 ans. Le projet de territoire est formalisé dans la charte qui comprend un rapport et le plan de parc. Les trois parcs naturels régionaux du Nord - Pas-de-Calais sont actuellement en procédure de révision de charte.

Une enquête publique sera mise en oeuvre pour la première fois sur ces grands territoires particuliers.

Indépendamment de l'enquête publique, des phases de concertation ont été menées par les parcs pour notamment associer les habitants au développement de « l'esprit parc ». La DIREN anime et coordonne regionalement les services de l'Etat concernés.

Le PNR Caps et marais d'Opale a engagé sa démarche de révision au 2ème trimestre 2008. La procédure de révision de charte des PNR Avesnois et Scarpe Escaut est quant à elle relativement avancée, puisque l'avant-projet de charte a été soumis à l'avis intermédiaire de l'Etat en région, et du MEEDDAT (avec un avis du conseil national de la protection de la nature),

La DIREN s'est fortement impliquée dans la rédaction de la charte, notamment afin d'obtenir un accord par exemple entre le syndicat mixte du PNR d'une part et les industriels carriers de l'Avesnois et l'UNICEM d'autre part. Cette implication, sous l'égide du sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe, a permis d'élaborer un consensus gagnant-gagnant. Sur Scarpe Escaut, la DIREN s'est fortement impliquée dans la rédaction de la charte, notamment pour soute-



nir la démarche de maîtrise de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols prévue dans le projet de charte.

Pour améliorer l'efficacité des enquêtes publiques, la DIREN a conçu et mis en oeuvre en 2008 une formation sur les parcs naturels régionaux à l'attention des commissaires enquêteurs. Cinq sessions délocalisées ont été organisées afin de préparer les 160 commissaires enquêteurs aux enquêtes publiques des trois chartes de PNR.

### ► Forte dynamique sur l'éolien



En 2008, la dynamique sur les zones de développement de l'éolien s'est poursuivie. Ainsi ce sont 43 demandes de zones qui ont été déposées en 2008 dont 13 ont fait l'objet d'une instruction complète.

Concernant les permis de construire de champs éoliens, 12 projets ont fait l'objet d'un avis pour le compte du préfet, avis portant sur le paysage, la biodiversité et la sécurité.

Au final, ce sont près de 264 projets d'éoliennes qui ont été accordés pour 140 effectivement montés.

Ce phénomène de grande ampleur, particulièrement dans le département du Pas-de-Calais, nécessite la définition de règles du jeu permettant de concilier différentes politiques et différents enjeux : défi énergétique, respect du paysage, maintien de la biodiversité et en particulier de l'avifaune, protection des monuments et sites historiques, sécurité ...

Une étude a été réalisée dans Pas-de-Calais pour définir des règles de construction des nouveaux paysages éoliens. Elle est en cours pour le département du Nord. A souligner également la mise en ligne en 2008 d'une cartographie de l'éolien sur le site Internet de la DIREN.

### ► Vers une meilleure gestion de la ressource en eau

#### « L'eau c'est la vie : donnez-nous votre avis ! »

2,1 millions de ménages du bassin Artois-Picardie ont été consultés d'avril à octobre 2008 par le préfet de bassin et le président du comité de bassin sur les objectifs et moyens à déployer pour atteindre un bon état des eaux dans tout le bassin d'ici à 2015. Près de 65 000 personnes ont répondu, faisant part majoritairement de leur adhésion aux constats faits et aux actions proposées. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les ambitions du plan de gestion (SDAGE) et du programme de mesures, au sens de la directive cadre sur l'eau, ont été revues à la hausse pour atteindre

50% des eaux de surface en bon état écologique. Les documents ainsi élaborés font l'objet d'une consultation des acteurs institutionnels en ce début d'année 2009, en vue d'une approbation avant le 22 décembre 2009.



« L'eau c'est la vie », enquête réalisée auprès de 2,1 millions de ménages du bassin Artois-Picardie © DIREN

### Si les plantes et animaux aquatiques pouvaient parler...

... Ils diraient que depuis dix ans, la qualité biologique de l'eau des rivières s'améliore dans la région Nord - Pas-de-Calais. Le laboratoire d'hydrobiologie de la DIREN, accrédité par le COFRAC, a édité une synthèse des mesures qu'il a réalisées sur la période de 1997 à 2006.

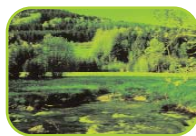
L'indice IBGN moyen passe de 9,35 en 1997, ce qui correspond à une qualité passable, à une valeur de 12,03 en 2006 qui est celle de la limite basse de la classe de bonne qualité. Cela ne signifie pas que tout le réseau hydrographique est passé en bonne qualité mais traduit quand même une amélioration sensible de la qualité biologique de nos rivières, encourageante.

### Vers une restauration de l'anguille dans nos rivières ?

L'anguille est menacée d'extinction en Europe. Les États membres de l'Union européenne ont adopté en 2007 un règlement demandant un plan de restauration de l'espèce. La DIREN a conduit en 2008 la première phase d'élaboration de ce plan dans le bassin Artois-Picardie. Le plan national transmis par la France à la Commission européenne en décembre 2008, prévoit notamment d'intervenir pour faciliter la circulation des anguilles dans les cours d'eau, par la limitation de la pêche et la réduction des polluants. Ce plan va notamment conduire à la définition d'ici à 2010 des cours d'eau sur lesquels les ouvrages faisant obstacle à la migration des poissons devront être aménagés ou effacés. Une démarche de concertation sera engagée en ce sens en 2009.

### Le Grenelle de l'environnement renforce la protection des captages les plus exposés aux pollutions

Aux grands maux les grands remèdes : le Grenelle a souhaité que les 500 captages les plus menacés en France fassent l'objet de la protection renforcée contre les nitrates et les produits phytosanitaires prévue par la loi sur l'eau de 2006. Dans le bassin Artois-Picardie, 14 premiers captages ont été identifiés en 2008. Première étape : délimiter la surface au sol qui alimente chacun de ces captages. La DIREN s'est adjoint les services du bureau de recherches



géologiques et minières qui aidera courant 2009 les collectivités concernées à faire ce travail. Les collectivités exploitant ces captages connaîtront ainsi sur quelle aire il faut agir. La deuxième étape sera la conduite d'un diagnostic de territoire pour identifier les sources de pollution. La connaissance du bassin d'alimentation et des sources de pollution conduira enfin à définir le programme d'action à mettre en place pour reconquérir la qualité de l'eau.

### La protection des sols et la valorisation des sédiments pollués

Le réseau régional pour les solutions pour les sites et sédiments pollués a vu le jour. Il vise à stimuler la recherche de solutions industrielles et régionales de traitement des sites et sédiments pollués. Ses visées sont donc à la fois économiques et environnementales. Dans ce cadre, il regroupe l'établissement public foncier (EPF), l'école des mines de Douai, et le centre de développement des éco entreprises. Il est co-animé par l'Etat (DREAL) et la région.

L'année a vu un niveau élevé d'acquisitions foncières par l'EPF (34 millions d'euros) pour des projets importants : les abords du Louvre-lens, le quartier de la gare, la lainière de Roubaix. L'EPF a exécuté plus de 11 millions d'euros de travaux de requalification d'espaces dégradés et a achevé son intervention sur le site PCUK à Wattrelos-Leers (2 ans d'études, 2 ans de travaux, 12 millions d'euros d'investissements). Il a exercé son rôle de maître d'ouvrage de la plate-forme publique d'information géographique ([www.PPIGE-npdc.fr](http://www.PPIGE-npdc.fr)) et participé à la mise en place du réseau sites et sols pollués du Nord - Pas de Calais. Il a achevé l'année en renforçant son partenariat avec LMCU pour la mise en oeuvre des objectifs du PLH et de l'action économique.



### Les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a débuté en 2003. Elle doit permettre de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. En 2008, la synthèse régionale des premiers résultats de mesure, portant sur les rejets de 242 établissements industriels, ainsi que la stratégie nationale pour la mise en oeuvre de la seconde phase de cette action (surveillance pérenne et réduction des rejets) ont été présentées aux représentants des industriels et à des représentants du monde associatif.

## La promotion des pratiques de développement durable

### La mise en oeuvre du plan climat Nord - Pas-de-calais

Le projet de loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) réaffirme les enjeux climatiques comme priorité de rang 1. Le 17 décembre 2008, les cinq partenaires, Etat, Région, Ademe et Conseils généraux, se sont engagés en signant la charte plan climat Nord - Pas-de-Calais. Cet événement a donné lieu à une première réunion cap climat, réunissant les nombreux acteurs du territoire prêts à se mobiliser autour des questions liées au réchauffement climatique.

Un travail préparatoire a été mené au cours de l'année 2008 afin de déterminer les dispositifs à mettre en place pour permettre une recherche collective sur les pistes d'actions communes à retenir. Six axes ont été retenus pour groupes de travail :

- les économies d'énergie dans les domaines prioritaires que sont le bâtiment, les transports, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- les changements de comportement et la consommation responsable ;
- l'exemplarité des partenaires institutionnels ;
- la recherche exploratoire et l'innovation ;
- les subsidiarités avec les plans climat territoriaux ;
- la prospective et l'adaptation.

La mobilisation des acteurs a été très forte et les premières réunions de travail riches en propositions. En 2009, un premier document d'étape sera produit sur la base de l'expression de chacun.

### Prise en compte de l'environnement dans la gestion partagée des crédits d'aide à l'environnement

Dans le cadre de la gouvernance commune du contrat de projets Etat-Région (CPER) et du programme opérationnel (PO) du fonds européen de développement régional (FEDER) 2007 - 2013, la mise en place d'une priorité transversale environnementale a pour objet d'optimiser la prise en compte de l'environnement dans chaque projet.

Afin que cette démarche transversale soit prise en compte, une mission d'appui environnement (MAE) unique en France a été créée pour accompagner les services instructeurs de l'Etat et de la Région. Composée de deux personnes dont une à la DREAL, opérationnelle depuis mai 2008, ces principaux objectifs consistent à :

- assister et conseiller les services instructeurs ;
- préparer et aider à la décision stratégique ;
- formaliser des documents de suivi ;
- proposer des adaptations éventuelles des fiches action PO/CPER .

La MAE a élaboré un document de référence « L'environnement dans le PO FEDER et le CPER 2007-2013 - Chaque projet compte pour l'environnement ». Ce guide a été présenté le 10 octobre 2008 lors d'une journée réunissant 120 agents.



## Semaine du développement durable : doublement du nombre d'actions

La semaine développement durable 2008 a enregistré 214 actions concrètes de développement durable dans la région (117 en 2007). Les initiatives, portées notamment par les associations, les collectivités locales et les entreprises avaient pour thème « production et consommation durables », véritable invitation à réduire nos consommations et lutter ainsi contre le réchauffement climatique.

## Le soutien au centre ressources pour le développement durable

La DRIRE-DIREN a renouvelé son soutien au programme d'action du CERDD (groupement d'intérêt public centre ressource du développement durable) qui inclut le recensement et la diffusion des pratiques innovantes. Le site [www.initiativesdd.org](http://www.initiativesdd.org), donne de nombreux exemples de bonnes pratiques de développement durable en entreprises.

## L'éco responsabilité

Les administrations doivent s'appliquer à elles-mêmes les mesures qu'elles préconisent et progresser dans leur mode de gestion vers un « Etat exemplaire » en développant une politique d'éco-responsabilité.

Pour y parvenir, dans le cadre de l'action interministérielle pilotée par le directeur régional de l'environnement, un groupe de travail inter-ministériel sur l'éco-responsabilité s'est constitué, afin de :

- professionnaliser les modes d'actions dans ce domaine ;
- permettre un échange sur les expériences mises en oeuvre dans les services et créer un véritable réseau professionnel ;
- soutenir et conseiller les services dans leurs démarches ;
- valoriser et évaluer chacune de nos actions.

En 2008, plus de 500 personnes ont été réunies autour de 4 actions de formation, 4 rencontres interrégionales et une conférence. L'information sur les plans de déplacement d'administration était au coeur du dispositif avec un cycle de conférences programmé à Lille, Dunkerque, Valenciennes et Arras.

## ►ADEME : économies d'énergie et solutions alternatives

Globalement, l'analyse des indicateurs montre que l'intervention de l'ADEME durant l'année 2008 a permis le maintien des actions d'aide à la décision et d'investissement sur l'ensemble des domaines par rapport à 2007.

### Les opérations phares

- La construction et la mise en oeuvre du plan climat Nord-Pas de Calais en milieu d'année et de 6 autres en fin d'année (dans l'optique de couvrir tous les territoires de projets à horizon 2010, soit au total une vingtaine de territoires).
- La poursuite des observations et bilans – analyses sur le flux énergie, gaz à effet de serre, déchets-matières, qualité de l'air

intérieur et le lancement d'évaluations spécifiques (maîtrise de l'énergie sur la période 2000 – 2006), HQE.

- La poursuite des appels à projets annuels PREBAT, HQE – THPE et écoquartiers.

- L'inscription des EIE dans les plans climat territoriaux et l'analyse des besoins de renforcement permettant de passer à l'action en 2009.

- Le pilotage d'une opération test d'affichage CO<sup>2</sup> sur les produits d'alimentation avec 2 hypermarchés Leclerc.

- L'amorçage d'un réseau régional "Club planète gagnante", en écho aux campagnes nationales de sensibilisation du grand public.

- La construction d'un accord Recherche et développement Climat avec le Conseil Régional, structuré en 2 domaines (changements climatiques, aménagements urbains-périurbains et habitats ; changements climatiques, réseaux énergétiques et maîtrise de la demande d'énergie).

- Sur les sites à responsables défaillants l'ADEME est en charge de 7 sites (Metaleurop, Foulon, SIVP, Prémimes, Mazelier, Tritube et Sci Danaïme)

- Enfin dans le domaine de l'air, l'ADEME maintient ses actions innovantes de réduction des émissions de polluants atmosphériques, et devient précurseur sur la qualité de l'air intérieur (automobile,...), mesures de pesticides...

## L'évaluation environnementale

L'année 2008 a vu la concrétisation dans le Nord - Pas-de-Calais de l'application de la directive EIPPE (évaluation des Impacts des plans et programmes sur l'environnement). Il s'agit pour les collectivités d'évaluer les conséquences pour l'environnement des choix opérés dans les documents de planification comme les SCOT ou certains PLU. L'objectif est d'analyser les effets sur l'environnement le plus en amont possible, dès l'affectation prévisible des terrains et notamment avant la phase opérationnelle des projets. Cette évaluation insiste également sur la nécessité d'un suivi. Pour cela, un dispositif doit être mis en place pour s'assurer que les orientations envisagées sont effectivement suivies d'effet, notamment dans les plans locaux d'urbanisme.

L'ensemble des 6 SCOT arrêtés de la région ont fait l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que certains PLU susceptibles d'avoir des impacts importants pour l'environnement soit de par leur taille soit de par le territoire qu'ils couvrent (communes littorales possédant des espaces naturels d'une grande richesse ou dans les secteurs à fort enjeu paysager ou en matière de biodiversité).

La DIREN, pour le compte du préfet de département autorité environnementale, a formalisé un avis sur ces SCOT portant à la fois sur la méthode d'évaluation adoptée et sur la prise en compte effective de l'environnement dans ces documents. Ces avis reprennent également les remarques des différents services de l'Etat.

La DIREN peut également formaliser en amont un cadrage préalable, exprimant les enjeux environnementaux du territoire du point de vue de l'Etat. Ce cadrage constitue en quelque sorte une clé de lecture pour l'avis à formuler en fin de parcours. Un avis sur l'évaluation environnementale du SDAGE a également été rendu.



# Développement de l'emploi et insertion professionnelle



Le pôle « Développement de l'emploi et de l'insertion professionnelle », rassemble la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA), l'AGEFIPH (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). L'ensemble de ces services a poursuivi son action en faveur de la création d'emploi, de l'amélioration des qualifications et de l'offre de formation, de l'insertion des personnes les plus en difficultés, de l'anticipation des mutations et de l'amélioration de la qualité de l'emploi et de la sécurité au travail. Tous les services s'engagent par une approche globale et coordonnée des services de l'Etat, ainsi que par un partenariat avec la Région, dans le respect de leurs compétences respectives, pour relever le défi de l'emploi.

## La mobilisation du service public de l'emploi

En 2008, les activités principales et spécifiques du pôle affaires régionales, peuvent être synthétisées en 5 axes :

- favoriser l'insertion des jeunes ;
- faciliter le retour à l'emploi des publics en difficulté d'insertion ;
- lutter contre les difficultés de recrutement et assurer l'égalité des chances femmes -hommes ;
- poursuivre la territorialisation des politiques de l'emploi ;
- valoriser la politique de certification.

### 1) Favoriser l'insertion des jeunes

#### ► En assurant la mise en oeuvre de l'offre de service des missions locales

L'année 2008 est la première année de mise en oeuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les missions locales. Sur la base de critères négociés en 2007 avec l'association régionale des missions locales, chaque mission locale a formulé une offre de service, défini ces objectifs d'activité et de résultat permettant le conventionnement et la mise en place d'un dialogue de gestion.

Cette démarche partenariale nouvelle, à laquelle le Conseil régio-

nal a été associé, permet d'assurer la cohérence et la complémentarité de l'action publique en faveur des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale et assurer une sécurisation financière régionale des missions locales pour les trois années à venir.

#### ► En luttant contre le décrochage scolaire

Un nouvel accord pluriannuel entre l'Etat (DRTEFP), le Conseil régional, le rectorat et l'association régionale des missions locales a été négocié en 2008.

Il favorise l'articulation entre la mission générale d'insertion du rectorat et les missions locales afin de lutter contre le « décrochage scolaire » et faciliter l'insertion des jeunes à l'issue de leur cursus scolaire.

#### ► En mettant en oeuvre le plan espoirs banlieues

Dans le cadre du plan espoirs banlieues lancé le 18 février par le Président de la République, la mise en place du contrat d'autonomie constitue un pilier essentiel.

C'est un dispositif nouveau ciblé sur l'accompagnement des jeunes résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), qui permet une nouvelle procédure passant par un appel à projet auprès d'organismes privés de placement (OPP). La région Nord - Pas-de-Calais entre également dans ce dispositif expérimental sur 3 ans. Cette mesure se traduit par un engagement réciproque entre le jeune pour suivre les actions d'accompagnement vers l'emploi proposé par l'opérateur - l'opérateur s'engageant quant à lui, à proposer aux jeunes des actions tournées vers l'emploi. Un comité de pilotage a été mis en place pour le suivi de ce contrat d'autonomie.

Les branches professionnelles (BTP, transports, hôtellerie - restauration - métallurgie) partenaires du plan régional d'anticipation des recrutements (PRAR) se sont engagés dans le dispositif ainsi que les entreprises (Carrefour - la Poste...) pour recruter des jeunes résidant dans les ZUS.

Une opération « 10.000 bâtisseurs » a été menée avec la FRB, l'ANPE, la DRTEFP, les missions locales se traduisant par l'embauche de 318 jeunes dont 61 issus de ZUS et 34 issus de CUCS. Près de 46 entreprises régionales se sont engagées à recruter des jeunes issus de ZUS ou CUCS.

#### ► En développant les contrats en alternance

Les contrats de professionnalisation constituent un dispositif d'insertion reconnu aussi bien par les jeunes que par les entreprises. S'appuyant sur l'étude menée par nos services en 2008, la communication pour le développement des contrats de professionnalisation a été un axe fort de la politique en faveur des jeunes.

Une charte régionale pour l'insertion des jeunes et des adultes par le contrat de professionnalisation a été signée le 16 juin 2008 sous l'impulsion de la DRTEFP entre le service public de l'emploi régional l'association régionale des missions locales et la commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi Nord - Pas-de-Calais (COPIRE).



Signature de la charte régionale pour l'insertion des jeunes et des adultes

Confortant des engagements de chacun pour assurer une promotion des contrats de professionnalisation, la charte s'est axée vers deux objectifs de résultats :

- accroître le nombre de contrats de professionnalisation – objectif 2008 : 15 000 – objectif 2009 : 16 000 ;
- accroître le nombre de jeunes de bas niveau de qualification (objectif 2008 – 10% des CP, objectif 2009 – 20% des CP).

Dans le cadre du contrat d'objectif et de moyens signé entre l'Etat et la Région pour le développement de l'apprentissage des actions qualitatives spécifiques ont été menées avec les branches professionnelles, les organismes consulaires, le réseau des missions locales, les CFA, dans le domaine de la santé et la promotion de l'égalité des chômeurs filles-garçons.

Le programme expérimental « jeunes diplômés » (10 régions concernées dont le Nord – Pas-de-Calais) : dans le cadre d'un partenariat du service public de l'emploi, piloté par la DRTEFP avec un opérateur privé de placement – plus de 2 100 accompagnements en faveur de jeunes chômeurs de longue durée ont été mis en place débouchant sur plus de 430 contrats de travail dont plus de 130 en emploi durable.

## 2) Faciliter le retour à l'emploi des publics en difficultés d'insertion

### ► En assurant le pilotage des contrats aidés

La DRTEFP a piloté la mise en place des contrats aidés dans le secteur non marchand en 2008 – contrats d'accompagnement à l'emploi et contrats d'avenir en faveur des chômeurs de longue durée et bénéficiaires du RMI.

Avec l'ANPE, prescripteur, près de 34.000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de ces dispositifs dans les collectivités locales et réseaux associatifs notamment ; une enveloppe spécifique a été notifiée vers les ateliers chantiers d'insertion et les contrats aidés de l'éducation nationale ;

La baisse de l'enveloppe sur le 1er semestre 2008 liée à l'amélioration du chômage, a nécessité un pilotage étroit avec l'ANPE afin de donner la priorité, dans le cadre de renouvellement, aux employeurs s'engageant dans une démarche d'insertion et d'accompagnement.

A partir de novembre 2008, dans un contexte de dégradation sensible du marché du travail et en préparation d'une enveloppe 2009 majorée, un travail préparatoire a été engagé avec les employeurs pour relancer le dispositif dès janvier 2009.

### ► En promouvant l'emploi des Harkis

A la demande du préfet de région, une opération expérimentale a été pilotée par la DRTEFP favorisant l'insertion dans l'emploi de Harkis résident sur Roubaix- Tourcoing, en partenariat avec l'ANPE, les maisons de l'emploi, les missions locales et la préfecture du Nord. Un dispositif d'accompagnement spécifique a été mis en place pour plus de 200 bénéficiaires. A l'issue de l'opération 75% ont trouvé une solution d'insertion.

### ► En assurant une politique de lutte contre les discriminations

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations six actions ont été réalisées dans le programme ESPERE, ainsi que la mise en place d'actions territoriales au sein des bassins d'emploi.

### ► En coordonnant régionalement les politiques du handicap

L'année 2008 a permis de mieux coordonner la politique en faveur des travailleurs handicapés :

Une convention régionale d'objectif a été signée le 18 novembre 2008 et la commission spécifique du CCREFP a été redynamisée afin d'assurer une meilleure information et coordination des politiques en faveur des travailleurs handicapés au niveau régional entre l'Etat, le Conseil Régional et l'AGEFIPH.

Cette convention invite les financeurs à coordonner au niveau régional leurs actions pour les 4 prochaines années avec 4 objectifs :

- mettre en place une politique coordonnée emploi (Etat) et formation (Conseil régional) ;
- développer une politique d'accès durable à l'emploi ;
- inciter les entreprises à recruter des travailleurs handicapés ;
- améliorer la qualité de la carrière des salariés travailleurs handicapés dans les entreprises.

Par ailleurs, les contrats d'objectifs signés entre l'Etat et les entreprises adaptées arrivant à terme en 2008, de nouveaux objectifs ont été négociés, à mettre en place dès 2009.

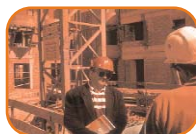
### ► En favorisant l'insertion des détenus

Près de 38 actions ont été mises en oeuvre par la DRTEFP en lien avec l'administration pénitentiaire et ont concerné plus de 1 500 détenus - stagiaires, favorisant d'une part, une meilleure qualification et favorisant d'autre part, leur insertion à la sortie des maisons d'arrêt.

## 3) Lutter contre les difficultés de recrutement et favoriser l'égalité des chances entre hommes et femmes

### ► En anticipant les difficultés de recrutements

Le plan régional d'anticipation des recrutements s'est poursuivi en 2008 axé sur un travail partenarial avec l'ANPE et les branches professionnelles (bâtiment travaux publics – transports - hôtellerie – restauration – métallurgie).



Des plans d'actions ciblés sur des métiers identifiés avec les branches (métiers en tension ou métiers porteurs) ont été menés tant au niveau régional que local.

Dans l'ensemble des secteurs, on observe une progression significative des offres satisfaites par l'ANPE.

### ► En organisant des forums de l'emploi

Deux forums se sont tenus en 2008 :

- forum de l'emploi le 10 juin à Lille ciblé sur les 4 secteurs professionnels et les contrats de professionnalisation au Nouveau Siècle.



Lors du séminaire du 11 septembre 2008, plus de 200 participants, responsables des ressources humaines et des organisations syndicales des entreprises de plus de 300 salariés de la région. Il s'agissait d'activer la mobilisation sur la négociation d'accords de GPEC dans les entreprises.

- forum de l'emploi transfrontalier à Tournai le 12 décembre 2009 en lien avec le SPE français, le FOREM (Belge -Wallon) et Belges Flamands (UNIZO). Plus de 7 000 demandeurs d'emploi et 120 entreprises dont 20 françaises étaient présentes.

### ► En développant l'action des espaces de valorisation, des métiers

Pilotés par la DRTEFP en partenariat avec l'AFPA, ces espaces ont permis de mettre en place des actions de communication et des plans d'actions de présentation des métiers dans chaque bassin d'emploi.

Les travaux avec PRIM' – plate-forme régionale des métiers se sont poursuivis avec la préparation d'un nouveau dispositif mis en ligne en 2009, SOFIA – site de l'offre de formation initiale et pour les actifs.

### ► En soutenant le plan de l'égalité des chances.

Ce plan permet de relancer une dynamique sur la promotion de l'égalité des chances, avec les branches afin d'établir une charte régionale. Des supports d'information ont été réalisés par secteur professionnel.

## 4) Poursuivre la territorialisation des politiques d'emploi et l'animation régionale des maisons de l'emploi

### ► En confortant les animateurs territoriaux dans leurs missions :

Le travail s'est poursuivi en 2008, dans le cadre du diagnostic local

et du plan d'action partagé. Des communications sur le travail menées dans chaque bassin d'emploi auprès des acteurs locaux.

### ► En coordonnant l'action des maisons de l'emploi

En décembre, une réunion régionale des maisons de l'emploi s'est tenue à l'initiative de la DRTEFP avec les DDTEFP, et l'ANPE autour de :

- la coordination territoriale des maisons de l'emploi ;
- les démarches d'évaluation et d'autres évaluations mises en oeuvre par chaque maison de l'emploi.

Par ailleurs la DRTEFP a financé des actions en faveur des maisons de l'emploi dans le cadre du contrat de projet Etat-Région, ciblées vers les métiers en tension, les publics prioritaires et les quartiers prioritaires (ZUS).

## 5) Valoriser la politique d'agrément et de certification

Plus de 200 agréments ont été délivrés en 2008 par la DRTEFP concernant 90 organismes de formation, soit plus de 3 500 stagiaires concernés.

Afin de faire connaître et valoriser la politique de certification en région un forum régional s'est tenu le 5 février à Lille, présidé par le secrétaire général pour les affaires régionales et le Président de la CNCP.

## II - L'accompagnement des entreprises et des mutations économiques

### ► La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Les actions d'accompagnement des PME dans leur démarche d'anticipation (GPEC) en liant stratégie économique et valorisation des ressources humaines ont permis le renforcement du travail interministériel, en particulier avec la DRIRE et le Conseil régional, à travers des actions sectorielles (textile et automobile) et des actions collectives d'anticipation mais aussi par la mise en oeuvre d'une GPEC territoriale en lien avec les acteurs économiques et emploi/formation du territoire.

En 2008, ce sont 11 territoires et plus de 80 PME qui sont concernés par l'action collective territoriale conduite par l'Etat (DRTEFP et DDTEFP) et le Conseil régional.



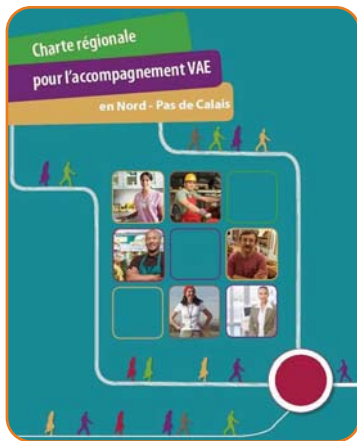
Le forum de l'emploi à Lille qui s'est tenu le 10 juin 2008.





Les actions de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) ont continué à se développer avec la négociation de 3 nouveaux accords (artisanat des métiers de service ; agriculture ; métallurgie dans ses composantes ferroviaires et automobiles avec un objectif de formation de 6000 salariés sur trois ans). En 2008 ce sont 1854 entreprises et 5150 stagiaires qui ont été concernés par les actions de formation.

### ► La VAE, pour favoriser les projets d'entreprise



Le dispositif de la validation des acquis d'expérience s'est décliné autour de 4 Axes (renforcer l'information sur la VAE, faciliter les parcours, améliorer la qualité, mieux intégrer la VAE dans la démarche territoriale et favoriser les projets d'entreprise sur la VAE), qui se sont concrétisés notamment par l'organisation d'un colloque «un nouvel élan pour la VAE» à destination des entreprises et des acteurs de la GPEC et la signature de la

charte régionale pour l'accompagnement VAE en Nord - Pas-de-Calais entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.

### ► La nouvelle aide à la création d'entreprise - NACRE

L'année 2008 a vu l'annonce de la mise en oeuvre des actions du plan de modernisation de l'insertion par l'activité économique et la réforme de l'accompagnement des créateurs d'entreprise « NACRE » déclinaison de la convention « Agir pour l'emploi » signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La réforme des aides de l'Etat à la création et reprise d'entreprise par les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux a été présentée lors d'un séminaire interrégional organisé le 20 octobre 2008.

Cette offre de services, structurée en 3 phases (appui au montage du projet, structuration financière, aide au démarrage et au développement) a été confiée à des opérateurs labellisés et conventionnés par la DRTEFP et la Caisse des Dépôts et des Consignations pour 3 ans. 65 opérateurs ont été labellisés en région Nord - Pas-de-Calais permettant ainsi aux porteurs de projets de disposer d'une offre de services cohérente sur l'ensemble du territoire.

### ► La modernisation de l'Insertion par l'Activité Economique

Un séminaire interrégional s'est tenu le 15 octobre 2008 lors duquel ont été présentés d'une part les nouvelles modalités de conventionnement des structures de l'IAE qui vont se traduire par la formation d'un projet d'insertion et des objectifs d'emploi, d'autre part le rôle des CDIAE dans le pilotage de l'offre d'insertion.

Début 2009, des assises nationales marqueront le lancement opérationnel du plan de modernisation de l'IAE.

## III - La modernisation et le développement de l'inspection du travail, la santé au travail et l'évaluation des risques professionnels

L'inspection du travail a pour mission principale la promotion de la santé et la sécurité au travail, l'accès aux droits des salariés, la promotion du dialogue social et la lutte contre le travail illégal. Elle informe et conseille les employeurs, les salariés et leurs représentants pour une meilleure effectivité du droit du travail. Elle contrôle les entreprises afin de développer la prévention des risques, de promouvoir le dialogue social et s'assurer du respect des droits des salariés.

La mise en oeuvre du Plan de Modernisation et de Développement de l'Inspection du Travail (PMDIT) s'est poursuivie en 2008, avec la volonté de voir se renforcer l'effectivité du droit, à travers la mise en oeuvre d'une véritable politique du travail, intégrant le dialogue social et le contrôle de l'application de la législation du travail et des conventions collectives dans les entreprises. Ce plan s'est traduit, pour la région Nord - Pas de Calais, par la création de 11 sections d'inspection du travail supplémentaires qui ont été pourvues courant 2008.

Les agents de contrôle bénéficient de l'appui d'une équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs et de médecins inspecteurs du travail. Au dernier trimestre 2008, les services ont préparé les modalités régionales de la fusion au 1er janvier 2009 des services d'inspection du travail sous l'autorité du ministre chargé du travail. Au cours de l'année 2008, les services ont procédé à 22 700 interventions et visites en entreprise dont 5 700 sur des chantiers du BTP et participé à 410 réunions de CHSCT.

Elles ont donné lieu à la notification de 15 700 lettres d'observation. Ces visites en entreprises se sont traduites également par la notification de 660 mises en demeure, 590 décisions d'arrêt de travaux dangereux et la transmission au Parquet de 380 procès verbaux.

Les services assurent également une activité importante d'accueil et de renseignement du public sur les champs du travail et de l'emploi.

### ► La santé au travail

La santé au travail retient particulièrement l'attention. Elle a fait l'objet d'un diagnostic approfondi établi conjointement par la CRAM et la DRTEFP et présenté dans l'atlas régional de la santé au travail publié au dernier trimestre 2008. Cet atlas s'inscrit dans le cadre du plan régional de santé au travail (PRST) lequel précise que « la programmation d'actions en santé au travail doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance améliorée de la réalité de la situation régionale en matière de santé au travail ».

Les actions prioritaires dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail sont une déclinaison du PRST notamment de l'objec-



tif 1 de ce plan « encourager les entreprises à être actives dans la prévention et de la santé au travail » et de l'objectif 2 « prévenir les principales pathologies liées au travail ». L'action concertée pluriannuelle CRAM – Inspection du travail menée depuis 2004, avec une implication des services de santé au travail, a permis d'établir une cartographie régionale de l'utilisation des congés maladie et d'obtenir des démarches de substitution dans de nombreux cas.

L'utilisation de cette cartographie permet de cibler les contrôles vers les produits et les secteurs d'activité les plus concernés. A titre d'exemple, en 2008, l'action engagée en 2007 pour la substitution des composés de plomb, notamment dans les peintures s'est poursuivie. Elle concernait les secteurs les plus utilisateurs dans la métallurgie, et celui du commerce et de la réparation automobile. Elle a visé également les fabricants de peintures.

## LES ACTIONS PRIORITAIRES DE L'INSPECTION DU TRAVAIL EN 2008

### Contrôle des grues sur les chantiers

Objectifs :

Vérifier le respect de la réglementation concernant l'utilisation des grues à tour sur les chantiers

222 contrôles réalisés  
86% grues à tour  
14 % grues mobiles

### Manutention manuelle

Objectifs :

Observer et harmoniser les conditions de mise en oeuvre de la directive européenne sur les manutentions manuelles (transposée en droit français).

28 Contrôles spécifiques ont été opérés dans le BTP et le commerce

### Bâtiment et Travaux Publics

Objectifs :

Prévenir et réduire les risques professionnels sur chantiers

39 PV suite AT graves  
et 7 mortels

2 855 interventions

### Sites SEVESO

Objectifs :

Axer le contrôle des sites SEVESO sur le suivi du document unique, les entreprises extérieures, les transporteurs et la réglementation sur les atmosphères explosives (« ATEX »)

47 sites « seuil haut »  
44 contrôles effectués

### Evaluation des risques professionnels

Objectifs :

Veiller au respect de l'obligation globale des entreprises en matière de sécurité, et notamment à la mise à jour du document unique

1 036 interventions

### Prévention du risque chimique

Objectifs :

Prévenir le risque cancérogène et contrôler les chantiers de désamiantage

642 interventions (CMR)

14 PV (amiante)

### Le travail illégal

Objectifs :

Contrôler le travail illégal sous toutes ses formes (travail dissimulé, marchandage, prestations de services transnationales)

529 interventions

### Lutte contre la précarité (CDD – Intérim)

Objectifs :

S'assurer du respect de la formation à la sécurité (renforcée selon les risques professionnels) et de la surveillance médicale (renforcée selon les postes de travail)

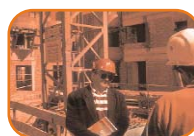
301 interventions

### Les délégués du personnel

Objectifs :

Veiller à l'organisation des élections professionnelles et au bon fonctionnement de l'institution représentative

306 interventions





Chef de file du pôle culture, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) avec les autres services déconcentrés du ministère de la culture et de la communication ont particulièrement développé trois axes durant cette année 2008. D'abord, la poursuite de l'aménagement culturel du territoire avec l'achèvement d'un nouvel équipement culturel mais aussi par des oeuvres contemporaines résultant de commandes publiques. Ensuite, l'action du pôle s'est concentrée sur l'aide à la structuration de certains secteurs comme celui du livre en agissant en direction des professionnels ou celui de l'éducation artistique en coordonnant ses instances décisionnelles. Enfin, une partie de l'activité a porté sur la mise en réseau d'acteurs régionaux autour de la mémoire de l'immigration et sur l'attention à la qualité architecturale et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.).

## ➤ Poursuite de l'aménagement culturel du territoire

Le territoire régional est particulièrement bien doté en terme d'équipements culturels. L'aménagement culturel du territoire s'est toutefois poursuivi avec l'aboutissement de projets prévus au Contrat de plan 2000-2006. La commande publique a permis la réalisation d'oeuvres monumentales qui marient le patrimoine et la création mais toujours inscrites dans leur environnement historique et humain. Certains de ces projets participent directement à la valorisation touristique du territoire concerné.

### ▶ La cité de la Dentelle, un nouvel outil de développement culturel pour l'agglomération de Calais.

Ce projet inscrit au Contrat de Plan Etat-Région contribuera à valoriser un patrimoine industriel emblématique de la région Nord - Pas-de-Calais tout en constituant un outil de rayonnement d'un secteur économique en pleine mutation.

La Cité internationale de la dentelle et de la mode de Calais a été mise en chantier en juillet 2006, sur le site d'une ancienne usine de dentelle, bâtisse typique de l'architecture industrielle de la ville et sera inauguré en juin 2009.

Les architectes Alain Moatti et Henri Rivière, tout en soulignant la valeur patrimoniale des bâtiments réutilisés, ont marqué la

volonté du projet d'être tourné vers le futur et la création contemporaine par l'adjonction d'une construction aux lignes futuristes avec une longue façade en verres sérigraphiés aux motifs des cartons Jacquard des métiers Leavers.



Vue figurée de la façade de la Cité de la Dentelle © A.Deswarte pour l'agence Moatti-Rivière

Sur 2500 m<sup>2</sup>, le parcours permanent propose cinq espaces : la dentelle à la main ; l'aventure industrielle de la dentelle à Calais ; les métiers de la dentelle mécanique ; modes en dentelle au XXe siècle ; dentelle au présent, au futur. Un espace de 500 m<sup>2</sup> est réservé aux expositions temporaires. Sont également prévus : auditorium, salle de défilés, bibliothèque spécialisée, ateliers pour s'initier à la pratique de techniques dentellières, aux créations mode et design ou à l'entretien des dentelles.

Plus qu'un simple témoin de l'histoire industrielle de Calais, la Cité internationale de la dentelle et de la mode sera un lieu de vie, de découvertes un carrefour d'échange des savoirs et donc une exceptionnelle vitrine pour la profession dentellière, grâce aux événements d'envergure qui s'y tiendront.

Implanté en centre ville, ce nouvel équipement participera au renouvellement de l'image de Calais, au rééquilibrage de son développement urbain, ainsi qu'au développement touristique de la Côte d'Opale. Le montant total des travaux prévus pour ce chantier en 2 phases s'élevait à 19 713 870 euros. La participation totale de l'Etat s'est élevée à 3 942 737 euros soit 20% et la participation du FEDER à 5 791 774 euros soit 29.40%

### ▶ Patrimoine et création : « Le chœur de lumière » Bourbourg », le rôle de la commande publique

La commande publique initiée en 2000 pour le chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste de Bourbourg a été inaugurée en octobre 2008 : l'oeuvre exceptionnelle conçue par le sculpteur britannique Anthony Caro magnifie le chœur classé par les monuments historiques en « une chapelle de mémoire ».

A la fin des années 1940, l'église est sévèrement endommagée et le chœur n'est plus qu'une ruine. Entretenant sa restauration, le ministère de la Culture et la ville de Bourbourg font appel à Sir Anthony Caro (né en 1924), l'un des sculpteurs majeurs de notre temps, parvenu au sommet de la renommée. L'artiste propose un ensemble exceptionnel, pensé pour le chœur qui désormais positionne l'église comme un des haut-lieux de l'art sacré :

« Je désire faire du chœur un lieu de méditation, un sanctuaire pour chacun de ceux qui souhaitent que l'on se souvienne des atrocités de la guerre... La Chapelle de la lumière initie au voyage des ténèbres vers la lumière » explique Anthony Caro.



L'un des objets de la commande était de re-qualifier le vide. Au-delà d'une commande de mobilier liturgique, le diocèse avait demandé à l'artiste d'introduire une fonction de baptistère. Il a intégré cette mission liturgique comme point d'ancrage de son ample installation.

Le « Choeur de lumière » est composé d'un ambitieux ensemble de 15 sculptures se déployant sur 450 m<sup>2</sup>.



Vue du « Choeur de lumière », œuvre d'Anthony CARO pour l'église de Bourbourg © Marc Dommage

Le parcours sculpté est réglé sur la figure du cercle, les fonts baptismaux sont un axe à partir duquel l'oeuvre se distribue. Il est étonnant de voir à quel point l'inscription du mouvement de déambulation circulaire répond aux besoins du rite, dépasse l'attente. La lumière est donc au coeur du chœur, au coeur de l'oeuvre. Au double sens du mot lumière, physique et spirituelle. L'ensemble développe un grand récit inspiré sur l'origine du monde, le sculpteur entrelace avec maestria différents matériaux, comme l'acier, le bois ou l'argile.

Avec « Le chœur de lumière », Bourbourg constitue désormais une étape incontournable qui relie patrimoine, création, mémoire. A l'occasion de l'achèvement de ce grand chantier, l'association des Conservateurs des Musées du Nord - Pas de Calais a soutenu la rétrospective de l'oeuvre de l'artiste présentée d'octobre à février 2009 sur le littoral (Calais, Dunkerque et Gravelines). Cette opération a permis de mutualiser les actions de sensibilisation, d'offrir une médiation à l'ensemble des populations et des publics extérieurs et de conduire une campagne de communication propice au retentissement de cet événement. La couverture de cet événement a été largement relayée par la presse nationale et internationale, ce qui a permis à la collectivité de mettre en place dès l'inauguration une politique d'accueil des groupes de visiteurs.

Les premiers chiffres de fréquentation (plus de 2000 visiteurs en 2 mois) attestent déjà de l'attractivité de ce chef-d'oeuvre de l'art sacré contemporain. Cet intérêt mérite d'être accompagné par une politique de développement et de valorisation. La collectivité a décidé d'engager un projet qui intègre des enjeux de valorisation, d'appropriation et de mise en réseau de sorte à ce que ce fleuron artistique devienne l'un des vecteurs du développement et du rayonnement de notre territoire.

En dehors des travaux, au titre du monument historique, financés pour un montant de 590 000 euros, l'Etat est intervenu pour près de 20% sur le coût total de la commande publique, soit 450 000 euros sur 2 251 293 euros.

## ► Le Fresnoy - « Dans la nuit des images » : un panorama inédit de la création audiovisuelle et multimédia européenne.

A l'initiative du ministère de la culture « Dans la nuit des images » a été présentée en clôture (décembre) de la présidence française du Conseil de l'Union européenne à Paris au Grand Palais.

La maîtrise d'oeuvre confiée au Fresnoy - Studio national des Arts contemporains a permis de présenter sous les verrières du Grand Palais une scénographie réunissant près de 200 artistes représentatifs des 27 pays membres. Cette opération a permis au Fresnoy de démontrer sa capacité d'innovation dans le domaine des écritures associant images et musique. Au cours de ces 14 nuits, ce sont plus de 14 500 visiteurs qui ont aussi découvert le rôle du Fresnoy lieu de création, d'innovation et de recherche artistique et audiovisuelle. Le succès de cette manifestation a mis en lumière cette institution et indirectement la région Nord - Pas-de-Calais.



Visuel de la manifestation « Dans la nuit, des images » © Le Fresnoy

## ► Patrimoine : la mémoire immigrée et l'action des SDAP

A côté des compétences qu'il exerce dans le domaine des protections et de la restauration du patrimoine, le ministère de la culture et de la communication oeuvre à la valorisation de notre passé comme la reconnaissance, par la mise en place d'un programme spécifique, d'une diversité culturelle de la région issue des nombreuses vagues de migrations du XXème siècle. Les services départementaux du patrimoine (SDAP), par une coordination toujours plus poussée avec les conseillers à la DRAC, continuent leur mission de vérification de la qualité architecturale dans les demandes de travaux et contribuent à la qualité dans l'évolution des centres anciens.

## ► Le programme « Confluence, migrations en Nord - Pas-de-Calais »

Il existe depuis 2005 dans le cadre d'un partenariat singulier rassemblant la direction régionale de l'ACSE, la direction régionale des affaires culturelles et la préfecture de région. Il propose un cadre d'actions pour faire vivre et valoriser la diversité culturelle de



la région issue des nombreuses vagues de migrations qui l'ont caractérisée au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. Conçu comme une plateforme d'échange des savoirs, un observatoire des actions régionales et un espace de valorisation et de réflexion sur les mémoires de l'immigration, il comporte un volet important de formation et de débats construit avec les acteurs associatifs et culturels.

Ainsi les 27 et 28 mars 2008, deux journées ont été organisées avec l'association « Mémoires du Travail » sur les enjeux de la valorisation et de la restitution du travail de mémoire.

Ce programme a aussi permis de soutenir y compris financièrement et de valoriser le projet éditorial du groupe de recherches ACHAC : *Frontière d'empire du Nord à l'Est, soldats coloniaux et immigrations des Suds, La découverte, 2008*. Sa parution a fait l'objet d'une journée de colloque au Palais des Beaux-Arts de Lille, le 18 juin 2008 : *Histoire de l'immigration et mémoires partagées*. Trois journées de formation en direction des enseignants et des porteurs de projets sont inscrites au plan académique de formation ; une exposition itinérante et un cycle de conférences accompagnent la dynamique de l'ouvrage dans la région. Enfin un site internet ([www.memoires-immigration.fr](http://www.memoires-immigration.fr)) permet l'information et la communication de ce dispositif au public le plus large.

### ► Le rôle des services départementaux de l'architecture et du patrimoine (SDAP) dans la vérification de la qualité architecturale dans les centres anciens

Les SDAP du Nord et du Pas-de-Calais ont examiné la qualité architecturale et urbaine de plus de seize mille demandes d'autorisations de travaux aux abords de monuments historiques, en site protégé, en secteur sauvegardé, **dans les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)**, ou en secteurs urbains et ruraux sans abords de monuments historiques visibles.

La mise en oeuvre de la procédure ZPPAUP, exercée en coordination avec le conseiller pour l'architecture à la DRAC qui les programme, contribue essentiellement à la qualité de l'évolution des centres anciens. Elle a aussi une incidence sur la qualité des paysages urbains et ruraux, et sur l'amélioration de l'urbanisme en général, à travers de nombreuses missions transversales et inter-ministérielles.

#### Dans le Nord

Le service départemental a travaillé à la poursuite de la mise au point des ZPPAUP de Comines, Condé sur l'Escaut, le Quesnoy et de manière approfondie sur les zones de Lambersart, Valenciennes, Roubaix, Tourcoing et dans le secteur sauvegardé de Lille .

Parmi les avis simples, qui ont représenté plus de la moitié des avis émis, le service a par exemple suivi plus particulièrement la réalisation du collège de Wazemmes à Lille, avec la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine du dix neuvième siècle, non protégé.

Parmi les avis conformes, les agents ont travaillé sur le projet d'aménagement de la place du Marché aux bestiaux à Bergues, le projet de restructuration du centre de la commune de Berlainmont où, avec le conseiller pour le livre, le projet d'une médiathèque va permettre de sauvegarder l'îlot des Juifs, élément important de son tissu urbain médiéval.

#### Dans le Pas-de-Calais

Le service départemental a travaillé à l'adaptation de la procédure ZPPAUP pour la rendre plus opérationnelle sur les territoires définis dans les communes concernées. On peut citer notamment : Arras, Auxi le Château, Wimereux. Le cas de Condette est particulier pour son patrimoine naturel. Condette se situe entre deux massifs forestiers et à proximité de la mer. Près de 60 % du territoire de la commune est constitué de zones d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). La ZPPAUP en cours de réalisation vise à préserver ce riche patrimoine naturel et à permettre une gestion des hameaux et du patrimoine bâti dans le respect du paysage communal.

Le service s'est également investi sur des dossiers particuliers :

- l'accompagnement des collectivités dans l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco où avec les services du patrimoine de la DRAC, l'Architecte des bâtiments de France conseille les élus et techniciens : l'ex Bassin Minier et les aménagements de la Citadelle inscrite en 208 ;

- la constitution et l'animation avec de nombreux partenaires de groupes de travail sur les « matériaux » pour sensibiliser les professionnels à des techniques parfois en voie de disparition.

Enfin les deux services départementaux ont été missionnés pour assister les préfets sur le suivi des dossiers ANRU (agence nationale de renouvellement urbain) pour repérer l'éventuel intérêt patrimonial des bâtiments voués à la démolition. En 2008, ils ont contribué à la mise au point des dossiers d'aménagement urbain des secteurs concernés par l'ANRU à Roubaix et Tourcoing (quartier de l'ancienne usine « SEBI »), à Dunkerque (quartiers gare/basse ville et Soubise directement aux abords des bains dunkerquois protégés) et à Calais.

### ► La structuration du secteur professionnel du livre et l'harmonisation des politiques publiques pour l'éducation artistique.

L'aide à la structuration des acteurs culturels ou à la coordination des responsables des politiques culturelles est l'une des missions essentielles du pôle culture. Ainsi la DRAC en partenariat avec le Conseil régional a lancé la mission de préfiguration d'un centre régional des lettres et du livre Nord - Pas-de-Calais (CRL). Dans le domaine de l'éducation artistique, l'association avec le rectorat a abouti à la création d'un comité regroupant toutes les instances décisionnelles : le comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle (COPREAC).

### ► Le CRL : un outil pour donner au secteur du livre toute sa place en région

Initiée par le Conseil régional Nord - Pas-de-Calais et l'Etat, une **mission de préfiguration a débuté en 2008 pour la mise en place du CRL**. Cet outil dont la création était inscrite au contrat de plan 2000-2006, avait fait l'objet en 2004 et 2005 d'un diagnostic qui associait acteurs et structures concernés : bibliothécaires, libraires, éditeurs, auteurs. Il avait notamment mis en évidence les nombreuses spécificités de ce secteur : l'existence d'un pôle économi-



que important (édition et librairie), première industrie culturelle en France ; un financement public qui se concentre sur quelques-uns des maillons de la chaîne et qui s'efforce d'en garantir la pluralité et la diversité ; une décentralisation marquée dans le domaine des bibliothèques dont le modèle rencontre un succès public incontestable...

Le centre régional doit donc être attentif à l'ensemble de la "chaîne du livre", depuis l'auteur jusqu'au lecteur et prendre en compte les spécificités régionales. C'est ainsi que la création littéraire, dans toutes ses dimensions, le secteur de l'économie du livre, ainsi que le patrimoine écrit constituent ses premières priorités. Pour atteindre ces objectifs, le centre régional s'efforcera de jouer un rôle de catalyseur pour les nombreuses initiatives déjà existantes, mais souvent parcellisées.

A partir d'une structure d'ingénierie légère, le CRLL doit également pouvoir apporter des capacités d'expertise. Les bouleversements technologiques et économiques, notamment liés à la révolution numérique qui obligent régulièrement les acteurs du livre et de la lecture à repenser leurs métiers, seront ainsi un terrain privilégié de réflexions.

### ► Le comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle

L'année 2008 a été celle de l'installation de l'instance partenariale d'harmonisation des politiques publiques en faveur de l'éducation artistique et culturelle et à l'avènement de laquelle la DRAC aura oeuvré depuis deux années. Cette instance dénommée COPREAC, animée par M. le recteur et Mme la directrice régionale des affaires culturelles rassemble de multiples partenaires institutionnels représentés au plus au niveau. Installée le 20 juin, cette instance a permis de constater la réelle volonté des partenaires de l'éducation artistique d'organiser dans le cadre de ses compétences, une généralisation de l'éducation artistique, dans ses différents temps, en veillant à garantir l'égalité d'accès pour les publics les plus éloignés, socialement ou géographiquement, de la culture.

Déjà cette instance décisionnelle a lancé un certain nombre de groupes de travail qui, selon leurs thématiques, rassembleront les différents techniciens. Les travaux de ces groupes sont complétés par des propositions visant à la généralisation et à l'égalité des chances, sur la base d'une harmonisation de l'existant mais aussi sur un parti-pris, délibéré, d'innovation.

Par exemple le COPREAC peut favoriser tout regroupement de collectivités dans certains dispositifs. En 2008, deux nouveaux importants contrats locaux d'éducation artistique ont été engagés, notamment au sein de 4 grandes communes (Roubaix, Tourcoing, Wattrelos et Villeneuves d'Ascq), et dans l'agglomération de Lens-Liévin. Ces deux nouveaux sites regroupant environ 126 000 élèves du premier et second degré. L'ensemble de ces territoires se trouve concerné en presque totalité par la géographie prioritaire.





<b>A</b>	<b>A</b>	AASQA Association agréée de surveillance de la qualité de l'air
	ACCRE	Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise
	ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
	ADCN	Association pour le dépistage des cancers dans le département du Nord
	ADELE	ADministration ELEctronique
	ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
	AFNOR	Agence française pour la normalisation
	AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
	ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
	ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
	ANPE	Agence nationale pour l'emploi
	ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
	ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
	APNES	Association des professeurs de néerlandais dans l'enseignement secondaire
	ARACT	Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail
	ARH	Agence régionale de l'hospitalisation
	ARRMEL	Appui, reclassement, reconversion des entreprises de la métropole lilloise
	ARZI	Atlas régional des zones inondables
	ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	AVS	Auxiliaire de vie scolaire
<b>B</b>	<b>BEP</b>	Brevet d'études professionnelles
	BEPM	Brevet d'études professionnelles maritimes
	BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
	BTP	Bâtiment et travaux publics
	BTS	Brevet de technicien supérieur
	BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
<b>C</b>	<b>C2RP</b>	Centre régional de ressources pédagogiques
	CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile
	CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
	CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
	CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
	CCI	Chambre de commerce et d'industrie
	CCMS	Convention collective des métiers du sports
	CCP	Certificat de compétences professionnelles
	CCPD	Centre de coopération policière et douanière
	CCREFP	Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle
	CD2E	Centre de création et de développement des éco-entreprises
	CDAT	Commission départementale d'action touristique
	CDEC	Commission départementale d'équipement commercial
	CERDD	Centre ressource du développement durable
	CETE	Centre d'études techniques de l'équipement
	CEVPM	Centre d'expérimentation et de valorisation des produits de la mer
	CGPME	Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
	CIACT	Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires
	CIADT	Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire
	CIDF	Centres d'information des droits des femmes
	CIE	Contrat initiative emploi
	CIRE	Cellule interrégionale d'épidémiologie Nord
	CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
	CMR	Substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction
	CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
	CNDS	Centre national de développement du sport
	CNRT	Centre national de recherche technologique
	COREC	Comité régional d'examen des comptes
	COREX	Conférence régionale de l'exportation
	CORIF	Collectif régional pour l'information et la formation des femmes
	CP	Comptabilité publique
	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
	CPER	Contrat de plan Etat-Région
	CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
	CRA	Centre d'appareillage de personnes handicapées
	CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
	CRC	Contrôle de la réglementation de la construction
	CRCI	Chambre régionale de commerce et d'industrie
	CRCM	Comité régional de la mutualité
	CRIB	Centre de ressource et d'information des bénévoles
	CROS	Comité régional de l'organisation sanitaire
	CROSMS	Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale
	CROSS	Centre régional opérationnel de sauvetage et de surveillance en mer



CRP	Convention de reclassement personnalisé
CRS	Conférence régionale de santé
CRSN	Cadre de référence stratégique national
CRSP	Comité régional des politiques de santé
CSN	Centre de sécurité des navires
<b>D</b>	
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DCE	Directive cadre sur l'eau
DCS	Direction du contrôle de la sécurité
DDASS	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
DDE	Direction départementale de l'équipement
DDTEFP	Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DELD	Demandeurs d'emploi de longue durée
DESCO	Direction de l'enseignement scolaire
DGI	Direction générale des impôts
DGTPE	Direction générale du trésor et de la politique économique
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIRAM	Direction interrégionale des affaires maritimes
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DNRED	Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières
DOCOB	Document d'objectifs
DOD	Direction des opérations douanières
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRAF	Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DRASS	Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
DRCA	Délégation régionale au commerce et à l'artisanat
DRCCRF	Direction régionale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes
DRCE	Direction régionale du commerce extérieur
DRDFE	Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
DRDJS	Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports
DRE	Direction régionale de l'équipement
DRIRE	Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
DRRT	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DRT	Délégation régionale au tourisme
DRTEFP	Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DSF	Direction des services fiscaux
DSNA	Direction des services de la navigation aérienne
DTA	Diagnostic territorial approfondi
<b>E</b>	
EDDF	Engagement de développement de la formation professionnelle
EHPAD	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EIPPE	Evaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement
EPCI	Etablissement de coopération intercommunale
EPF	Etablissement public foncier
ERU	Eaux résiduelles urbaines
ETP	Equivalent temps plein
ETT	Entreprise de travail temporaire
EVP	Equivalent vingt pieds
<b>F</b>	
FACREA	Fonds d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales
FASILD	Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGIF	Fonds de garantie à l'initiative des femmes
FISAC	Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FNADT	Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire
FNDS	Fonds national pour le développement du sport
FSE	Fonds social européen
<b>G</b>	
GDO	Grands donneurs d'ordres
GIP	Groupement d'intérêt public
GIR	Groupe d'intervention régional
GIRZOM	Groupe interministériel pour la restructuration des zones minières
GPMD	Grand port maritime de Dunkerque
GPDE	Gestion publique - développement économique
GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
GRAPPE	Groupe régional d'action contre la pollution phytosanitaire de l'eau
<b>I</b>	
IE	Intelligence économique
IFOP	Instrument financier d'orientation de la pêche
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INPI	Institut national de la propriété industrielle
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INVS	Institut national de veille sanitaire
ISTNF	Institut de santé au travail du Nord de la France
IUT	Institut universitaire de technologie





<b>J</b>	JAPD	Journées d'appel de préparation à la défense
<b>L</b>	LAALB LOLF	Liaison autoroutière Amiens-Lille-Belgique Loi organique relative aux lois de finances
<b>M</b>	MDPH MEDD MEDEF MILPV MINEFI MISE MRIICE	Maison départementale des personnes handicapées Ministère de l'écologie et du développement durable Mouvement des entreprises de France Mildiou – protection des végétaux Ministère de l'économie et des finances Mission inter-services de l'eau Mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle, évaluation
<b>N</b>	NFX	Nord France Experts
<b>O</b>	OFIMER OPCA OPPBTP	Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture Organismes paritaires collecteurs agréés Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
<b>P</b>	PAP PAPI PARE PAS PASER PLAI PLI PLS PLUS PME-PMI PPE PPR PPRT PRASE PRCTE PREE PRI PRIPI PRS PRSE PRSP PTI	Plan d'action personnalisé Plan d'action pour la prévention des inondations Plan d'aide au retour à l'emploi Programme d'actions subventionnées Projet d'action stratégique de l'Etat en région Prêt locatif aidé d'intégration Programme local d'innovation Prêt locatif social Prêt locatif à usage social Petites et moyennes entreprises - Petites et moyennes industries Plan particulier d'exploitation Plan de prévention des risques inondation et littoraux Plan de prévention des risques technologiques Plan régional d'action en santé environnement Programme régional de création et de transmission d'entreprises Plan régional des échanges extérieurs Plan régional de soutien à l'innovation Programme régional d'insertion des populations immigrées Programme régional de santé Programme régional de santé environnement Plan régional de santé publique Programme technologique d'innovation
<b>R</b>	RDE RFF RMI RVVN	Réseau régional des données de l'environnement Réseau ferré de France Revenu minimum d'insertion Réseau des villes et villages numériques
<b>S</b>	SAGE SCOT SDAGE SDDE SDEVN SGAR SIC SIE SIE SIG SIVA SNCF SOC SPER SPL SPPPI SRAVE SRC SROS SRPV SSIAD SVE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux Schéma de cohérence territoriale Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Schéma directeur des données sur l'eau Schéma directeur d'exploitation des voies navigables Secrétariat général pour les affaires régionales Site d'importance communautaire Système d'information sur l'eau Services des impôts des entreprises Système d'information géographique Site pour la vie autonome des personnes handicapées Société nationale des chemins de fer Service officiel de certification Service public de l'emploi régional Système productif local Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles Schéma régional d'aménagement de la voie d'eau Service régional de contrôle Schéma régional de l'organisation sanitaire Service régional de la protection des végétaux Services de soins infirmiers à domicile Service volontaire européen
<b>T</b>	TASS TCI TER TG TIC	Tribunal des affaires de sécurité sociale Tribunal du contentieux de l'incapacité Transport express régional Trésorerie générale Technologies de l'information et de la communication



	TIPP	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
	TPE	Très petite entreprise
	TPG	Trésorier-payeur général de région
	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>U</b>	ULE	Unités locales d'enseignement
	UNEDIC	Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
	URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
	URMEL	Union régionale des médecins libéraux
	URSSAF	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
<b>V</b>	VAE	Validation des acquis de l'expérience
	VNF	Voies navigables de France
<b>Z</b>	ZDE	Zone de développement de l'éolien



# Coordonnées des services dont l'activité est présentée dans ce rapport

Préfecture de la région Nord – Pas-de-Calais  
Préfet : **Jean-Michel BÉRARD**  
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)  
Secrétaire Général : Pierre STUSSI  
Préfecture de Région - SCRIVE  
12 – 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE  
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 32  
[www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr)

Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)  
Déléguée Régionale : **Isabelle DELCROIX-NAULAIS**  
Préfecture de Région - SCRIVE  
12 - 14, rue Jean Sans Peur – 59000 LILLE  
Tel : 03 20 30 59 78 - Fax : 03 20 30 56 96  
[www.droitsdesfemmes.org](http://www.droitsdesfemmes.org)

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la Vie Associative (DRDJSVA)  
Directeur Régional : **Jean Marie THÉPOT**  
35, rue Boucher de Perthes - 59044 LILLE cedex  
Tél. : 03 20 14 42 42 - Fax : 03 20 14 43 00  
[www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr)

Délégation régionale au tourisme (DRT)  
Déléguée Régionale : **Nathalie THIEULEUX**  
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE  
Tél : 03 20 54 77 66 - Fax : 03 20 54 36 40  
[www.tourisme.gouv.fr](http://www.tourisme.gouv.fr)

Rectorat  
Recteur : **Bernard DUBREUIL**  
20, rue Saint-Jacques - 59033 LILLE cedex  
Tél : 03 20 15 60 00 - Fax : 03 20 15 65 90  
[www.ac-lille.fr](http://www.ac-lille.fr)

Direction régionale des services pénitentiaires de Lille (DRSP)  
Directeur Régional : **Michel SAINT-JEAN**  
5, rue Gauthier de Châtillon - BP 765 - 59034 LILLE cedex  
Tél : 03 20 63 66 66 - Fax : 03 20 54 40 64  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

Trésorerie générale de région (TG)  
Trésorier-Payeur Général : **Claude REISMAN**  
82, avenue Kennedy - 59033 LILLE cedex  
Tél : 03 20 62 42 42 - Fax : 03 20 62 41 19  
[www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalsais/](http://www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalsais/)

Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)  
Directeur Régional : **Jean-Jacques MALPOT**  
130, avenue Kennedy - BP 769 - 59034 LILLE cedex  
Tél : 03 20 62 86 29 - Fax : 03 20 62 86 00  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)  
Délégué Régional : **Cathy BUQUET**  
Espace Recherche Innovation  
2, rue des canonniers - 59800 LILLE  
Tél : 03 28 38 50 19 - Fax : 03 28 38 50 20  
[www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

Direction Régionale OSEO INNOVATION (DROSEO)  
Directeur R2SEAU : **Jean-Claude CARLU**  
148, rue Nationale - 59000 LILLE  
Tél : 03 20 74 69 40 - Fax : 03 20 42 00 27  
[www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)  
Directeur Régional : **Michel PASCAL**  
941, rue Charles Bourseul - BP 750 - 59507 DOUAI  
Tél : 03 27 71 20 20 - Fax : 03 27 88 37 89  
[www.nord-pas-de-calais.drre.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drre.gouv.fr)

Direction régionale du commerce extérieur (DRCE)  
Directeur Régional : **Didier BOURGUIGNON**  
299, boulevard de Leeds - 59777 LILLE  
Tél : 03 59 56 23 40 - Fax : 03 59 56 23 41  
[www.missioneco.org/nordpasdecalsais](http://www.missioneco.org/nordpasdecalsais)

Délégation régionale au commerce et à l'artisanat (DRCA)  
Délégué Régional : **Lahcen MERDJI**  
Trésorerie Générale – 82, avenue Kennedy  
9ème étage - 59033 LILLE cedex  
Tél : 03 20 62 81 97 - Fax : 03 20 62 39 70  
[www.pme.gouv.fr](http://www.pme.gouv.fr)

Direction interrégionale des douanes  
Directeur Interrégional : **Jean-Yves MAHÉ**  
5, rue de Courtrai - BP 683 - 59033 LILLE cedex  
Tél : 03 28 36 36 36 - Fax : 03 20 06 30 59  
[www.douane.minefi.gouv.fr](http://www.douane.minefi.gouv.fr)

Direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF)  
Directeur Régional : **Jean-Louis CECCHETTO**  
95, boulevard Carnot - BP 10219 - 59029 Lille cedex  
Tél : 03 20 13 62 00 - Fax : 03 20 54 83 07  
[www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalsais/](http://www.minefi.gouv.fr/nordpasdecalsais/)

Direction régionale et Départementale de l'équipement (DRE)  
Directeur Régional et Départemental (pi) :  
**Philippe JOSCHT**  
44, rue de Tournai - BP 259 - 59019 LILLE cedex  
Tél : 03 20 40 54 54 - Fax : 03 20 06 83 24  
[www.nord.equipement.gouv.fr/](http://www.nord.equipement.gouv.fr/)



Délégation régionale de l'aviation civile (DAC Nord)  
Délégué Régional : **Francis ONRAET**  
Aéroport de Lille Lesquin - BP 429 - 59814 LESQUIN cedex  
Tél : 03 20 16 18 00 - Fax : 03 20 16 18 06  
[www.dgac.fr](http://www.dgac.fr)

Direction Régionale des affaires maritimes Nord – Pas-de-Calais – Picardie (DRAM)  
Directeur Régional : **Jean-Pierre MANNIC**  
92, Quai Gambetta - BP 629  
62321 BOULOGNE-SUR-MER cedex  
Tél : 03 21 30 53 23 - Fax : 03 21 30 08 23  
[www.mer.equipement.gouv.fr](http://www.mer.equipement.gouv.fr)

Service de la Navigation - Direction régionale des Voies navigables de France (SN - VNF)  
Chef du Service de la Navigation : **Philippe RATTIER**  
37, rue du Plat - BP 725 - 59034 LILLE cedex  
Tél : 03 20 15 49 70 - Fax : 03 20 15 49 71  
[www.equipement.gouv.fr/sn-npc/](http://www.equipement.gouv.fr/sn-npc/)

Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS)  
Directeur Régional : **Jean-Claude WESTERMANN**  
62, boulevard de Belfort - BP 605 - 59024 LILLE cedex  
Tel : 03 20 62 66 00 - Fax : 03 20 62 66 62  
[www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr)

Agence régionale de l'hospitalisation (ARH)  
Directeur : **Dominique DEROUBAIX**  
2, rue de Tenremonde - 59042 LILLE cedex  
Tél : 03 20 06 70 20 - Fax : 03 20 06 70 30  
[www.arh5962.fr](http://www.arh5962.fr)

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSÉ)  
Directrice : **Fadéla BENRABIA**  
75, rue Léon Gambetta - 59000 LILLE  
Tél : 03 28 38 01 00 - Fax : 03 28 38 01 01  
[www.fasild.fr](http://www.fasild.fr)

Direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre (DIACVG)  
Directeur Interdépartemental : **Michel SFIOTTI**  
Cité administrative – Rue de Tournai - 59048 LILLE cedex  
Tél : 03 20 62 12 34 - Fax : 03 20 62 12 30  
[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)

Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)  
Directeur Régional : **Alain VERNÈDE**  
Cité Administrative - BP 505 - 59022 LILLE cedex  
Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 42 99  
[draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr](http://draf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement (DIREN)  
Directeur Régional : **Michel PASCAL**  
107, boulevard de la Liberté - 59041 LILLE cedex  
Tél : 03 59 57 83 83 - Fax : 03 59 57 83 00  
[www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.ecologie.gouv.fr)

Délégation régionale de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)  
Délégué Régional : **Hervé PIGNON**  
Centre tertiaire de l'Arsenal  
20, rue du Prieuré - 59500 DOUAI  
Tél : 03 27 95 89 70 - Fax : 03 27 95 89 71  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP)  
Directrice Régionale : **Marie-Laure BALMÉS**  
70, rue Saint Sauveur - BP 456  
Les Arcades de Flandre - 59021 LILLE cedex  
Tél : 03 20 96 48 60 - Fax : 03 20 52 74 63  
[www.npdc.travail.gouv.fr](http://www.npdc.travail.gouv.fr)

Direction régionale de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)  
Directrice Régionale : **Catherine D'HERVÉ**  
10, rue de l'abbé de Staël - BP 55019  
59705 MARCQ EN BAROEUL cedex  
Tél : 03 20 42 52 52 – Fax : 03 20 42 52 79  
[www.anpe.fr](http://www.anpe.fr)

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)  
Directrice Régionale : **Véronique CHATENAY - DOLTO**  
Hôtel Scrive - 3, rue du Lombard - 59800 LILLE  
Tél : 03 20 06 87 58 - Fax : 03 28 36 62 23  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DRPJJ)  
Directeur Régional : **Jean-Pierre CHIRAT**  
179, boulevard de la Liberté B.P. 2038 - 59014 Lille cedex  
Tél : 03 20 21 83 50 - Fax : 03 20 21 83 69  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)









Rapport d'activité des services de l'Etat  
dans la région Nord - Pas-de-Calais - Juin 2009

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
12, 14 rue Jean sans Peur - 59039 LILLE cedex - Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32  
Site internet : [www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr) - Courriel : [sgar@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr](mailto:sgar@nord-pas-de-calais.pref.gouv.fr)

Photos couverture : VNF - SGAR - CE

Conception et réalisation : SGAR Nord - Pas-de-Calais, en liaison avec les services déconcentrés de l'Etat dans la région  
Maquette : préfecture du Nord / Service des télécommunications et des systèmes d'information / Cellule multimédia  
Impression : La Monsoise

Rédaction achevée en juin 2009 / imprimé sur du papier couché recyclé

